

PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ ENTRE HOMMES ET FEMMES

INITIATIVES ET ENGAGEMENTS FRANÇAIS
EN MATIÈRE DE GENRE ET DÉVELOPPEMENT

*Publication élaborée avec l'appui
d'Yveline Nicolas, association Adéquations*

Comité éditorial

*Olivia Dabbous, AFD ;
Elisabeth Hofmann, Genre en Action ;
Robert Toubon, Equilibres & Populations ;
Paul Coustère, Laurent Aventin, Martine Anstett,
Charles Girard ; DgCiD/DPDEV.*

Décembre 2006

*Ce rapport est un document interne établi à la demande du ministère des Affaires étrangères.
Les commentaires et analyses développés n'engagent
que leurs auteurs et ne constituent pas une position officielle.*

Tous droits d'adaptation, de traduction et de reproduction par tous procédés,
y compris la photocopie et le microfilm, réservés pour tous pays.

Conception graphique couverture : Aurette Leroy et Anne Caminade
Création / Impression : mediatys / Groupe Corlet
Photos de couverture : Elisabeth Hofmann, Madagascar ; MAE, Claude Stephan ;
Courants de Femmes, Bamako, 2004 ; MAE, Egypte ; Régis Delbru, Sénégal, 2004
© Ministère des Affaires étrangères, 2006
ISBN : 978-2-11-96629-2
ISSN : 1160-3372

Préface

La promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes est pour moi indissociable de tous les efforts déployés par la France, au sein de la communauté internationale, en vue d'un développement solidaire et durable des pays du Sud : depuis les années 1970, notre pays a ainsi souscrit à l'ensemble des engagements internationaux dont l'objectif est de parvenir à une plus grande égalité des droits entre les hommes et les femmes. Il s'agit tout autant d'une question de principe dictée par un souci de justice, que d'une contribution au progrès économique et social.

D'abord, parce que la lutte pour l'égalité hommes-femmes s'inscrit dans un cadre plus large de promotion des droits de l'Homme à laquelle notre pays, fidèle à ses valeurs républicaines, attache la plus grande importance.

Mais aussi, parce que les inégalités entre les sexes sont pour beaucoup dans la perpétuation des inégalités de développement. Investir dans le renforcement des capacités des femmes, c'est donc s'engager pour améliorer durablement la situation économique, sociale et politique des pays en développement. C'est en cela que l'égalité entre les hommes et les femmes est bien une condition indispensable à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

À l'occasion de la Journée internationale de la femme, le 8 mars 2006, j'ai réaffirmé la détermination de la France à pleinement intégrer l'égalité de genre dans sa politique de coopération internationale. Notre action poursuit à cet effet quatre objectifs complémentaires :

- Décliner nos engagements internationaux en véritables actions de terrain, en aidant nos partenaires du Sud à mener à bien leurs politiques qui contribuent à améliorer le statut des femmes, ou encore en les aidant à participer activement aux débats d'idées, et en finançant des programmes de recherche-action.
- Faire de l'égalité hommes-femmes un thème transversal dans tous les secteurs et à tous les niveaux d'intervention de notre aide au développement, en prévoyant des outils de concertation, de formation et des instruments méthodologiques pour intégrer la démarche de genre dans toutes nos actions.
- Mettre en place des programmes de coopération spécifiquement dédiés au renforcement des capacités des femmes ou à la lutte contre les inégalités de genre.
- Renforcer notre collaboration avec des partenaires soucieux des questions de genre et compétents en la matière : organisations multilatérales, universités, centres de recherche, réseaux associatifs, collectivités territoriales.

Je tiens donc à saluer l'initiative que représente cette publication, qui s'attache à présenter la grande diversité des interventions et des initiatives prises par les différents acteurs français de la coopération, et notamment les ONG, dans le domaine du genre.

Progresser en matière d'égalité entre hommes et femmes et mettre en œuvre efficacement les outils du genre, voilà une ambition qui doit en effet nous mobiliser collectivement. Que toutes celles et ceux qui s'y emploient en soient ici remerciés, et encouragés à poursuivre leur engagement.

Brigitte GIRARDIN
Ministre déléguée à la Coopération,
au Développement et à la Francophonie

Sommaire

Avant-Propos	7
Inégalités entre hommes et femmes dans le monde	11
La démarche du genre, un outil pour atteindre l'égalité entre femmes et hommes	15
Repères historiques : les engagements internationaux	15
La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	15
La CEDEF	16
Les conférences de l'ONU	18
Les Objectifs du Millénaire pour le développement	22
De l'approche "femme et développement" à "genre et développement"	25
L'approche "femmes et développement"	25
L'approche "genre et développement"	26
Genre et coopération, lexique	29
L'intégration du genre par les institutions internationales	31
Analyse de cas pratiques	34
La coopération internationale française et l'objectif d'égalité entre hommes et femmes	41
Un enjeu important pour la France	43
Un engagement renforcé et renouvelé	46
L'intégration du genre dans l'Aide publique au développement de la France	49
Au ministère des Affaires étrangères	50
A l'Agence française de développement	52
La poursuite de l'effort de concertation et de complémentarité entre tous les acteurs français	54
Quelques actions de la coopération internationale française	55
1. Lutter contre la pauvreté croissante des femmes	56
2. Favoriser l'égal accès à l'éducation et à la formation	59
3. Favoriser l'égal accès aux soins et aux services sanitaires	62

4. Lutter contre la violence à l'égard des femmes	66
5. Combattre les effets des conflits armés sur les femmes	67
6. Promouvoir l'égalité au sein des structures et des politiques économiques, l'égal accès à toutes les formes d'activité de production et aux ressources	70
7. Encourager le partage du pouvoir et la prise de décision	73
8. Soutenir les mécanismes de promotion de la femme	74
9. Assurer le respect des droits fondamentaux des femmes et les carences de la promotion et de la protection de ces droits	76
10. Lutter contre l'image stéréotypée de la femme et l'inégalité d'accès et de participation des femmes dans la communication (notamment les médias)	79
11. Favoriser l'égal accès à la gestion des ressources naturelles et à la préservation de l'environnement	81
12. Abolir la discrimination à l'égard des petites filles et les violations de leurs droits fondamentaux	84

Réseaux, acteurs de la recherche, économiques, sociaux, associatifs **87**

Instances de concertation multi-acteurs	89
Institutions de recherche	94
Organisations non gouvernementales	99
Syndicats	112
Collectivités territoriales	114

Annexe **123**

Ressources documentaires **125**

Sigles **135**

Avant-propos

L'objectif de la brochure “Initiatives et engagements français en matière de genre et développement”

*P*artout dans le monde, les femmes continuent à subir des discriminations dans tous les domaines : civil, politique, économique, social.... Pour répondre aux exigences de notre pays en matière de droit de l'Homme, de gouvernance démocratique et d'efficacité, les stratégies et les actions de coopération doivent impérativement prendre en compte cette réalité.

La France a souscrit à l'ensemble des engagements internationaux qui visent, notamment depuis les années 70, à promouvoir une plus grande justice sociale et l'égalité des droits entre les hommes et les femmes. Pendant cette période, l'approche adoptée pour prendre en compte les intérêts des femmes dans l'aide au développement a profondément évolué. Elle est passée d'interventions centrées sur les femmes en tant que bénéficiaires de projets d'assistance, à des actions et des appuis aux politiques où les femmes sont d'abord des actrices du développement. Cette approche volontaire permet également d'intervenir plus en amont, en respect mais aussi en intelligence critique de chaque contexte, pour faire évoluer les rapports sociaux, généralement inégalitaires, entre femmes et hommes.

La présente brochure s'adresse aux acteurs publics et à ceux de la société civile impliqués dans la coopération et la solidarité internationale. Elle vise trois objectifs : informer sur les engagements internationaux, en rappelant les étapes d'une prise de conscience de l'inégalité hommes/femmes et d'une intégration progressive de la démarche du genre¹, démarche souvent mal connue des acteurs français ; présenter un aperçu des actions passées et en cours, sans bien sûr pouvoir prétendre à l'exhaustivité ; et enfin partager de nouvelles initiatives prises par la coopération internationale française et par les acteurs de la recherche, les ONG, les collectivités territoriales.

Cette publication constitue un document d'étape, qui participe d'un renouvellement stratégique en faveur de l'intégration transversale des objectifs d'égalité entre femmes et hommes au cœur des politiques de développement. Il s'agit de traduire concrètement l'un des engagements de la Conférence de Pékin, en 1995, qui est “d'intégrer une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans l'élaboration des dispositions législatives, des politiques et des programmes et projets d'intérêt général”. C'est à ce chantier, proposé à l'ensemble des acteurs de la coopération française, publique et non gouvernementale, qu'est destiné le travail présenté ici.

1) Transposition du terme anglo-saxon “gender”, le genre, terme maintenant habituellement utilisé par les acteurs francophones (cf. p.32), se rapporte aux rôles socialement construits des hommes et des femmes.

Inégalités entre hommes et femmes dans le monde : beaucoup reste à faire

Après soixante années de construction institutionnelle et de grandes conférences des Nations unies, la communauté internationale s'est aujourd'hui dotée de tout un appareil de conventions internationales et de plans d'action en faveur de l'égalité entre hommes et femmes. Ces acquis constituent autant de points d'appui pour tous les efforts déployés aux niveaux international, national et régional pour protéger et renforcer les droits des femmes.

Désormais, l'égalité s'inscrit dans les constitutions de la plupart des pays et de nombreuses lois discriminatoires ont été retirées des codes du travail, de la famille, ou électoraux. Des avancées ont été enregistrées en matière d'éducation : désormais la progression des enfants scolarisés concerne autant les filles que les garçons. Les femmes sont entrées en grand nombre sur le marché du travail salarié, au Sud comme au Nord. Dans les vingt dernières années, leur espérance de vie a augmenté de 15 à 20 ans dans les pays en développement. Le viol et les autres violences sexuelles, commis dans des zones de conflits, sont enfin reconnus comme des crimes de guerre.

Mais en dépit de ces avancées, cinquante ans après la Déclaration universelle des droits de l'Homme qui proclame l'égalité des droits des hommes et des femmes, près de trente ans après la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), plus de dix ans après l'adoption par tous les États du plan d'action de la Conférence mondiale sur les femmes de Pékin, les progrès restent lents et disparates. Des résistances, voire des régressions surviennent. Parue en octobre 2006, une étude du secrétariat général des Nations unies, confirme ainsi que la persistance des violences envers les femmes fait obstacle à tout progrès humain².

Des millions de femmes restent en marge des processus de développement durable et de mondialisation économique. Parmi les 106 millions d'enfants privés d'école en 2004, 60 % sont des filles et parmi les 860 millions d'adultes analphabètes, les deux tiers sont des femmes³. On observe des écarts énormes entre les législations et les actes, entre la prise de conscience politique et l'évolution des mentalités. Les inégalités de genre persistent en matière de droits et d'accès aux ressources. Dans les pays du Nord comme du Sud, de très faibles niveaux de représentation des femmes aux postes de décision économiques, scientifiques et politiques sont constatés et les violences faites aux femmes restent trop fréquentes.

2) Cette étude expose le contexte général de la violence à l'égard des femmes, résume l'état des connaissances sur l'ampleur du phénomène et fait des propositions. Elle indique qu'au-delà du coût humain, la violence entrave les efforts dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, notamment en matière d'élimination de la pauvreté, de progression de l'éducation, d'amélioration de la santé infantile, de recul de la mortalité maternelle et de maîtrise du VIH/sida.

3) Cf. l'Initiative des Nations unies en faveur de l'éducation des filles, UNGEI : www.ungei.org

Des constats alarmants

• Démographie

Comme l'a noté dès le début des années 1990 le prix Nobel d'économie, Amartya Sen, il "manque" près de 100 millions de femmes et filles dans le monde⁴. Cette inégalité démographique est due au fait que des millions de bébés et foetus de sexe féminin sont supprimés chaque année en raison de leur moindre valeur supposée et de la préférence culturelle et sociale accordée aux fils dans certaines cultures. Cette situation, encouragée par la diffusion de techniques médicales comme l'échographie, se diffuse dans les classes moyennes. Elle est la cause d'un lourd déséquilibre démographique en Asie (notamment en Inde et en Chine, qui représentent plus du tiers de la population mondiale, ainsi qu'au Pakistan ou en Corée du Sud...), qui aggrave les trafics, les mariages forcés et l'exploitation des fillettes et des femmes dans la sous-région.

• Législation, participation politique et décisionnelle

On ne compte que 3 femmes sur 192 chefs d'État⁵ et 15 % en moyenne de femmes dans les parlements. Plus de 30 pays ont encore des lois discriminatoires envers les femmes. Seuls 17 pays (dont le Rwanda, le Costa Rica ou l'Afrique du Sud...) ont atteint l'objectif de 30 % de femmes élues, proportion considérée par l'ONU comme minimale pour que l'élaboration des politiques reflète les valeurs sociales, économiques et culturelles de l'ensemble de la société. La participation des femmes aux postes de décision économique et politique reste marginale⁶.

• Économie, pauvreté

Dans le monde, les femmes effectuent les 2/3 du nombre d'heures de travail et produisent la moitié des aliments, mais elles ne gagnent que 10 % du revenu total, possèdent moins de 2 % des terres, reçoivent moins de 5 % des prêts bancaires. Elles constituent 70 % des 1,2 milliard de personnes vivant avec moins de 1 dollar/jour. L'égalité salariale n'existe dans aucun pays et partout le chômage, la précarité, le travail non qualifié et à temps partiel touchent en premier lieu les femmes.

• Santé

L'organisation mondiale de la santé (OMS) indique que "le sexe - fait biologique d'être un homme ou une femme - et le genre ont un impact important sur la santé"⁷. Plus de 500 000 femmes meurent chaque année au cours de leur grossesse ou pendant l'accouchement. Les victimes du VIH/Sida sont pour moitié des femmes. En Afrique subsaharienne, leur nombre a doublé entre 1994 et 2004 (de 7 à 13,8 millions de femmes⁸) et 75 % des 15-24 ans nouvellement séropositifs sont des femmes.

4) Amartya Sen, "More Than 100 Million Women Are Missing", *The New York Review*, 20 décembre 1990.

5) 2005 a vu l'élection d'une présidente au Libéria, d'une chancelière en Allemagne et, en 2006, une présidente a été élue au Chili.

6) Ainsi, en France, si la part des femmes dans la population active est de 46,1 % en 2003, elles ne représentent que 7 % des cadres dirigeants des 5 000 premières entreprises et seulement 5 % de femmes siègent dans les conseils d'administration des grands groupes. Fin 2001, on comptait 9 préfets femmes sur 117 postes, et 18 ambassadrices sur 179 (rapport "Réponses de la France au questionnaire relatif à la mise en œuvre du programme d'action adopté à Pékin en 1995", 2004) ; voir aussi l'étude "Féminisation, crise politique et changement" : http://www.inegalites.fr/spip.php?article489&var_recherche=genre

Le site web des Nations unies "Gender equality" : <http://www.mdgender.net> effectue un suivi des OMD au regard de l'égalité femmes/hommes.

7) Le site "genre" de l'OMS a produit des stratégies et des outils pour intégrer le genre en matière de santé : <http://www.who.int/gender/fr>

8) ONUSIDA/OMS. Le point sur l'épidémie de sida. Rapport décembre 2004, Genève.

• Violences

Selon la déclaration des Nations unies sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, la violence faite aux femmes désigne "tous actes de violence dirigée contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou la vie privée."

Ainsi, les mutilations sexuelles féminines continuent d'être pratiquées dans plus de trente pays en Afrique et au Moyen Orient, ainsi que dans des régions accueillant des migrant-es originaires de ces pays⁹. Environ 136 millions de femmes et de fillettes sont concernées par cette pratique culturelle qui consiste à supprimer tout ou partie des organes génitaux externes, avec de considérables conséquences psychologiques (traumatismes, dépressions) et physiques (hémorragies, douleurs persistantes, accouchements difficiles...) ¹⁰. Au moins deux millions de fillettes sont encore victimes de mutilations chaque année.

Sur les 40 millions de personnes actuellement réfugiées à cause d'un conflit armé et de violations des droits humains, 75 % sont des femmes et des enfants. Le Haut Commissariat des Nations unies aux réfugiés insiste pour que soit reconnue la spécificité du statut de femme réfugiée, et notamment que les violences sexuelles soient un motif suffisant pour obtenir le statut de réfugiée¹¹.

Chaque année, quatre millions de femmes sont vendues et achetées pour le mariage forcé, l'esclavage, la prostitution¹². Dans le monde, une femme sur trois a été violée, battue, ou victime d'une forme ou d'une autre de mauvais traitements au moins une fois dans sa vie¹³. Dans certains pays, la violence domestique est la cause principale de la mort ou de l'atteinte à la santé des femmes entre 16 et 44 ans¹⁴. En France plus de 60 femmes meurent chaque année du fait de violences masculines domestiques¹⁵.

9) En France, les affaires d'excision ont été jugées en correctionnelle jusqu'en 1983, où la Cour de cassation a établi que l'ablation du clitoris est bien une mutilation au sens du Code pénal et constitue donc un crime relevant des Assises. Le secret professionnel ne peut plus être invoqué par le personnel soignant lorsqu'une fillette est menacée de mutilation.

10) Amnesty International. Femmes, violences et santé. Index AI : ACT 77/001/2005, Londres, février 2005.

11) L'ONU estime que durant le génocide au Rwanda, en 1994, entre 250 000 et 500 000 femmes ont été violées, et entre 20 000 et 50 000 lors de la guerre en Bosnie au début des années 1990.

12) Environ 40 millions de personnes sont prostituées dans le monde, en grande majorité des femmes et des enfants. La prostitution engendrerait un chiffre d'affaire mondial de 60 milliards d'euros (Le trafic d'êtres humains, S. Dusch, PUF, 2002 ; La mondialisation des industries du sexes, R. Poulin, Imago, 2005) ; elle représente jusqu'à 14 % des PIB de pays d'Asie, 5 % du PIB des Pays-Bas (OIT).

13) <http://www.violencestudy.org/r25> ; une étude mondiale, publiée en août 2006 par le Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef) indique que 275 millions d'enfants sont actuellement exposés à la violence domestique, définie comme l'abus physique, sexuel ou mental exercé par un parent ou par une personne chargée de la prise en charge d'un enfant. L'étude rappelle que "dans la vaste majorité des cas, la violence familiale est perpétrée à l'encontre des femmes ; le plus souvent, l'auteur de ces actes de violence est quelqu'un qu'elle connaît, son mari ou un autre membre de sa famille. A l'échelle mondiale, une femme sur quatre a été victime de sévices au cours de sa grossesse".

14) Rapport de l'OMS, 2005 "Etude sur la santé des femmes et la violence domestique à l'égard des femmes", portant sur 24000 femmes dans dix pays (Brésil, Pérou, Bangladesh, Ethiopie, Namibie, Thaïlande, Tanzanie, Samoa, Japon, Serbie-Montenegro) ; ce rapport propose neuf recommandations, dont la première est de "promouvoir l'égalité des sexes et les droits fondamentaux des femmes" ; http://www.who.int/gender/violence/who_multicountry_study/en/index.html

15) Ministère de l'Intérieur, France, rapport Henrion, février 2001. Sur 652 femmes victimes d'homicides entre 1990 et 1999, sur Paris et la proche banlieue, la moitié ont été tuées par leur mari ou leur compagnon. En Europe, 4 millions de femmes sont victimes de violences en privé ; <http://www.violences.fr>

La démarche du genre, un outil pour atteindre l'égalité entre femmes et hommes

Face à la situation très inégalitaire entre femmes et hommes dans le monde, les Nations unies se sont mobilisées. Les soixante dernières années (1945-2005) ont donné lieu à un important corpus de conventions, de déclarations, de conférences internationales avec leurs plans d'action et leurs engagements. La Convention de 1979 contre toutes les formes de discrimination envers les femmes et le plan d'action de la Conférence de Pékin, en 1995, constituent les textes de référence dont la mise en œuvre effective est urgente pour atteindre les objectifs d'égalité. Depuis 2000, la déclaration du Millénaire et les Objectifs du Millénaire pour le développement constituent une nouvelle feuille de route opérationnelle. Il est essentiel d'articuler ces différents engagements pour faire de l'égalité femmes-hommes une démarche vraiment transversale et un levier de développement durable.

Repères historiques : les engagements internationaux

La Charte des Nations unies et la Déclaration universelle des droits de l'Homme (DUDH) reconnaissent le principe de "l'égalité des droits des hommes et des femmes".

La Commission de la condition de la femme aux Nations unies

La préoccupation d'un meilleur statut pour les femmes conduit à la création par les Nations unies, en 1946, d'une Commission de la condition de la femme¹⁶. Composée des représentants de 45 États membres élus pour quatre ans, la Commission identifie quatre grands domaines de discrimination : les droits politiques, les droits légaux, l'accès des filles et des femmes à l'éducation, et le droit au travail.

Première instance intergouvernementale mise en place par le Conseil économique et social (ECOSOC), principal organe de coordination des activités économiques et sociales de l'ONU, la Commission de la condition de la femme assure une veille sur l'évolution du statut et des droits des femmes dans le monde. Elle établit des textes concernant leurs droits politiques, formule des recommandations et des rapports sur les thèmes prioritaires.

A partir de 1975, les Nations unies se mobilisent pour faire de la promotion des femmes et de l'égalité entre femmes et hommes une préoccupation mondiale, en lançant la Décennie des Nations unies pour la femme (1975-1985) et en organisant tous les cinq ans des conférences mondiales qui adoptent des plans d'actions en vue d'améliorer la place des femmes dans tous les domaines de la vie sociale, économique et politique. En 1976 sont créés l'Unifem¹⁷, Fonds de développement des Nations unies pour les femmes et l'INSTRAW¹⁸, Institut des Nations unies en charge de promouvoir la recherche et la formation pour l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes dans le monde entier.

¹⁶ L'usage a entériné cette traduction, qui n'est pas tout à fait appropriée, de "Commission on the Status of Women" (CSW).

¹⁷ <http://www.unifem.org>

¹⁸ Instraw : Training Institut for the Advancement of Women ; <http://www.un-instraw.org/fr>

La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

Aboutissement de trente ans de travail de la Commission des Nations unies pour la condition de la femme, la Convention de 1979 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes¹⁹ (CEDEF), constitue l'accord international le plus complet sur les droits fondamentaux des femmes.

Entrée en vigueur en 1981 après la signature de vingt pays, la CEDEF constitue un outil majeur du droit international en matière d'égalité entre femmes et hommes²⁰. Elle définit la discrimination à l'égard des femmes comme "toute distinction, exclusion ou restriction fondée sur le sexe qui a pour effet ou pour but de compromettre ou de détruire la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice par les femmes, quel que soit leur état matrimonial, sur la base de l'égalité de l'homme et de la femme, des droits de l'Homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social, culturel et civil ou dans tout autre domaine" (Article 1).

La CEDEF établit des droits pour les femmes dans des domaines qui ne relevaient précédemment pas de normes internationales, comme la vie personnelle et familiale. Elle fait des droits en matière de procréation et des droits des femmes rurales une priorité. Elle a été ratifiée par 182 pays (mars 2006)²¹. Ces États sont tenus d'inscrire l'égalité des droits entre les femmes et les hommes dans leurs institutions et de présenter au comité de la CEDEF, composé des pays qui l'ont ratifiée, des rapports périodiques²², au moins tous les quatre ans, sur l'état de l'avancement de la situation des femmes dans leur pays. Le Protocole facultatif (1999) permet aux particuliers estimant que les droits que leur garantit la Convention ont été violés, de déposer une plainte officielle auprès du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, lorsqu'ils ont épuisé tous les recours internes. Il établit également un processus d'enquête sur les allégations de violations graves ou systématiques des droits visés à la Convention. 78 États sont parties à ce protocole de la CEDEF (mars 2006).

19) CEDAW en anglais (*Convention on the Elimination of all Forms of Discrimination Against Women*). Elle a été signée par la France en 1980 et ratifiée en 1983. Le protocole facultatif prévoyant que "des communications peuvent être présentées par des particuliers ou groupes de particuliers ou au nom de particuliers ou groupes de particuliers relevant de la juridiction d'un État partie, qui affirment être victimes d'une violation par cet État partie d'un des droits énoncés dans la Convention" a été signé par la France en décembre 1999 et ratifié en juin 2000. Textes: <http://www.ohchr.org/french/law/cedaw.htm>

20) D'autres textes concernent les droits des femmes et/ou des fillettes : la Convention de l'ONU pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui (1949) ; le Protocole sur le trafic des personnes, de la Convention contre la criminalité transnationale organisée (2001) ; la Convention relative aux droits de l'enfant (1989). En Afrique a été élaborée une Charte africaine des droits de l'Homme et des Peuples (CADHP, 1981) basée sur la DUDH, à laquelle a été adjoint un Protocole additionnel aux droits de la femme en Afrique (adopté en 2003, entré en vigueur en 2005), dit "de Maputo", qui reprend les principes de la CEDEF. 40 des 53 pays membres de l'Union africaine ont signé le Protocole et 18 l'ont ratifié. Il existe également une Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant.

21) Toutefois, les États-Unis n'ont toujours pas adhéré à la CEDEF et de nombreux pays ne l'ont ratifiée qu'en formulant des réserves ou des objections sur certains articles, restreignant ainsi l'application des dispositions correspondantes, au motif, par exemple, qu'un article n'est pas conforme à la législation nationale en vigueur. Dans ce cas, le pays concerné n'est pas légalement tenu d'appliquer cet article, mais doit prendre toutes les mesures nécessaires pour lever progressivement les réserves en mettant la législation nationale en conformité avec les dispositions de la Convention.

22) Les rapports des différents pays peuvent être consultés sur : <http://www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/reports.htm#f>

Trois grands principes : égalité, non-discrimination, responsabilité des États

Sur la base de ces principes, la CEDEF engage les États signataires à traduire dans leurs législations nationales un certain nombre d'engagements, dont voici les principaux²³:

- Prendre des mesures appropriées pour garantir les droits fondamentaux des femmes dans tous les domaines – politique, économique, social et culturel (art. 3).
- Possibilité d'adopter des “mesures temporaires spéciales”²⁴ pour accélérer l'instauration d'une égalité de fait (art. 4).
- Mesures appropriées pour modifier les schémas et modèles de comportement socioculturel, et faire en sorte que l'éducation familiale reconnaisse la fonction sociale de la maternité et la responsabilité commune de l'homme et de la femme dans le soin d'élever leurs enfants (art. 5).
- Mesures appropriées pour supprimer le trafic des femmes et l'exploitation de la prostitution des femmes (art. 6).
- Éliminer la discrimination à l'égard des femmes dans la vie politique et publique et leur assurer l'égalité des droits de voter, d'être éligibles à tous les fonctions éligibles, de participer à l'élaboration de la politique de l'État, d'occuper des emplois publics et de participer aux organisations gouvernementales et non gouvernementales concernées par ces domaines (art. 7).
- Prendre des mesures appropriées pour que les femmes aient la possibilité de représenter leur gouvernement à l'échelle internationale dans des conditions d'égalité avec les hommes (art. 8).
- Éliminer la discrimination à l'égard des femmes en ce qui concerne l'éducation, y compris dans l'enseignement technique et la formation professionnelle, l'accès aux programmes et les autres moyens de recevoir une instruction sur un pied d'égalité entre femmes et hommes ; éliminer toute conception stéréotypée des rôles de l'homme et de la femme (art. 10).
- Éliminer la discrimination à l'égard des femmes dans le domaine de l'emploi et leur assurer, sur la base de l'égalité des genres, le droit au travail et aux mêmes possibilités d'emploi, à l'égalité de rémunération, au libre choix de la profession et de l'emploi, à la sécurité sociale et à la protection de la santé (y compris la santé maternelle). Prévenir la discrimination à l'égard des femmes en raison de leur mariage ou de leur maternité (art. 11).
- Éliminer la discrimination dans le domaine des soins de santé, y compris l'accès à des services comme la planification familiale (art. 12).
- Les femmes doivent être assurées de jouir des mêmes droits que les hommes dans tous les domaines de la vie sociale et économique, tels que le droit aux prestations familiales, aux prêts hypothécaires et aux prêts bancaires, ainsi que le droit de participer aux activités récréatives et sportives (art. 13).
- Résoudre les problèmes particuliers qui se posent aux femmes rurales, y compris la participation à l'élaboration des plans de développement et l'accès à des conditions de vie convenables et aux soins de santé, au crédit et à l'éducation (art. 14).
- Mesures pour assurer l'égalité devant la loi et une capacité juridique identique pour agir dans des domaines tels que la conclusion de contrats, l'administration de biens et le choix de la résidence (art. 15).
- Mesures visant à assurer l'égalité dans le mariage, y compris le même droit de contracter le mariage, de choisir librement son conjoint, les mêmes droits et responsabilités envers les enfants, dont le droit de décider librement et en connaissance de cause du nombre et de l'espacement des naissances et d'avoir accès aux moyens nécessaires pour exercer ces droits ; et les mêmes droits en matière de propriété (art. 16).

23) D'après la “Boîte à outil pour l'intégration de la dimension de genre dans la coopération au développement de la communauté européenne”, 2004.

24) C'est ce que l'on appelle parfois les mesures de “discrimination positive” ; par exemple : les quotas électoraux.

Les conférences des Nations unies

De la Conférence de Mexico, en 1975, au Sommet du Millénaire pour le développement, en 2000, une série de conférences mondiales est organisée par l'ONU, rappelant les objectifs d'égalité entre femmes et hommes, comme fondement des droits humains et du développement. Quatre de ces conférences concernent spécifiquement le statut des femmes : la Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme à Mexico en 1975 ; la Conférence mondiale de la décennie des Nations unies pour la femme "Égalité, développement et paix" à Copenhague en 1980 ; la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la décennie des Nations unies pour la femme à Nairobi en 1985 ; la Conférence mondiale sur les femmes "Lutte pour l'égalité, le développement et la paix" à Pékin en 1995. Les organisations de la société civile des pays du Sud et du Nord ont été très présentes lors de ces conférences, en particulier à Rio et Pékin, et ont grandement favorisé les avancées par leur expertise et leurs actions de plaidoyer.

1975 - Conférence sur le statut des femmes, Mexico

Cette première conférence, coïncidant avec l'Année internationale de la Femme en 1975, fixe trois priorités :

- promouvoir l'égalité complète entre les hommes et les femmes, en éliminant notamment la discrimination fondée sur le sexe ;
- favoriser la participation des femmes au développement ;
- développer l'implication des femmes dans le renforcement de la paix internationale.

La Conférence appelle à une Décennie des Nations unies pour la femme, mise en place cette même année (1975-1985). Son programme d'action établit une liste de résultats devant être atteints avant 1980 en matière d'égal accès des femmes à l'éducation, à l'emploi, à la vie politique, aux services de santé, au logement, à la nutrition et au planning familial.

1980 - Conférence de la décennie des Nations unies pour la femme : égalité, développement et paix, Copenhague

Destinée à examiner les progrès réalisés depuis Mexico, et en particulier depuis l'élaboration de la CEDEF, la Conférence de Copenhague définit trois domaines d'actions spécifiques pour atteindre les objectifs de Mexico. Il s'agit de favoriser :

- un égal accès à l'éducation ;
- un égal accès à l'emploi ;
- un égal accès aux soins.

Le programme d'action appelle à la mise en place de mesures nationales plus concrètes, par exemple pour garantir aux femmes la propriété et le contrôle foncier, ainsi qu'une amélioration des droits en matière de succession, de garde parentale et de perte de nationalité.

1985 - Conférence chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la décennie des Nations unies pour la femme, Nairobi

Cette conférence se propose d'effectuer le suivi et l'examen des réalisations de la Décennie des Nations unies pour la femme ("Égalité, développement et paix"). Son plan d'action établit un ensemble de mesures légales et constitutionnelles pour favoriser l'égalité :

- au niveau de la participation sociale ;
- dans la vie politique ;
- dans la prise de décision.

La Conférence de Nairobi, avec 15000 participant-es au Forum parallèle des ONG, témoigne du fait que le mouvement des femmes est devenu une force internationale de proposition.

1992 - Conférence sur l'environnement et le développement, Rio

Le “Sommet de la Terre” marque le début de la diffusion, au niveau international, du concept et des pratiques de développement durable²⁵. Son programme d'action, “l'Agenda 21”, énonce 2500 recommandations, basées sur 27 principes. Le principe 20 affirme : “Les femmes ont un rôle vital dans la gestion de l'environnement et le développement. Leur pleine participation est donc essentielle à la réalisation d'un développement durable”. L'Agenda 21 considère les femmes comme un des “groupes majeurs” dont l'action est essentielle pour mettre en œuvre les transformations économiques, sociales, environnementales et politiques nécessaires à un développement durable. Le chapitre 24 porte sur le “rôle et statut des femmes dans le développement”, demandant aux gouvernements de “mettre en œuvre d'ici l'an 2000 des stratégies visant à éliminer les barrières politiques, juridiques, administratives, culturelles, comportementales, sociales et économiques qui empêchent la pleine participation des femmes au processus de développement et à la vie publique”. L'Agenda 21 de Rio sera réaffirmé lors du Sommet mondial de développement durable, en 2002 à Johannesburg.

1993 - Conférence sur les droits de l'Homme, Vienne

La déclaration et le programme d'action de Vienne constituent une étape essentielle dans le long processus d'examen et de débat du mécanisme de promotion des droits de l'Homme, édifié depuis 1948 sur la base de la Déclaration universelle des droits de l'Homme. La conférence affirme : “Les droits fondamentaux des femmes et des fillettes font inaliénablement, intégralement et indissociablement partie des droits universels de la personne. L'égalité et pleine participation des femmes à la vie politique, civile, économique, sociale et culturelle, aux niveaux national, régional et international, et l'élimination totale de toutes les formes de discrimination fondées sur le sexe sont des objectifs prioritaires de la communauté internationale”.

1994 - Conférence sur la population et le développement, Le Caire

Son plan d'action comporte des éléments fondamentaux sur les droits des femmes en matière de santé sexuelle et de la procréation. Cette conférence a marqué l'abandon d'une approche en termes de contrôle démographique au profit d'une conception qui privilégie le droit de chacun-e à maîtriser librement sa fécondité et à réaliser sa vie sexuelle et reproductive dans un état satisfaisant de santé physique, sociale et mentale.

25) Consensus largement diffusé à partir de la Conférence de Rio, le développement durable (DD) est “un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs” (Rapport Brundtland, 1987). Le développement durable est la mise en synergie des composantes sociales, environnementales, économiques et culturelles du développement, auxquelles est accordée une égale importance. Le respect des droits humains, la participation de tous les acteurs et l'exercice de la gouvernance démocratique en sont des conditions transversales. C'est pourquoi l'égalité de genre constitue un aspect essentiel du DD. Cf. le rapport d'évaluation du MAE “Evaluation stratégique des actions en faveur du développement durable dans la coopération internationale de la France”, 2006.

http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/ministere_817/publications_827/cooperation-internationale-developpement_3030/serie-evaluations_4632/evaluations-2006_14824/actions-faveur-du-developpement-durable-dans-cooperation-internationale-france_14826/index.html

Plan d'action de la Conférence du Caire *(extraits)*

- Les droits en matière de procréation font partie intégrante des droits de l'Homme. Il convient d'améliorer les services de santé et de les rendre accessibles, afin que les femmes puissent mieux maîtriser leur santé sexuelle et génésique.
- En matière de planification familiale, les politiques nationales imposées par les dirigeants et axées sur la coercition doivent céder la place à une approche privilégiant des soins de santé génésique complets.
- L'inégalité entre hommes et femmes doit être considérée comme un problème fondamental, qu'il faut résoudre en vue de parvenir au développement durable.
- L'alphabétisation universelle des adultes est une étape essentielle qui garantira un meilleur avenir pour tous.
- Les gouvernements et les ONG doivent se partager la responsabilité de la mise en œuvre du plan d'action.
- Les pays industrialisés assumeront le tiers du financement dont ont besoin les pays en voie de développement pour offrir des soins de santé génésique de base à leurs citoyens.
- Lors de la mise en œuvre du plan d'action, chaque pays doit prendre en compte, en vue d'atteindre des objectifs communs, le contexte économique, culturel, social, religieux et environnemental qui lui est propre.

1995 - Sommet mondial pour le développement social, Copenhague

Le premier Sommet mondial social a notamment permis d'identifier les normes fondamentales du travail, à caractère universel : liberté d'association et reconnaissance effective du droit de négociation collective, élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire, abolition effective du travail des enfants, élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession. La déclaration indique : "Nous favoriserons l'équité et l'égalité entre hommes et femmes", et l'engagement n°5 affirme : "Nous nous engageons à promouvoir le respect intégral de la dignité de la personne humaine, à instaurer l'équité et l'égalité entre les hommes et les femmes, et à reconnaître et renforcer la participation et le rôle de ces dernières dans la vie politique, civile, économique et culturelle, et dans le développement". Au niveau international, il s'agit de (...) "promouvoir la coopération pour aider les pays en développement qui s'efforcent d'assurer aux femmes l'égalité et l'équité, et leur donner des moyens d'action".

1995 - Conférence mondiale sur les femmes, Pékin : un tournant majeur

La quatrième Conférence mondiale sur les femmes, qui a eu lieu à Pékin en septembre 1995, s'est attachée à élaborer un nouveau programme d'action afin de réaliser ou d'approfondir les objectifs fixés depuis 1975. Une importante mobilisation de certains gouvernements et des organisations de la société civile a permis d'aboutir à des acquis essentiels.

Véritable charte refondatrice des droits des femmes, la déclaration de Pékin consolide et précise le travail engagé vingt ans plus tôt. Les gouvernements y reconnaissent que "l'égalité des droits, des chances et de l'accès aux ressources, le partage égal des responsabilités familiales et un partenariat harmonieux entre les femmes et les hommes sont essentiels à leur bien-être et à celui de leurs familles ainsi qu'à l'affermissement de la démocratie". La Conférence de Pékin proclame que l'égalité entre les femmes et les hommes est une condition essentielle du développement durable, de la paix et de la démocratie. Douze objectifs stratégiques sont identifiés, qui requièrent des actions spécifiques des gouvernements.

Le plan d'action de Pékin : 12 objectifs stratégiques²⁶

Souvent appelé aussi “Plate-forme de Pékin”, le plan d'action, adopté à l'unanimité par les 189 États présents, définit douze domaines prioritaires d'intervention, qui se déclinent en un ensemble d'objectifs stratégiques et de mesures à prendre.

1. Lutter contre la pauvreté croissante des femmes.
2. Favoriser l'égal accès à l'éducation et à la formation.
3. Favoriser l'égal accès aux soins et aux services sanitaires.
4. Lutter contre la violence à l'égard des femmes.
5. Combattre les effets des conflits armés sur les femmes.
6. Promouvoir l'égalité au sein des structures et des politiques économiques, l'égal accès à toutes les formes d'activité de production et aux ressources.
7. Encourager le partage du pouvoir et la prise de décision.
8. Soutenir les mécanismes de promotion de la femme.
9. Assurer le respect des droits fondamentaux des femmes et les carences de la promotion et de la protection de ces droits.
10. Lutter contre l'image stéréotypée de la femme et l'inégalité d'accès et de participation des femmes dans la communication, notamment les médias.
11. Favoriser l'égal accès à la gestion des ressources naturelles et à la préservation de l'environnement.
12. Abolir la discrimination à l'égard des petites filles et les violations de leurs droits fondamentaux.

Si certains de ces objectifs – par exemple en faveur de la santé sexuelle et de procréation, ou de la lutte contre les violences faites aux femmes – ont fait, et font encore l'objet de controverses dans leur formulation et/ou dans leur contenu idéologique, le plan d'action adopté à Pékin constitue toutefois un progrès fondamental dans la mesure où il met en avant l'importance de l'égalité des genres dans le processus de développement.

Ce programme devient ainsi un cadre de référence, tant pour l'action gouvernementale nationale, que pour celle des organisations de la société civile et des partenaires du développement. Les signataires s'engagent à inclure effectivement l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines de leur action gouvernementale. L'approche intégrée ou transversale de l'égalité des genres – notion anglo-saxonne de “gender mainstreaming” (cf. pp.26, 30) – consiste à reconnaître qu'en raison de facteurs historiquement et socialement construits, les femmes et les hommes ont des besoins et des priorités différents, qu'ils et elles font face à des contraintes différentes et qu'en raison de facteurs sociaux, économiques et culturels, leurs aspirations et contributions au développement ne s'expriment pas automatiquement de la même façon. Cette prise en compte transversale des relations entre femmes et hommes doit s'articuler avec le renforcement des appuis spécifiques en direction des femmes.

À la suite de la Conférence de Pékin, la plupart des pays ont produit des plans d'action nationaux et mis en place des “mécanismes nationaux de promotion de la femme”. La communauté des bailleurs de fonds (OCDE, Union européenne...) a pris des engagements visant à instaurer, au sein de leurs politiques d'aide, des principes et des pratiques assurant une meilleure égalité entre les hommes et les femmes. (cf. p.31). Cinq ans après Pékin, une Conférence d'étape “Pékin + 5” s'est tenue à New York pour faire le point sur la mise en œuvre du Plan d'action.

26) Voir pages 55 à 84, un aperçu des actions de la coopération internationale française en application du plan d'action de Pékin.

2000 - Les Objectifs du Millénaire, une nouvelle étape

La déclaration du Millénaire et les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) sont l'aboutissement du Sommet du Millénaire de septembre 2000, qui a réuni les dirigeants du monde au siège des Nations unies, à New York. La déclaration expose dans leurs grandes lignes les préoccupations centrales de la communauté internationale – paix, sécurité, développement, viabilité de l'environnement, droits humains et démocratie – et propose un ensemble d'objectifs, qui se renforcent mutuellement, en matière de développement social et économique. Adoptés par 190 États, chiffrés et datés, les huit Objectifs du Millénaire pour le développement²⁷, leurs 18 cibles et 48 indicateurs de suivi forment actuellement un cadre de référence pour les stratégies de coopération et de solidarité internationale²⁸.

L'égalité, valeur fondamentale énoncée par la déclaration du Millénaire pour le développement

“L'égalité des droits et des chances des hommes et des femmes doit être assurée”

Plusieurs objectifs, cibles et indicateurs du Millénaire concernent plus particulièrement l'égalité femmes/ hommes :

- Objectif 2 : assurer l'éducation primaire pour tous

Cible 3 : d'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires.

- Objectif 3 : promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Cible 4 : éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaires et secondaire d'ici à 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard.

Les indicateurs mentionnés sont : rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur (Unesco) ; taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport à celui des hommes (Unesco) ; pourcentage de salariées femmes dans le secteur non agricole (Organisation internationale du travail) ; proportion de sièges occupés par des femmes au parlement national (Union parlementaire internationale).

- Objectif 5 : améliorer la santé maternelle

Cible 7 : réduire des trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle.

27) Les huit OMD portent sur les thèmes suivants : 1. Réduire l'extrême pauvreté et la faim ; 2. Assurer l'éducation primaire pour tous ; 3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ; 4. Réduire la mortalité des enfants de moins de cinq ans ; 5. Améliorer la santé maternelle ; 6. Combattre le VIH-Sida, le paludisme et d'autres maladies ; 7. Assurer un environnement viable ; 8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

28) <http://www.un.org/french/millenniumgoals/index.shtml>

Il est essentiel que l'OMD 3 soit considéré et mis en œuvre de façon transversale avec les autres Objectifs du Millénaire (santé, réduction de la faim et de la pauvreté, environnement durable, habitat décent, partenariat international pour le développement...). En effet, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont à la fois un objectif, une condition et un moyen pour atteindre l'ensemble des OMD. Mais pour le moment, comme l'a souligné la Banque mondiale, qui avait lancé un appel pour un fonds international pour la mise en œuvre de cet objectif, le manque d'intégration de l'OMD "Egalité entre femmes et hommes" aux autres OMD en diminue la portée et induit des financements nettement insuffisants dans ce domaine²⁹.

2005 - "Pékin + 10" : une nouvelle mobilisation internationale pour les droits des femmes

Dix ans après la Conférence mondiale de Pékin sur les femmes, qui avait fixé aux États douze objectifs pour améliorer le statut social, économique et politique des femmes dans le monde (cf. p.21), s'est tenue à New York, en février-mars 2005, la 49^{ème} session de la Commission des Nations unies sur la condition de la femme. Pendant deux semaines, les États membres de l'ONU et plus de 150 ONG se sont réunis pour examiner l'exécution du plan d'action de Pékin, les défis qui restent à relever et les stratégies à développer. Cette session, appelée "Pékin + 10", a été l'occasion de réaffirmer les acquis de la déclaration et du plan d'action de Pékin de la façon la plus ferme possible, et d'empêcher certaines régressions, grâce notamment à l'engagement des pays européens.

2005 - Revue des Objectifs du Millénaire lors de l'assemblée générale des Nations unies : un effort accru en matière de genre

Conformément au "Rapport sur l'éducation et l'égalité des sexes du Projet du Millénaire" et aux décisions de la session Pékin + 10, les Nations unies ont confirmé en septembre 2005 que sept priorités stratégiques "peuvent être mises en œuvre facilement au cours de la prochaine décennie, sur une échelle suffisamment grande pour faire une vraie différence" (Koffi Annan).

29) Le site web des Nations unies, "Gender equality" <http://www.mdgender.net> effectue un suivi des OMD au regard de l'égalité femmes/hommes.

Déclaration des chefs d'État et de gouvernement à l'assemblée générale de l'ONU, septembre 2005 (extraits)

Égalité des sexes et promotion des femmes

Article 58. Nous demeurons convaincus que ce qui est un progrès pour les femmes est un progrès pour tous. Nous réaffirmons que la réalisation effective et intégrale des buts et objectifs énoncés dans la déclaration et le plan d'action de Pékin, ainsi que l'application effective et intégrale du texte issu de la vingt-troisième session extraordinaire de l'assemblée générale, sont indispensables à la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris ceux de la déclaration du Millénaire, et nous nous déclarons résolus à promouvoir l'égalité entre les sexes et à éliminer le sexisme qui est omniprésent, par les moyens suivants :

- a) en éliminant les disparités entre les garçons et les filles, le plus tôt possible, dans l'enseignement primaire et secondaire et d'ici à 2015 à tous les niveaux d'enseignement ;
- b) en garantissant aux femmes le droit de posséder des biens ou d'en hériter, et en leur assurant la sécurité d'occupation des terres et du logement ;
- c) en assurant l'égalité d'accès à la médecine de la procréation ;
- d) en améliorant la situation des femmes sur le plan de l'égalité d'accès aux marchés du travail et à un emploi durable, ainsi que sur celui de la protection des travailleurs ;
- e) en assurant aux femmes l'égalité d'accès aux moyens de production, y compris la terre, le crédit et la technologie ;
- f) en éliminant toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des femmes et des filles, notamment en mettant fin à l'impunité et en assurant la protection des civils, en particulier les femmes et les filles, pendant et après les conflits armés, comme le droit international humanitaire et le droit international relatif aux droits de l'Homme en imposent l'obligation aux États ;
- g) en favorisant une meilleure représentation des femmes dans les organes décisionnaires de l'État, y compris en veillant à ce que les femmes aient les mêmes chances que les hommes pour ce qui est de participer pleinement à la vie politique.

Article 59. Nous constatons que la généralisation d'une perspective de genre et de politiques anti-sexistes est un bon moyen de promouvoir l'égalité des sexes. Nous nous engageons donc à promouvoir activement cette démarche dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes politiques, économiques et sociaux, ainsi qu'à renforcer les capacités du système des Nations unies dans ce domaine.

De l'approche "femmes et développement" à l'approche "genre"

En 1995, la Conférence mondiale de Pékin a marqué une rupture dans la manière de prendre en compte les intérêts des femmes dans l'aide au développement et leur participation aux processus de développement. A l'approche dite "femmes et développement", ciblant les femmes de manière isolée dans des projets ou des volets spécifiques, succède l'approche "genre et développement", qui s'efforce de prendre en compte en même temps les femmes et les hommes dans chaque contexte social. Il s'agit aussi, dans tous les projets, outre le fait de répondre aux besoins pratiques immédiats des femmes, de veiller simultanément à renforcer leurs capacités et leur autonomie à plus long terme, afin d'agir sur des situations initiales inégalitaires entre femmes et hommes.

L'approche "femmes et développement"

Initiée pendant la "Décennie des femmes" (1975 à 1985), l'approche "femmes et développement" a tenté de répondre aux besoins spécifiques des femmes dans tous les secteurs, orientant les projets concernés vers des opérations dont elles étaient les seules bénéficiaires.

A terme, ce caractère exclusif, ignorant les positions inégalitaires et les interactions entre hommes et femmes au sein de la famille et de la communauté, a parfois conduit paradoxalement à marginaliser des femmes. Les détournements occasionnels, par des hommes, de crédits ou d'équipements alloués aux femmes en sont une illustration, par exemple en matière de micro-crédit, d'aménagements agricoles, etc.

Si des actions spécifiques permettent souvent à des femmes d'accéder à des ressources utiles (formation, organisation, crédit...), ces actions montrent leurs limites lorsqu'elles ne prennent pas en compte, dans chaque situation, les relations culturellement construites et les inégalités initiales existant entre les femmes et les hommes³⁰ : accès inégal à la terre, aux ressources du travail, à l'activité agricole, au contrôle du revenu, à la représentation politique, au pouvoir... De la même façon, les programmes éducatifs s'adressant aux fillettes ne peuvent avoir un impact suffisant sur les évolutions sociales qu'en prenant aussi en compte l'éducation des garçons à l'égalité entre femmes et hommes, et en luttant, par exemple, contre les stéréotypes sexués, encore nombreux dans les manuels scolaires.

Par ailleurs, à partir des années 80, en lien avec les politiques macro-économique d'ajustement structurel, l'éclatement des structures sociales qui assuraient la production, l'éducation, la transmission culturelle, l'insertion et la sécurité sociale a eu pour effet l'appauvrissement de groupes entiers de populations dans de nombreux pays défavorisés. Ces processus ont aussi modifié ou perturbé les relations entre hommes et femmes. Ils ont entraîné à la fois des effets positifs quant à la reconnaissance des droits des femmes, à leur autonomie et à leur prise de responsabilité – mais souvent au prix d'un accroissement de leur quantité de travail – et des effets négatifs en rendant plus vulnérables certains groupes sociaux et particulièrement des femmes, notamment dans le secteur informel, et dans les mégapoles (habitat insalubre, violences, familles monoparentales, etc.). La prise en compte de toutes ces interactions, et particulièrement qui concernent l'évolution des rôles sociaux féminins et masculins dans un contexte de mondialisation économique rapide, constitue donc un élément essentiel, non seulement pour atteindre l'objectif politique des droits humains, de la gouvernance et du renforcement des capacités, mais aussi pour accroître l'efficacité de l'aide et éviter de multiples échecs et gaspillages.

Sans pour autant renoncer à des actions ciblant spécifiquement des femmes en vue du renforcement de leurs capacités et de leurs droits, il s'est donc avéré nécessaire de replacer toutes les interventions en faveur du développement dans le contexte des relations sociales entre les hommes et les femmes, et de définir des stratégies qui prennent en compte les différences entre leurs situations respectives. Cette nouvelle approche, qui correspond au concept sociologique de "genre", a pour objectif un développement qui réduise les inégalités entre hommes et femmes, dans un souci d'efficacité autant que de justice sociale.

L'approche "genre et développement"

L'approche "genre et développement" vise à contribuer à équilibrer les rapports de pouvoir entre les deux sexes, et pas uniquement à résoudre les "problèmes des femmes". Elle tient compte de la répartition des rôles et des activités des hommes et des femmes, qui ne répond pas à un modèle unique et figé, mais dépend étroitement des sociétés et du temps où elle s'inscrit. Dès lors, les femmes sont reconnues, avec les hommes, comme actrices et partenaires des processus de développement, et plus seulement comme bénéficiaire de projets.

Ainsi, en raison de la division sexuée du travail, particulièrement forte dans certains pays du Sud, femmes et hommes ont des connaissances différentes sur les plantes et les techniques agricoles.

L'aide à des programmes de modernisation agricole tournés vers les hommes, sous forme d'apports d'engrais, en oubliant d'analyser les tâches effectuées par les femmes, a pu rendre la vie de ces dernières plus pénible par l'augmentation du travail de désherbage dont elles avaient la charge, sans pour autant les faire bénéficier de revenus plus importants³¹. L'aménagement de bas-fonds, la mise en valeur de terres marginalisées réservées précédemment aux femmes, leur a souvent fait perdre l'accès à ces terres au profit des hommes. Les projets de conservation, de sélection, d'accroissement de productivité, doivent tenir compte des compétences de genre et des savoirs des femmes en matière de biodiversité. Dans certaines régions au Sud, tandis que les hommes s'occupent de quelques cultures céréalières, les femmes cultivent plus de cent vingt espèces vivrières et locales et détiennent des savoirs traditionnels irremplaçables dans ce domaine.

Autre exemple : en Afrique, les trois-quarts des jeunes qui deviennent séropositifs sont des femmes (cf. p.12). C'est que l'épidémie de VIH-Sida y est aggravée par des prescriptions et des stéréotypes culturels qui se traduisent par des comportements différents des hommes et des femmes, et par des lois discriminatoires à l'égard des femmes. Ainsi, elles sont rarement en mesure d'exiger le préservatif et la fidélité. Beaucoup sont victimes de violences et de mariages précoces ou contraintes à la polygamie. Pour être efficaces, la prévention et les traitements doivent donc prendre en compte les rapports sociaux de genre.

Distinguant les besoins "pratiques" des femmes, qui touchent à leur vie quotidienne, de leurs intérêts "stratégiques", qui visent à moyen et long terme leur intégration à la vie de la société dans son ensemble, l'approche genre nécessite que les projets prennent en compte ces deux niveaux (cf. p.29).

30) Selon Françoise Héritier, anthropologue, cette "valence différentielle des sexes" remonte à des époques anciennes où les hommes voulaient contrôler, via les femmes, leur reproduction en tant qu'individus masculins. De plus, on observe que face à deux éléments présentant des différences, l'esprit humain semble avoir une tendance spontanée à hiérarchiser et à opposer. Cf. bibliographie p.127

31) D'autant plus que les budgets des deux époux sont séparés dans de nombreuses sociétés. Cf. p.34 l'analyse d'un projet d'appui à l'élevage, au Togo.

Il est ainsi apparu pertinent d'impliquer les hommes dans les questions relevant de la sphère domestique, donc du domaine traditionnellement dévolu aux femmes (santé, éducation, alimentation de la famille), comme d'impliquer les femmes dans la gestion du développement et dans des secteurs d'où elles sont souvent écartées : action et représentation politiques, technologies, infrastructures, gestion d'équipements, etc. L'approche genre vise donc l'implication complémentaire et égale des femmes et des hommes dans toutes les problématiques du développement.

Cette perspective conduit à des évolutions aussi nécessaires que fondamentales des structures sociales et des institutions, à des changements profonds de comportements individuels et collectifs. Elle peut se heurter à des résistances du fait des transformations politiques, sociales, culturelles qu'elle suppose, que ce soit en matière d'actions de terrain ou dans le domaine du fonctionnement interne des institutions de développement, au Nord comme au Sud. La démarche de genre requiert donc, outre une formation des acteurs aux concepts et à l'utilisation des outils méthodologiques du genre, des moyens suffisants pour mettre en œuvre ces compétences, et surtout une réelle volonté politique pour accompagner et favoriser l'évolution vers des rapports de genre plus égaux.

Le genre, choix politique et outil au service de l'égalité et des droits³²

Le genre se rapporte aux rôles socialement construits des hommes et des femmes. Il se différencie du "sexe biologique", qui fait référence aux seules différences physiques. Le genre est déterminé par les tâches, les fonctions, les rôles assignés aux femmes et aux hommes dans la vie publique et privée. Ces rôles, généralement différenciés et caractérisés par des inégalités entre les genres, n'ont rien de "naturels" : construits culturellement, ils varient et évoluent selon les époques et selon les régions du monde³³. Par exemple, l'espace public et politique est depuis toujours réservé aux hommes - qui continuent à l'occuper majoritairement - tandis que les femmes étaient assignées à l'espace domestique, privé. Du fait de la moindre valeur attribuée traditionnellement aux femmes, leur travail domestique, reproductif (cf. p.29) n'a jamais été comptabilisé dans l'économie, alors même qu'il constitue la base qui permet le développement des activités productives de l'ensemble d'une société.

La démarche de genre prend en compte les identités sociales et culturelles féminines et masculines pour favoriser les transformations sociales et atteindre une meilleure égalité entre hommes et femmes, dimension indispensable du développement durable.

L'approche du genre constitue donc à la fois :

- un concept sociologique analysant les rapports sociaux entre femmes et hommes et leur caractère inégalitaire ;
- un objectif politique de mise en œuvre des droits fondamentaux ;
- une méthodologie proposant des outils concrets pour une meilleure efficacité de l'aide.

La démarche de genre ne vise donc pas seulement les projets spécifiques s'adressant à des femmes. Elle s'applique à toutes les actions et concerne autant les hommes que les femmes puisqu'il s'agit de tenir compte des dynamiques sociales dans lesquelles chacun et chacune se situe.

32) Voir également la définition du genre, proposée par l'organisation internationale de la Francophonie p.32

33) Ainsi, le préambule de la CEDEF (cf. p.16) prend acte de cette approche selon les rôles sociaux de sexe, en indiquant que "le rôle traditionnel de l'homme dans la famille et dans la société doit évoluer autant que celui de la femme, si on veut parvenir à une réelle égalité de l'homme et de la femme". L'article 5 engage les États parties à prendre des mesures pour : "a) Modifier les schémas et modèles de comportement socioculturels de l'homme et de la femme en vue de parvenir à l'élimination des préjugés et des pratiques coutumières, ou de tout autre type, qui sont fondés sur l'idée de l'infériorité ou de la supériorité de l'un ou l'autre sexe, ou d'un rôle stéréotypé des hommes et des femmes ; b) Faire en sorte que l'éducation familiale contribue à faire bien comprendre que la maternité est une fonction sociale et à faire reconnaître la responsabilité commune de l'homme et de la femme dans la tâche d'élever leurs enfants et d'assurer leur développement, étant entendu que l'intérêt des enfants est la condition primordiale dans tous les cas".

Complémentarité, articulation avec les autres facteurs sociaux, évolution permanente

- **Les approches répondant aux besoins spécifiques des femmes et celles qui intègrent le genre de façon transversale doivent s'articuler**

Il convient à la fois d'analyser et de répondre de façon pragmatique aux besoins parfois différents des femmes et des hommes, et d'apporter, si possible, un appui particulier au renforcement des intérêts stratégiques des femmes (cf. p.29), compte-tenu de situations de départ inégalitaires. Dans ce cadre, il est essentiel de mener en amont un diagnostic approfondi, intégrant simultanément les aspects sociaux, économiques, culturels, environnementaux, politiques du développement, en prenant en compte les différences sexospécifiques³⁴. Il faut prévoir un suivi et une évaluation au regard du genre et assurer la participation égale des hommes et des femmes à tous les stades de l'action.

- **La prise en considération des rapports de genre ne peut se faire de manière isolée**

Elle s'articule avec l'analyse d'autres facteurs et clivages sociaux-économiques : appartenance à une communauté, à une caste, origine ethnique, classe sociale, religion, statut matrimonial, activité formelle et/ou informelle, classe d'âge... Cf. notamment l'analyse des projets "élevage" p.34 et "décentralisation", p.57.

- **Le genre est une notion dynamique**

De nombreux événements et processus de transformation sociale, économique, écologique font évoluer en permanence les rapports de genre : législations, éducation, politiques économiques, messages des médias, évolutions technologiques, crises alimentaires, dégradation de l'environnement, conflits armés, etc.

³⁴) Cette approche à la fois globale et transversale correspond aux objectifs du développement durable (cf. p.19).

Genre et coopération, petit lexique

• Activités reproductives, productives, communautaires, politiques

L'approche genre prend en compte différents rôles sociaux et la façon dont ces rôles sont assumés par les femmes et les hommes : activités reproductives³⁵ (*soins aux enfants, tâches domestiques, alimentation, collecte d'eau et de bois...*) ; activités productives (*activités économiques ou génératrices de revenus*) ; activités communautaires (*entretien d'équipements, vie sociale/collective, soins aux personnes âgées...*) ; activités politiques (*participation à la prise de décision à tous les niveaux*).

Les femmes assument l'essentiel des activités reproductives. Ainsi au Nord comme au Sud, même en ayant une activité professionnelle (rôle "productif"), elles assument les tâches ménagères, activités "reproductives".

• Besoins pratiques/intérêts stratégiques

Les changements doivent s'effectuer en même temps sur deux niveaux : satisfaire des besoins pratiques des femmes à court terme : *amélioration des conditions de vie en matière d'accès à des soins de santé, à l'alimentation, à l'habitat, aux revenus...* ; viser leurs intérêts stratégiques à plus long terme : *progression en matière de statut social et d'égalité : gestion du patrimoine, changements législatifs, droits, meilleure participation aux décisions...*

Les besoins pratiques peuvent généralement être satisfaits par des apports matériels. Les intérêts stratégiques sont liés aux contextes politiques, culturels, sociaux-économiques, qui fondent des situations inégalitaires.

• Besoins et stratégies sexo-spécifiques

Il s'agit d'analyser des besoins spécifiques à chaque sexe pour adapter des stratégies dont le but est de permettre l'intégration transversale du genre. *Exemples : formulation d'indicateurs de suivi "sexo-spécifiques", comme l'évolution des revenus des femmes et ceux des hommes ; indicateurs pour cibler un enjeu/écart de genre spécifique aux femmes ou aux hommes (cf. exemple p.36).*

• Budget selon le genre ("gender budgeting")

Cette stratégie vise à intégrer des objectifs d'égalité, d'équité, d'"empowerment" (cf. ci-dessous) dans tous les programmes, actions et politiques budgétaires.

Ainsi, les recettes et dépenses doivent être évaluées et restructurées de manière telle que les priorités et les besoins des femmes sont pris en compte autant que ceux des hommes.

• Écarts de genre ("gender gap")

Ce sont les différences sociologiques liées au fait d'appartenir à tel ou tel genre. *Ex. : l'espérance de vie moyenne des hommes est partout moindre que celle des femmes, la proportion de femmes élues à des fonctions politiques est largement inférieure, les rémunérations moindres à travail égal, le nombre quotidien d'heures de travail (tâches non rémunérées comprises) des femmes est supérieur à celui des hommes (ainsi, au Sahel en milieu rural, 8 heures en moyenne pour les hommes, jusqu'à 16 heures pour les femmes).*

• Égalité hommes/femmes

L'action renforce l'accès des femmes et des hommes aux mêmes chances, droits, occasions de choisir, conditions matérielles (*même accès aux soins médicaux, à la vie publique, à l'exercice du pouvoir politique...*), tout en respectant leurs spécificités.

L'égalité est un droit fondamental de la personne humaine.

35) La notion de "reproduction" ainsi définie inclut la reproduction biologique et la reproduction sociale. La première englobe l'ensemble du processus de l'enfantement : grossesse, naissance, allaitement et autres soins aux nouveaux-nés, etc. La deuxième désigne notamment les services liés à l'"entretien" de la force de travail : soins aux enfants et aux personnes âgées, cuisine et ménage pour la famille, etc.

- **“Empowerment”**

Processus de renforcement du pouvoir, de la participation, des capacités de choix et de négociation, de l'autonomie... Les textes onusiens traduisent parfois “empowerment” par “accroissement du pouvoir d'action des femmes”. Le terme “empouvoirement” est également parfois utilisé.

- **Equité**

L'action aide à corriger des inégalités de départ pour arriver à l'équivalence des chances entre femmes et hommes, en tenant compte de leurs besoins et intérêts spécifiques.

Ex. : mesures pour redistribuer le pouvoir de façon plus équitable, “discrimination” positive (appelées aussi “action positive”), quotas pour favoriser un groupe de population désavantagé...

L'équité fait partie des démarches pour atteindre l'égalité.

- **Intégration transversale du genre (“gender mainstreaming”)**

Mise en œuvre d'une stratégie de prise en compte des relations sociales et des inégalités entre les sexes dans l'élaboration des politiques, stratégies, projets, leur mise en œuvre, leur évaluation, et au sein des pratiques institutionnelles, avec la participation de tous les acteurs et actrices. L'inverse constitue une démarche “aveugle au genre” (“gender blindness”), ignorant les spécificités de genre.

- **Masculinités**

Des études se développent sur les caractéristiques et comportements propres à la construction sociale et culturelle du genre masculin.

Ex. : plus grande facilité à évoluer et à prendre la parole dans le domaine public, valorisation de comportements agressifs, tabous en matière d'expression de sentiments affectifs, etc. La prise en compte de ces facteurs traditionnels et socialement construits, qui constituent parfois des contraintes pour les hommes eux-mêmes, améliore les chances d'efficacité de stratégies et actions.

- **Mixité**

Cette démarche intègre des personnes des deux sexes. *Ex. : mixité scolaire ; certaines réunions peuvent être de préférence non mixtes pour faciliter la parole des femmes.*

- **Parité**

La parité est un instrument au service de l'égalité. Chaque genre est représenté à égalité.

Ex. : dans une session de formation, des candidatures à des élections, la répartition des orateurs-trices à la tribune.

genre ≠ sexe biologique

genre = construction sociale acquise des identités de sexe

genre ≠ femmes

genre = interactions sociales entre hommes et femmes

genre ≠ parité, mixité

genre = politique pouvant mettre en œuvre des outils comme parité, mixité...

genre ≠ projet pour le Sud uniquement

genre = démarche aussi au Nord : fonctionnement interne des institutions, éducation au développement, plaidoyer...

genre ≠ affaires sociales, santé...

genre = dans tous les secteurs : gouvernance, droits humains, négociations internationales, économie, infrastructures, techniques, environnement, recherche...

Issu du dépliant pédagogique du HCCI “Intégrer le genre dans la coopération” :

<http://www.hcci.gouv.fr/lecture/publications.html>

L'intégration du genre par les institutions internationales de coopération

Depuis une vingtaine d'années, un grand nombre d'institutions de développement au Sud comme au Nord ont pris conscience que les répercussions économiques, sociales et environnementales des inégalités de genre constituent une des principales entraves à l'exercice des droits de l'Homme et aux objectifs du développement durable et de la gouvernance démocratique. De la même façon, l'expérience leur a largement montré que la prise en compte des rapports sociaux entre femmes et hommes dans les actions d'appui au développement accroît l'efficacité. D'autant plus pertinente dans les situations et les régions marquées par de fortes disparités de droits, de statuts et de rôles sociaux et économiques entre femmes et hommes, l'approche "genre" contribue à la poursuite des objectifs de gouvernance démocratique comme de renforcement des capacités et des droits, qui sont au cœur de l'approche actuelle des politiques de développement.

Des organisations, agences et programmes spécifiques en faveur des droits des femmes et de la prise en compte du genre ont d'abord été créés³⁶: Commission des Nations unies pour la condition féminine, Fonds des Nations unies pour les femmes (Unifem), (cf. p.15), Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP), etc. Puis, les institutions ont progressivement intégré ces préoccupations au sein de leur propre fonctionnement interne et dans la mise en œuvre de toutes leurs procédures d'aide au développement ("mainstreaming") : Nations unies, Banque mondiale, Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), Organisation internationale de la Francophonie, Union européenne...

Les Nations unies intègrent systématiquement le genre dans leur fonctionnement et leurs procédures d'action, depuis l'adoption en 1996 des "Conclusions sur l'intégration de la perspective de genre" ("gender mainstreaming") au sein de l'ONU, faisant suite à la Conférence de Pékin.

Ainsi, le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) a mis en place un indice sexo-spécifique du développement humain (ISDH) et un indice de participation des femmes (IPF).

Depuis 1995, le rapport annuel du PNUD sur le développement humain fournit une série de tableaux dans lesquels les pays sont classés en fonction de ces deux indicateurs. L'ISDH est basé sur l'indice de développement humain et ajusté selon l'inégalité des genres en tenant compte de l'écart des résultats obtenus par les hommes et les femmes. L'ISDH ajuste donc les résultats moyens de chaque pays en matière d'espérance de vie, de niveau d'instruction et de revenu conformément au degré de disparité des situations des femmes et des hommes. L'IPF reflète la participation des femmes à la vie économique et politique.

La Commission économique pour l'Afrique des Nations unies³⁷ a élaboré un indice de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique, outil destiné aux politiques publiques.

Le Bureau international du travail (BIT-OIT), l'Organisation des Nations unies pour la science et la culture (Unesco), l'Organisation pour l'agriculture et l'alimentation (FAO)³⁸ et la plupart des autres agences et programmes onusiens ont adopté des stratégies "genre et développement" et élaboré des outils pratiques concernant leurs domaines d'interventions. Ainsi, le programme de la FAO d'action socio-économique participatif selon le genre (ASEG) fournit de nombreux outils de formation (cycle de projet, micro-finance, irrigation, urgence...)³⁹.

36) Un Réseau inter-agences des Nations unies sur les femmes et l'égalité de genre a été mis en place, LANWGE : <http://www.un.org/womenwatch/> ; cf. aussi : <http://www.un.org/womenwatch/daw>

37) http://www.uneca.org/fr/fr_main.htm

38) http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=3160&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html;

<http://www.ilo.org/dyn/gender/gender.home> ; <http://www.fao.org/gender>

39) http://www.fao.org/sd/seaga/index_fr.htm

L'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) a créé, dès 1981, le réseau Gendernet, chargé de définir des lignes directrices sur l'intégration du genre dans les projets de coopération et de faciliter dans ce domaine, à travers l'échange d'expériences, le passage des principes à la pratique. Ce réseau comporte différents groupes de travail thématiques. Son programme pour la période 2007-2009 porte sur les thématiques suivantes : alignement, harmonisation, nouvelles modalités de l'aide ; conflits ; intégration transversale du genre ; lutte contre la pauvreté et Objectifs du Millénaire pour le développement ; VIH-Sida.

Le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE a adopté, en 1995, une déclaration "Egalité entre les hommes et les femmes : vers un développement centré sur la personne" qui s'est concrétisée en 1998 dans les "Lignes directrices du CAD pour l'égalité entre les hommes et les femmes et le renforcement du pouvoir des femmes dans le cadre de la coopération pour le développement". L'OCDE met à disposition de nombreuses fiches pratiques sectorielles sur le genre⁴⁰. Elle a également créé un groupe de travail sur les statistiques et un indicateur "égalité hommes-femmes" que les pays membres sont tenus de renseigner pour chacune des opérations qu'ils financent. Ils doivent ainsi fournir chaque année leurs résultats chiffrés pour une mesure statistique des avancées réalisées en la matière.

La Francophonie s'engage

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) a adopté, lors de la Conférence des femmes de la Francophonie (Luxembourg, 2000) une déclaration "Femmes, pouvoir et développement", qui stipule : "Dans le but de garantir aux femmes une citoyenneté partagée, entière et active, nous voulons adopter une double approche privilégiant : le changement et l'évolution des rôles et des responsabilités des femmes et des hommes, qui doivent s'accompagner de la prise de conscience de la nécessité d'un partenariat nouveau ; la prise en compte systématique de l'approche du genre, c'est-à-dire l'intégration de la dimension sexo-spécifique qui respecte les conditions, les priorités, les besoins et les contributions des femmes et des hommes dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de toutes les politiques".

L'OIF a intégré l'égalité entre femmes et hommes dans son cadre stratégique décennal 2005-2014, adopté lors du 10ème Sommet de la Francophonie, en novembre 2004 au Burkina Faso. Dans sa contribution à l'examen mondial de la mise en œuvre de la plate-forme d'action de Pékin en février 2005, elle s'est engagée à adopter une stratégie alliant simultanément des programmes spécifiques pour l'autonomisation des femmes et une intégration du genre, transversale, mesurable et chiffrable dans l'ensemble de ses activités de coopération. Un de ses objectifs est de favoriser la création et la diffusion d'outils francophones sur le genre. Elle a notamment publié un manuel explicitant les principaux concepts liés au genre et au développement⁴¹.

Par ailleurs, le réseau des femmes parlementaires de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) a présenté en juillet 2005 une déclaration sur la CEDEF, adoptée par l'Assemblée plénière de l'APF. Depuis 2004, le réseau présente chaque année un rapport de suivi de la mise en œuvre de cette convention par les États membres de l'OIF.

Dans le rapport de l'OIF "La Francophonie dans le monde 2006-2007", figurera une étude sur la parité entre les femmes et les hommes dans les États et gouvernements membres et observateurs de l'OIF. Cette étude, réalisée en partenariat avec l'Observatoire français de la parité (cf. p.45), porte sur deux domaines sensibles : la vie politique et la vie professionnelle⁴².

40) http://www.oecd.org/department/0,2688,fr_2649_34541_1_1_1_1_1,00.html

41) <http://cifdi.francophonie.org/genre/index.htm>. http://www.francophonie.org/doc/txt-referenc/decl_luxembourg_2000.pdf

42) *A paraître en mars 2007.*

L'Union européenne (UE)

L'égalité hommes/femmes constitue un principe de l'UE. Sur un plan global, le traité d'Amsterdam (1999) stipule que l'égalité est intégrée dans toutes les actions de l'Union. Conformément à la résolution du 20 décembre 1995, le règlement du 22 décembre 1998 demande que "les questions d'égalité des sexes soient intégrées dans la coordination entre la Commission et les États membres en matière de coopération au développement".

Au niveau interne, un "Pacte européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes", adopté en mars 2006, vise à encourager les États membres et l'Union à prendre une série de mesures en vue de : combler les écarts entre hommes et femmes et de lutter contre une conception stéréotypée des rôles sur le marché du travail ; promouvoir un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée pour tous ; renforcer la gestion des affaires publiques grâce à une intégration du principe de l'égalité entre hommes et femmes et à un meilleur suivi ; veiller à ce que les conséquences du principe d'égalité entre hommes et femmes soient prises en compte dans les analyses d'impact des nouvelles politiques de l'Union.

Le Programme d'action pour l'intégration de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la coopération au développement de la Communauté (2001-2006) prévoit la prise en compte transversale des questions de genre dans les domaines prioritaires définis par sa politique de développement, ainsi que le renforcement des capacités internes en matière de genre. Une boîte à outils méthodologique s'adressant aux agents de l'UE et à ses partenaires extérieurs a été publiée en 2004⁴³. La démarche pratique se base notamment sur une analyse des interventions aux niveaux macro (traduction dans les politiques nationales des pays des engagements internationaux et leur mise en œuvre dans les politiques sectorielles), méso (intégration du principe d'égalité dans les institutions publiques et privées et leurs outils de mise en œuvre de mécanismes économiques, sociaux, etc.) et micro (au niveau de la famille et de la communauté locale). Dans le cadre de sa coopération au développement, l'UE considère que l'égalité des genres, condition pour atteindre les objectifs fixés de développement durable, constitue une application concrète du principe de cohérence des politiques.

La plupart des coopérations européennes ont fait de l'intégration transversale du genre un axe de leur politique d'aide au développement, notamment la Grande-Bretagne et les pays d'Europe du Nord, mais aussi l'Espagne, la Suisse⁴⁴... Ces institutions ont élaboré des stratégies, des guides méthodologiques ; elles favorisent les travaux des institutions de recherche ainsi que des formations universitaires et associatives sur le genre qui alimentent le débat et font avancer les pratiques.

43) http://ec.europa.eu/comm/europeaid/projects/gender/toolkit_2006/fr/index_fr.htm

44) Voir notamment la méthodologie développée par la Direction de la coopération et du développement (DCT) suisse : <http://www.ddc.admin.ch/index.php?navID=21884&langID=2&userhash=f3654c246cd024083b23e0165fe5154f>

Analyse de cas pratiques : l'importance d'intégrer la perspective du genre dans les actions de développement

Issus du travail d'acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux français, les exemples développés ci-dessous témoignent de l'importance de l'approche de genre, dans toutes les phases des projets (conception, mise en œuvre, évaluation), qu'ils soient sociaux, économiques, environnementaux, d'infrastructures... Sur le terrain, ces actions sont d'autant plus efficaces qu'elles articulent les outils du genre aux autres facteurs : classe sociale, niveau de revenus, classe d'âge, spécificités culturelles, zone géographique, etc.

► Prendre en compte le genre, articulé aux différences culturelles : l'analyse d'un projet d'élevage au Togo

Projet analysé dans une perspective de genre par l'IRAM (2003) ; cf. p.110

L'exemple de l'introduction des poulaillers traditionnels améliorés par Vétérinaires sans frontières (VSF)⁴⁵ dans les différents systèmes d'élevage familiaux au Togo démontre que les atouts et les contraintes rencontrés par les femmes, comparés à ceux rencontrés par les hommes, pour tirer partie de l'introduction de cette innovation, sont très variables d'une société à l'autre.

Dans la région des Savanes, au Nord du Togo, traditionnellement (en milieu Gourmantché et Moba), l'entretien de la volaille est le domaine des enfants, les femmes s'occupent de leur alimentation, alors que la gestion est l'affaire des hommes, qui décident de la destination des animaux, du fait de leur haute valeur symbolique, religieuse et marchande. En même temps, les revenus que procure la vente d'une volaille risqueraient, du point de vue des hommes, de concéder aux femmes une marge de manœuvre et de les inciter à désertir le domicile conjugal dans un contexte où le mariage est souvent davantage une affaire d'alliance entre familles qu'un choix individuel. Il est en revanche admis que les femmes pratiquent la vente quotidienne de petites quantités de céréales pour subvenir aux besoins quotidiens en produits de la sauce (viande, condiments)⁴⁶. Enfin, de très fortes contraintes pèsent sur les femmes dans le domaine de l'accès au foncier ; elles ont notamment besoin de l'accord du mari pour obtenir l'emplacement, dans la concession, qui serait destiné à l'installation d'un poulailler amélioré. Dans un tel contexte, l'introduction d'une innovation technologique susceptible d'accroître les revenus familiaux est, de fait, l'affaire des hommes, qui n'entendent pas être concurrencés par les femmes à ce niveau. Les femmes, pour leur part, sont peu motivées pour s'impliquer dans une activité qui a toutes les chances de leur échapper.

Dans la région centrale de la Kara, au Togo, les bénéficiaires de poulaillers améliorés sont surtout les femmes chefs de famille et des femmes plus âgées disposant d'une plus grande autonomie. Mais certaines jeunes épouses ont également des poulaillers améliorés. Dans ce cas, la conduite de l'élevage s'inscrit dans un contexte de collaboration étroite, de complicité et d'entraide pour la prise en charge des dépenses de santé et des frais de scolarité, entre un mari et sa plus jeune épouse (généralement la préférée).

45) Ces actions s'inscrivent dans le cadre du projet d'appui à l'élevage familial au Togo financé par l'AFD et co-financé par VSF, mis en œuvre par VSF avec l'Institut de conseil et d'appui technique du Togo de 2001 à 2004 ; <http://www.avsf.org>

46) Il faut signaler, pour la grande majorité des sociétés ouest africaines, la pratique des budgets séparés au sein du ménage, le mari n'ayant aucun droit de regard sur les revenus que sa ou ses femmes obtiennent à partir du petit champ qu'elles reçoivent en usufruit à leur mariage. En ce qui concerne les dépenses familiales en milieu rural, le mari est théoriquement chargé de fournir les céréales ou produits de base et les femmes les produits pour faire la sauce qui accompagne le plat. Pour les autres dépenses, la situation est très variable et évolue selon les contextes.

En région maritime, au Sud, il semble qu'il n'y ait pas d'obstacle à l'attribution des poulaillers aux femmes, qui en sont les réelles propriétaires. Dans ces régions côtières et dans la société Mina, ce sont les femmes qui, depuis la période précoloniale, dominent les marchés. Elles ont la libre disposition et le contrôle total des revenus de la vente de leur production. En témoigne la possibilité qu'elles ont de faire, à partir de la vente de leurs volailles, des prêts à leur époux, notamment lorsque celui-ci rencontre des difficultés pour acheter les intrants nécessaires à son champ.

Les conséquences d'une telle diversité font que l'installation de poulaillers améliorés n'a pas les mêmes effets selon les zones, en termes de charges de travail et de revenus pour les femmes, et que ce type d'innovation n'est donc pas forcément adapté à tous les contextes. Ainsi, la multiplication des poulaillers traditionnels améliorés, qu'ils soient attribués aux hommes ou aux femmes, entraîne partout une augmentation de la charge de travail de ces dernières et de leurs enfants, auxquels incombent, le plus souvent, toutes les tâches non valorisées (nettoyage du poulailler, abreuvement, préparation des aliments). Mais dans la région du Nord, ce surcroît de travail ne s'accompagne pas forcément de revenus supplémentaires pour les femmes qui ne contrôlent ni le marché, ni les produits de la vente.

L'installation de poulaillers traditionnels améliorés pour les femmes convient dans le contexte de la région Sud et peut, dans la région Centre, répondre à leurs besoins, à condition de viser certaines catégories d'entre elles. En revanche, dans les régions du Nord, ce type d'appui pourrait être remplacé par le soutien à d'autres activités génératrices de revenus, comme l'élevage de porcs qui constitue un champ d'activité relativement dévalorisé mais générateur de revenus, où les femmes semblent bénéficier d'une réelle marge de manœuvre.

► Intégrer l'approche genre dans la réhabilitation des marchés

D'après la note méthodologique de l'AFD "Principes pour la prise en compte du genre dans les projets de réhabilitation de marchés"⁴⁷.

Les femmes sont traditionnellement présentes sur les marchés depuis longtemps. Mais de plus en plus, les marchés constituent des refuges pour les commerces de femmes pauvres. Dans de nombreux contextes, leur activité est devenue indispensable à la survie des ménages compte tenu de la détérioration des conditions socio-économiques. Par ailleurs, de plus en plus de femmes assument seules la charge de leur ménage, par le biais de petits commerces informels "de survie". Sur les marchés, les femmes et les hommes ont des besoins différents, parce que leurs activités et leurs possibilités économiques sont différentes d'une part, et que leur statut social et leur rapport au pouvoir ne sont pas égaux, d'autre part.

Les femmes représentent toujours les effectifs les plus importants parmi les vendeurs de produits "pauvres" à faible valeur ajoutée, particulièrement l'alimentaire (vente de légumes et de condiments). Elles occupent les secteurs les plus dégradés du marché, les moins équipés, où les conditions d'hygiène et d'assainissement sont les plus défectueuses. Les femmes – et un nombre croissant d'hommes jeunes – sont majoritaires dans la périphérie des grands marchés, le secteur informel et sur les marchés de quartier. De leur côté, les commerçants, hommes et femmes, de marchandises générales à forte valeur ajoutée opèrent généralement dans les secteurs du marché les mieux équipés, les plus organisés, où la valorisation de l'emplacement est élevée. Les conditions d'occupation de ces commerçants sur les marchés sont plus sécurisées : étant identifiés, recensés, ils ont, de ce fait, assez souvent un bail qui leur donne des droits.

47) Note méthodologique issue notamment de deux expertises, "Diagnostic de la prise en compte du genre dans le projet de réhabilitation des marchés de Maputo", Claudy Vouhé, DPU, 2000 et "Etude sur les aspects socio économiques et la prise en compte du genre et des catégories défavorisées dans le projet de réhabilitation de trois marchés à Phnom Penh, Cambodge", Laurence Wilhelm, 2001 ; document plus complet à consulter sur http://www.genreenaction.net/article.php3?id_article=3168

De par leur commerce et leurs obligations familiales, les femmes, surtout dans le secteur de l'alimentaire, travaillent souvent à temps partiel sur les marchés, contrairement aux hommes. Elles ont donc besoin d'arrangements spécifiques pour garantir leur droit à l'emplacement à un tarif abordable. Or beaucoup de projets de réhabilitation visent la restructuration économique des marchés, l'amélioration de leur fonction commerciale dans l'approvisionnement de la ville et l'augmentation des recettes des communes. La prédominance d'une logique économique et financière dans la conception du projet risque alors de reléguer au second plan les fonctions sociales fondamentales que les marchés occupent dans les revenus des familles urbaines. Un projet qui s'inscrit dans une logique de lutte contre la pauvreté et de réduction des inégalités doit donc comprendre des objectifs socio-économiques visant explicitement l'amélioration des conditions de travail de toutes les catégories de commerçant-es, la sécurisation de l'exercice de leur activité sur le marché réhabilité et leur participation équitable à la gestion de celui-ci.

Prenons deux cas de figure, à titre d'exemple :

- **Un marché est réhabilité sans analyse de genre**

Seul le comité de marché, composé d'hommes vendant des produits secs et des céréales, est consulté par les concepteurs du projet. Il s'ensuit que les travaux, puis les emplacements des points d'eau et des sanitaires, pénalisent les vendeuses de produits frais et les catégories de commerçant-es pauvres ou précaires. Dans un souci d'efficacité, la gestion des équipements d'assainissement et le nettoyage sont sous-traités à des sociétés privées.

==> Le projet a renforcé des inégalités, conduisant à l'exclusion de femmes ayant des activités informelles ou ne pouvant pas payer les cotisations. D'autres perdent les revenus de la sous-traitance de nettoyage qui leur était confiée précédemment, au profit d'entreprises dirigées par des hommes.

- **Ce même marché est réhabilité avec une analyse de genre**

Avec l'aide de médiateurs-trices, tous les commerçants et commerçantes sont consulté-es de façon inclusive. Des femmes sont intégrées dans le comité de suivi, puis dans la structure de gestion. L'emplacement et le nombre de blocs sanitaires tiennent compte de leurs demandes spécifiques. Le projet formule des indicateurs adaptés selon le genre (ainsi, l'évolution des chiffres d'affaire des femmes et des hommes et selon les produits).

==> Le projet améliore les conditions de travail des femmes et leur prise de responsabilités. Son impact sur l'objectif d'égalité entre femmes et hommes pourra être suivi sur la durée.

Exemples d'indicateurs d'effets indispensables, par genres

1. Nombre de femmes/hommes (statut*/produit/catégorie d'activité)
2. Nombre de femmes/hommes (statut/produit/installation de vente)
3. Chiffres d'affaires (genre/produit/type d'activité)
4. Coûts : taxes, droit de place officiel, officieux, patente, autres (genre/produit/statut)
5. Taux d'accès aux services (eau, électricité, latrines, nettoyage)
6. Taux d'attributaires/de sous-locataires (genre/produit/ statut)
7. Temps de présence sur le marché (genre/statut/ produit)
8. Nombre de femmes/hommes dans les commissions de marché (produit/statut)
9. Nombre de femmes/hommes employé-es du marché (collectivités locales, entreprises privées)

*statut : "informel/formel" selon la terminologie en usage dans certains contextes.

► Intégrer le genre dans les objectifs de scolarisation des filles pour lutter contre les violences en milieu scolaire

Le bureau en charge des politiques éducatives et de l'insertion professionnelle de la Direction générale de la coopération internationale et du développement (DGCID) a entamé en 2005 une réflexion sur la question des violences liées au genre en milieu scolaire dans les pays du Sud, et notamment en Afrique. Le Groupe de haut niveau sur l'éducation pour tous, qui réunit les représentants des gouvernements nationaux, des agences spécialisées, et de la société civile, a identifié ces violences comme un des obstacles à l'éducation des filles. L'action de la DGCID inclut :

- la réunion des acteurs de la coopération française, ministère des Affaires étrangères, Agence française de développement, organisations de solidarité internationale, chercheurs... pour poursuivre la réflexion ;
- Une publication sur le phénomène des violences liées au genre en milieu scolaire, faisant notamment le point sur :
 - les études et enquêtes menées sur le phénomène des violences liées au genre dans les écoles, notamment dans les pays d'Afrique subsaharienne ;
 - le contenu des principaux textes internationaux en matière de droit à l'éducation, d'égalité femmes/hommes et de violences à l'égard des enfants ;
 - les interventions (politiques/programmes/projets) mises en œuvre pour lutter contre ces violences en milieu scolaire.

Cette publication a été présentée lors d'un atelier à l'Unesco le 23 novembre 2006*.

Les études menées dans plusieurs pays d'Afrique sub-saharienne (Afrique du Sud, Bénin, Botswana, Cameroun, Ethiopie, Ghana, Malawi, Tanzanie, Zimbabwe) montrent que les violences liées au genre sont physiques, psychologiques, souvent sexuelles, et touchent très majoritairement les filles. Frappées de tabou, ces violences constituent un facteur affectant négativement l'éducation des filles. S'intéresser à cette question conduit à aborder l'école et ses fonctions de façon plus large que l'optique utilitariste. L'école n'est pas uniquement le lieu où s'acquièrent des savoirs indispensables à la vie professionnelle d'un individu, elle est aussi le lieu où les valeurs dominantes des communautés sont véhiculées et où de nouvelles valeurs, impliquant de nouveaux comportements, peuvent émerger avec une volonté de l'ensemble des acteurs de l'éducation. Le BREDA⁴⁸ évoque ainsi la nécessité de créer un véritable "pacte social éducatif" pour l'école, qui permettrait un "approfondissement démocratique". Les écoles étant le reflet des sociétés, pour avoir une chance de réussir, toute réforme devrait être conçue, expliquée et mise en œuvre par tous les acteurs éducatifs (gouvernements, administrations, mais aussi communautés, parents et élèves eux-mêmes, filles et garçons), chacun-e à son niveau.

Les initiatives entreprises jusqu'à aujourd'hui pour lutter contre ces violences reflètent une variété d'approches, dont voici quelques exemples :

- **Créer un environnement scolaire sûr** et sensible à la dimension des rapports entre filles et garçons, en fournissant aux élèves un matériel pédagogique (dans toutes les matières et dans tous les types d'éducation, aux droits, éducation sexuelle, etc.) qui reflète les valeurs d'égalité entre filles et garçons.
Exemple : l'Unesco a conçu un kit pédagogique⁴⁹ avec des informations sur l'éducation à la non-violence et les enjeux, notamment sanitaires, de la prévention de la violence sexuelle.

48) Bureau régional pour l'éducation en Afrique de l'Unesco.

49) " The practice of citizenship: pedagogical kit " ;

http://portal.unesco.org/education/en/ev.php-URL_ID=3988&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

* http://www.genreenaction.net/article.php3?id_article=4287

- **Impliquer les jeunes eux-mêmes** pour forger au sein de la jeunesse des attitudes et idées nouvelles. Permettre aux agressées d'exprimer leur souffrance et aux agresseurs de gérer différemment leur violence ; impliquer l'ensemble des communautés dans la gestion des écoles et l'élaboration des initiatives pour mettre fin aux violences.

Exemple: "The Total Child Project" (projet de l'Association de coopération et de recherche pour le développement, ACOR) concerne cinq communautés du district d'Aminuis, dans l'Est de la Namibie. Développant une méthodologie participative, il encourage les communautés à comprendre la nature systémique, construite, du racisme, du sexisme et de l'abus d'autorité de la part des adultes. Ayant identifié les bases et les effets de la discrimination, les hommes et les femmes, les garçons et les filles de tous âges, cherchent ensemble des solutions.

- **Former et sensibiliser les enseignant-es à la notion de genre**

Exemple: "Opening our eyes: addressing gender-based violence in south African schools - A module for educators"(coopération bilatérale entre le Canada et l'Afrique du Sud). Ce module est dispensé au niveau d'une école ou d'un district aux enseignant-es, responsables d'écoles et conseils d'établissement. Il vise à faire prendre davantage conscience du problème de la violence tenant au genre et du harcèlement, du lien entre violence liée au genre et VIH/Sida. Cette formation fait partie d'une approche globale favorisant l'émergence d'une culture de l'enseignement et de l'apprentissage s'inscrivant dans un environnement sûr.

- **Définir et appliquer une réglementation permettant de rendre compte des actes de violence et de les sanctionner**

Exemple : le plaidoyer de l'antenne béninoise de l'ONG "Women in Law and Development".

Dès 1988, le ministère de l'Éducation du Bénin adopte une politique contre les "rapports sexuels inappropriés entre professeurs et élèves". Cette politique tend davantage à préserver une certaine conception de la moralité qu'à définir les droits et devoirs des élèves et des enseignants : elle condamne plus sévèrement un enseignant portant secours à une jeune fille souhaitant avorter qu'un professeur ayant violé une jeune fille. Cette orientation politique s'est avérée largement inefficace. Depuis 1994, la Banque mondiale et le Comité des Nations unies pour les droits de l'enfant ont reconnu que le harcèlement sexuel avait un impact négatif sur l'éducation des filles. Suite à une série d'ateliers organisés en 2002 par "Women in Law and Development", le Réseau national pour la promotion de l'éducation des filles a réalisé et diffusé un documentaire, qui met en lumière le comportement répréhensible de certains enseignants. En 2003, le ministère de l'Éducation s'est engagé à élaborer une nouvelle politique concernant la violence sexuelle en milieu scolaire.

La plupart de ces initiatives contre les violences liées au genre en milieu scolaire, analysée par la DGCID en vue de leur publication, posent deux questions importantes :

- celle de leur évaluation, car il est difficile d'apprécier l'efficacité et l'impact des interventions sur les relations entre filles et garçons, enseignants et élèves, et sur la scolarisation et le maintien de filles dans le système éducatif ;
- celle du passage à une échelle plus large : comment dupliquer un projet jugé efficace et initier une réforme des systèmes éducatifs qui tire les leçons des expériences menées, pour généraliser l'égalité entre les sexes ?

► Intégrer le genre en matière d'accès à l'eau

Projet analysé par le GRET, cf. p.108

A Madagascar, le projet "Objectif Sud" a conçu l'intégration du genre dans son volet "développement local" comme un processus en huit étapes pour passer de la théorie à la pratique. La région de l'Androy (dans le sud de Madagascar) souffre d'un manque chronique de pluie, et donc d'eau de surface et souterraine. Ce déficit constitue la principale contrainte au développement agricole, économique et social de la région qui est l'une des plus pauvres du pays. Afin d'améliorer la sécurité alimentaire dans cette région, la Commission européenne et le ministère français des Affaires étrangères ont financé un projet de quatre ans appelé "Objectif Sud".

La relation entre les normes culturelles, l'eau, et la subordination des femmes, est fondamentale dans la société Antandroy. Les femmes sont les premières concernées par la question de l'eau, mais elles n'ont pas accès aux discussions et débats en ce qui concerne l'amélioration de sa disponibilité ou de son utilisation. Le volet "développement local" du projet Objectif Sud a donc conçu un programme "action recherche genre" qui implique les femmes dès le début de la réalisation des systèmes de collecte et de stockage d'eau, dans un souci de pérenniser les infrastructures. En même temps, les interventions visent à améliorer les droits et le statut des femmes Antandroy à travers le renforcement de leurs capacités sociales, politiques et organisationnelles.

L'approche genre appliquée visait les résultats suivants :

- un approvisionnement amélioré en eau potable ;
- une meilleure gestion et pérennisation des infrastructures de collecte et de stockage d'eau de pluie (impluvia) ;
- une amélioration des comportements en matière d'hygiène ;
- une augmentation du pouvoir des femmes dans les prises de décision ;
- un accès amélioré des femmes à l'information.

Le programme a eu un impact positif significatif, avec un meilleur équilibre entre les femmes et les hommes. Il a entraîné une amélioration réelle pour les femmes, qui passent souvent six heures par jour pour s'approvisionner en eau. Il a progressivement influé sur les rapports sociaux en permettant aux femmes de se positionner comme gérantes des infrastructures, responsables financières des revenus issus de la vente de l'eau, de s'intégrer dans les débats et de peser sur les choix de nouveaux investissements (école, centre de santé, nouveaux impluvia) grâce aux fonds communs qu'elles ont constitués.

La démarche mise en œuvre a été documentée à travers un film : "Eau et genre, une étude de cas dans le sud de Madagascar". Ce document de 35 minutes s'adresse aux autorités locales, aux cadres ainsi qu'à tous les intervenant-es qui souhaitent mettre en place une telle démarche ou intégrer une approche genre dans leurs actions. Cf. p.108.

► Intégrer la perspective de genre en matière de micro-crédit⁵⁰

D'après une analyse de la Chaire Unesco de développement durable, Université de Bordeaux, cf. p.98

En tant que moyen proposé en matière de lutte contre la pauvreté, le micro-crédit est une formule en plein développement. Il s'adresse avant tout aux femmes (près de 100 millions actuellement, mais 500 autres millions de personnes pourraient en bénéficier, selon l'ONU⁵¹). Les femmes, qui sont les plus touchées par la marginalisation économique, sont en plus réputées plus efficaces dans leur gestion, avec des taux de remboursement souvent supérieurs à 96 %.

Il est important de tenir compte du fait que ce comportement “plus sérieux” des femmes peut être lié à des caractéristiques de genre socialement et culturellement construites : plus grande “docilité”, rapport de subordination à l’autorité et aux institutions, positions sociales plus subalternes, intérêts pratiques immédiats et urgents, comme nourrir les familles dont elles ont la charge et parfois l’entière responsabilité, et compenser la faiblesse ou la perte de revenus du mari, etc.

Plusieurs remarques critiques ont été formulées à l’encontre de projets de micro-crédit :

- De nombreuses institutions de micro-crédit ne ciblent pas les personnes les plus démunies. Pour des raisons de viabilité financière, elles évitent de prendre les risques qu’implique le financement des plus pauvres.
- Quand des efforts spécifiques sont faits pour atteindre ces femmes, on constate parfois que la nature et la taille de leur activité économique, et le volume de crédit qui en découle, ne leur permettent pas de générer des bénéfices suffisants pour qu’elles puissent franchir durablement le seuil de la pauvreté.
- L’importance de certains taux d’intérêt, qui peuvent atteindre 20 %, est justifiée par des coûts de transaction importants. Mais de tel taux s’approchent sensiblement des taux d’intérêt des usuriers. Pour rendre rentable une activité génératrice de revenus financée par des crédits à ces taux, la marge de bénéfice des bénéficiaires doit donc être très importante.
- Si les femmes sont ciblées dans les projets de micro-crédit pour leur sérieux et leurs taux de remboursement, cela masque parfois le fait qu’elles se trouvent entraînées dans des spirales de surendettement.
- Rien ne garantit a priori qu’un crédit attribué à une femme sera effectivement utilisé par cette femme, et non par son conjoint ou un membre masculin de son groupe familial (avec des risques de surendettement pour l’emprunteuse).

L’expérience montre qu’il est important que les interventions de micro-crédit, en tant qu’instruments d’aide au développement, s’intègrent dans des stratégies globales et des programmes de formation, d’assistance technique et de développement, qui sont les mieux placés pour assumer les risques de la pauvreté. Un deuxième élément clé pour le succès du micro-crédit est son octroi via un groupe solidaire qui offre un potentiel pour l’accumulation de capital social, faisant souvent défaut aux personnes vulnérables. Ces groupes solidaires peuvent, dans certains cas, fournir une base à une éventuelle organisation de la lutte contre d’autres problèmes de société tels que la violence domestique, l’alcoolisme des conjoints, ou le système de la dot, comme c’est le cas de nombreux groupes solidaires – “Self Help Groups” (SHG)–, en Inde du Sud. Ces SHG sont une occasion pour ces femmes d’exprimer leur volonté de créer des lieux de parole, d’action collective et de bâtir ainsi des espaces de sociabilité, d’autonomie et de négociation, et d’accès au pouvoir. C’est notamment grâce à son octroi via des groupements de femmes que la micro-finance peut devenir un instrument efficace d’augmentation des revenus de familles pauvres, tout en créant des conditions favorables à un processus “d’empowerment” (cf. p.30) social et politique des femmes concernées.

50) Le prix Nobel de la Paix 2006 a été attribué à Muhammad Yunus, fondateur et président de la Grameen Bank ; <http://www.grameen-info.org>

51) Dans le cadre de l’année internationale du micro-crédit en 2005, une conférence internationale a été organisée par la France ; <http://www.yearofmicrocredit.org> ; <http://www.lamicrofinance.org> ; plaquette “Coopération française et micro-finance, 20 ans de partenariat” <http://www.diplomatie.gouv.fr>

*La coopération
internationale française
et l'objectif d'égalité
hommes-femmes*

Face à des enjeux considérables, la coopération internationale française a entrepris de faire de l'égalité hommes-femmes une préoccupation majeure de son action. Cette mobilisation, en phase avec celle de la communauté internationale, se fait aussi en fidélité à une histoire et une culture française en matière d'égalités des droits. Cet héritage est aujourd'hui mis au service d'une réflexion nouvelle sur les interactions entre genre et développement. Les nouvelles orientations qui en résultent trouvent aujourd'hui un vaste champ d'application au sein des institutions françaises en charge de l'aide publique au développement.

Un enjeu important pour la France

La France a participé à la mise en place et au suivi de la Convention de 1979 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF, cf. p.17). Cette convention constitue aujourd'hui le pilier d'un droit international en voie de constitution en matière d'égalité hommes-femmes.

La France a également joué un rôle actif dans le cadre des conférences internationales sur le statut des femmes et notamment de la Conférence de Pékin en 1995.

Plus récemment, trois grands rendez-vous internationaux ont été l'occasion pour la France de réaffirmer son engagement en faveur de l'égalité des sexes. Il s'agit en 2005 de la conférence internationale sur les droits de la femme ("Pékin + 10") et de l'Assemblée générale des Nations unies sur les Objectifs du Millénaire pour le développement. En 2006, la Journée internationale de la femme du 8 mars a été l'occasion de préciser la manière dont la France entend concrétiser ces engagements dans ses actions de coopération internationale, tout particulièrement en matière d'aide publique au développement.

Par ces engagements, la France exprime sa fidélité aux valeurs républicaines qui l'ont érigée en "pays des droits de l'Homme" en rappelant particulièrement le caractère universel des droits. La question de l'égalité des sexes est un enjeu démocratique, celui de l'égalité en droit et en dignité de tous les citoyens, femmes et hommes. La lutte pour l'égalité entre les hommes et les femmes s'inscrit dans un programme plus large de promotion des droits de l'Homme et de gouvernance démocratique, auquel la France attache une grande importance dans le contexte de la mondialisation.

La culture française en matière d'égalité des droits⁵²

Au 14^{ème} siècle, Christine de Pizan⁵³, première femme à tirer ses revenus de son travail intellectuel et d'écriture, constate : "Si c'était la coutume d'envoyer les petites filles à l'école et de leur faire apprendre méthodiquement les sciences, comme on le fait pour les garçons, elles apprendraient et comprendraient les difficultés de tous les arts et de toutes les sciences tout aussi bien qu'eux".

En 1789, la France proclame la déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen. Le divorce par consentement mutuel est autorisé en 1792 et l'égalité entre femmes et hommes en matière d'héritage est instaurée. Mais les femmes sont exclues des droits civiques et politiques. Elles ne participent pas au suffrage "universel". Olympe de Gouges élabore une "Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne" ("La femme naît libre et demeure égale à l'homme en droits", art.1^{er})⁵⁴ et Condorcet plaide en faveur du droit de vote des femmes : "Ou aucun individu de l'espèce humaine n'a de droits, ou tous ont les mêmes ; et celui qui vote contre le droit d'un autre, quelle que soit sa religion, sa couleur ou son sexe, a dès lors abjuré le sien" (1790).

En 1804, le Code civil, dit "Code Napoléon" viendra restreindre les droits civils des femmes et consacrer leur subordination complète à l'autorité du mari⁵⁵. Il faudra attendre la moitié du 20^{ème} siècle pour que cette situation commence à évoluer.

Le droit de vote ne sera accordé aux femmes françaises qu'en 1944. L'égalité des sexes est intégrée dans le préambule de la Constitution française de 1946. L'œuvre de Simone de Beauvoir constitue un élément fondateur des études de genre et des acquis féministes du 20^{ème} siècle : dès 1949, "Le Deuxième sexe" pose la notion du féminin et du masculin en termes de constructions sociales. Traduit en plus de cinquante langues, ce livre reste une référence dans le monde entier. La loi Neuwirth de 1967 autorisant la contraception, et l'engagement des mouvements féministes et de Simone Veil aboutissant à la loi de 1975 légalisant l'avortement, constituent des étapes décisives dans le processus d'autonomisation des femmes et de rééquilibrage des pouvoirs et des droits. En 1999, après dix ans d'un débat public intense sur la place des femmes dans la vie politique, la Constitution française est modifiée, permettant désormais à la loi de favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats et fonctions électives.

Cependant, malgré ces initiatives, les inégalités entre femmes et hommes restent importantes en France en matière de représentation politique, d'accès aux postes décisionnels, de salaires. C'est pourquoi la France continue à renforcer ses dispositifs pour l'égalité : ministre délégué à la Cohésion sociale et à la parité, en articulation avec le service des Droits des femmes et de l'égalité et leurs délégations régionales⁵⁶, délégations parlementaires aux Droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes au Sénat et à l'Assemblée nationale, Observatoire de la parité entre les hommes et les femmes, Conseil supérieur de l'égalité professionnelle, Conseil supérieur de l'information sexuelle, de la régulation des naissances et de l'éducation familiale, Commission nationale contre les violences envers les femmes, etc. Un partenariat avec les ministères de l'Education, de la Recherche, de l'Emploi et du Droit des femmes a abouti à une convention interministérielle pour la promotion de l'égalité des chances dans le système éducatif. Les axes de travail définis portent notamment sur l'élargissement des choix professionnels, une éducation fondée sur le respect mutuel et la conception d'outils pour la promotion de l'égalité.

52) Voir aussi les dates-clés de l'égalité : http://www.femmes-egalite.gouv.fr/se_documenter/les_reperes/dates_clés/index.htm

53) (vers 1364 - vers 1431)

54) Parallèlement et dès 1788, Olympe de Gouges s'est engagée en faveur des Africains, affirmant dans ses "Réflexions sur les hommes Noirs" : "La nature n'y avait aucune part (...), l'injuste et puissant intérêt des Blancs avait tout fait". Olympe de Gouges, trop en avance sur son temps, sera guillotinée en 1793.

55) Les femmes françaises n'ont ensuite acquis leurs droits civils que très progressivement ; le droit d'exercer un travail salarié sans l'autorisation du mari date de 1967, le divorce par consentement mutuel de 1975, la transmission possible aux enfants du nom de famille de la femme de 2004, l'égalité en matière d'âge minimum du mariage de 2006 (18 ans pour les deux sexes, au lieu de 15 ans pour les femmes)...

56) <http://www.femmes-egalite.gouv.fr>

Depuis le 8 mars 2004, la “charte de l'égalité entre les hommes et les femmes” engage les ministères, les élus locaux, les partenaires sociaux et l'ensemble de la société économique et civile à réaliser des actions, autour de cinq axes :

- la parité politique et sociale et l'accès des femmes aux responsabilités
- l'égalité professionnelle
- l'égalité en droits et en dignité
- l'articulation des temps de vie⁵⁷
- la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes.

Un plan d'action gouvernemental sur trois ans, “Dix mesures pour l'autonomie des femmes”, a été initié en novembre 2004, créant notamment le Label Égalité, certifié AFNOR et destiné aux entreprises. Une loi relative à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes a été promulguée en mars 2006, visant à la suppression des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes et à la conciliation entre l'activité professionnelle et la vie familiale.

Enfin, des dispositions sont progressivement mises en place pour lutter contre la violence : loi sanctionnant l'abus d'autorité en matière sexuelle dans les relations de travail en 1992, loi sur le viol renforcée par l'introduction de la notion de circonstance aggravante dans le cadre conjugal en 2006, etc.

L'Observatoire de la parité

Créé en 1995, l'Observatoire de la parité⁵⁸, composé de parlementaires, d'universitaires, d'associations, a notamment vocation à centraliser et transmettre toutes informations sur la parité en matière politique, économique, salariale... Dans le cadre d'une collaboration avec le ministère des Affaires étrangères, il est référent sur les outils institutionnels et législatifs et les bonnes pratiques visant à favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes. En lien avec le Haut Conseil de la Francophonie (cf. p.32), il a publié en octobre 2006 une enquête sur les politiques publiques en matière d'égalité et les associations actives en la matière dans différents pays de la Francophonie.

57) Ainsi des initiatives concernant les “bureaux des temps” se développent pour contribuer à cet objectif.

58) <http://www.observatoire-parite.gouv.fr>

Un engagement renforcé et renouvelé

Parallèlement à l'action mise en œuvre en France, la coopération française appuie ses partenaires du Sud dans leurs efforts de mise en œuvre des engagements et d'atteinte des objectifs en matière d'égalité. Il s'agit de soutenir, de suivre et d'encourager les changements sociaux, économiques et politiques qui contribuent à améliorer le statut des femmes dans les pays du Sud.

La France souhaite une solidarité internationale renforcée et renouvelée. Les Objectifs du Millénaire pour le développement ne pourront être atteints sans une prise en compte transversale des rapports sociaux de sexe, les inégalités de genre constituant des facteurs constitutifs du mal-développement. Réduire ces inégalités constitue un des éléments de la lutte contre la pauvreté et contribue à instituer un développement durable et équitable, facteur de progrès, de paix et de démocratie.

Cette approche élargie est aussi le fruit de l'expérience : au départ, l'urgence était de faire sortir les femmes de leur "invisibilité" et de concevoir des programmes de développement qui répondaient à leurs besoins et avaient pour objectif de les intégrer dans les processus de développement. Mais ces actions n'ont pas toujours eu de réels impacts sur les rapports de pouvoir et les inégalités entre les hommes et les femmes (cf. pp.25, 26).

Mars 2006, un engagement ministériel fort en direction du genre⁵⁹

Lors de la Journée de la femme du 8 mars 2006, la ministre déléguée à la Coopération, au développement et à la Francophonie, Brigitte Girardin, a indiqué : "Je souhaite que toutes nos actions prennent désormais en compte systématiquement la question de l'égalité des sexes, ou plus généralement, ce que l'on appelle le genre. L'expérience montre en effet que cette démarche contribue à renforcer l'efficacité de notre aide. C'est pourquoi je propose :

- d'inclure la promotion de la femme et de l'égalité des sexes dans les programmes de coopération et de mettre en œuvre une évaluation effective de cette politique. Les documents cadres de partenariat, nouveaux instruments de programmation de notre aide pour les cinq ans à venir, devront ainsi comporter des actions concrètes visant cet objectif ;
- de créer, au sein de mon ministère, un groupe de travail chargé de la mise en place de cette approche nouvelle ;
- de sensibiliser les acteurs non étatiques à cette question du genre et de renforcer dans ce but l'appui aux ONG, aux collectifs et aux collectivités territoriales qui doivent pouvoir intégrer cette dimension dans leur action de coopération."

59) http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/actions-france_830/droits-homme_1048/droits-femmes_4938/journee-internationale-femme-8-mars-2006_32371.htm

Ainsi, la Coopération française renouvelle-t-elle sa volonté d'intégrer la dimension du genre dans sa politique d'aide au développement et de favoriser cette même intégration auprès des acteurs de la coopération non gouvernementale. Il s'agit de porter au mieux les initiatives de la France en matière de réduction de la pauvreté et des inégalités par la promotion d'un développement intégré, en s'assurant notamment que les femmes et les hommes sont à niveau égal acteurs et responsables du développement, qu'ils bénéficient équitablement des bénéfices et des opportunités créés par le développement durable et par l'accès aux ressources. Pour réaliser cet objectif, quatre axes d'interventions complémentaires sont privilégiés :

- **Participer activement aux débats internationaux**, notamment grâce à la mobilisation et à la présence de l'expertise française sur ces questions. Le MAE soutient la participation de la société civile aux grandes conférences internationales. Il finance des travaux des Nations unies sur des sujets auxquels la France porte un vif intérêt (ainsi, l'étude sur toutes les formes de violences à l'égard des femmes).

Le renforcement des partenariats avec les agences multilatérales – telles que l'Unifem pour ce qui concerne les droits sociaux et politiques et le FNUAP pour les droits en matière de santé sexuelle et de la procréation – constitue un bon levier pour valoriser et renforcer l'expertise française et celle du Sud dans le domaine du genre, promouvoir des valeurs d'égalité entre les femmes et les hommes au sein des instances de négociation internationale, et faciliter la mise en œuvre de projets de développement sur des sujets culturellement sensibles.

- **Développer les partenariats et les capacités de recherche-action et d'expertise au Sud** dans le domaine du genre par le soutien apporté à des centres de recherche, comme l'ENSEA⁶⁰ d'Abidjan.

- **Promouvoir l'intégration de la perspective de genre**, à caractère transversal, dans toutes les stratégies sectorielles et les projets, grâce à une prise de conscience et au renforcement des compétences dans ce domaine (actions de sensibilisation et de formation).

- **Élaborer des programmes spécifiquement dédiés aux femmes** ou à la lutte contre les inégalités entre les hommes et les femmes afin d'améliorer leur situation sociale et renforcer leurs droits : santé des femmes, éducation des filles, lutte contre les mutilations sexuelles, renforcement de la participation politique des femmes, etc.

L'action de la France au niveau multilatéral

La France s'engage aux Nations unies pour le respect des droits fondamentaux : la défense des droits liés à la santé sexuelle et de la procréation, la lutte contre la féminisation de la pauvreté et contre les violences faites aux femmes, la garantie des droits civils, l'accès à des emplois décents, la représentation des femmes dans les instances de décision, et le rôle des femmes dans la prévention des conflits⁶¹.

- **Une coopération active avec les instances des Nations unies**

La France est très attachée au respect des engagements pris lors des grandes conférences : Le Caire en 1994, Pékin en 1995, l'assemblée générale extraordinaire des Nations unies sur le sida en 2000, le Sommet des enfants de New York en 2001, etc. Cet engagement se traduit notamment par un accroissement de la coopération opérationnelle avec le Fonds des Nations unies pour la population et l'augmentation de la contribution volontaire à ce fonds depuis 2003 ; un financement de projets vers le Maghreb et le Machrek en partenariat avec le Fonds des Nations unies pour le développement des femmes.

60) Ecole Nationale de statistiques et d'économie appliquée.

61) Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies.

- **Des actions diplomatiques fortes dans la lutte contre les violences envers les femmes et les petites filles**

La France a été l'un des principaux contributeurs financiers de l'étude sur les violences contre les femmes, incluant des recommandations sur la prévention de ces violences, présentée à l'assemblée générale des Nations unies en octobre 2006⁶².

Une action forte est menée au Conseil de sécurité sur la question des enfants dans les conflits armés, en particulier les petites filles, en partenariat étroit avec l'Unicef. La France a ratifié en février 2003 le Protocole facultatif à la Convention sur les droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés. Elle a soutenu l'adoption d'un plan d'action européen, encouragé l'adoption d'une série de résolutions par le Conseil de sécurité visant à renforcer l'action internationale en faveur de la démobilisation et de la réinsertion des enfants soldats. La France préside pendant un an le groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants dans les conflits armés, qui devrait permettre d'établir un mécanisme de condamnation publique des responsables des recrutements d'enfants. Une conférence à niveau ministériel sur la réactualisation des Principes du Cap (démobilisation et réinsertion des enfants soldats) se tient à Paris début 2007.

- **Une coopération étroite avec le Fonds des Nations unies pour l'enfance sur l'éducation et les droits des filles**

La France est un des principaux contributeurs de l'Unicef et membre de son conseil d'administration. Outre le travail en commun sur les enfants dans les conflits armés, elle appuie ses efforts en faveur de l'éducation des filles dans différents pays du Sud. En Afghanistan, en 2002, il a ainsi été possible d'organiser en quelques semaines le retour à l'école de plus de trois millions d'enfants, y compris un million de filles dont certaines n'avaient jamais pu être scolarisées. Par ailleurs la France a mis en place avec l'Unicef un projet sur la protection de l'enfance, visant à renforcer les droits des enfants et particulièrement ceux des filles, l'un des volets étant destiné à la lutte contre les mutilations sexuelles féminines, et un autre à la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants (cf. p.89, 84 et 85).

- **Une vigilance sur la mise en place de politiques de prévention**

Aux Nations unies, la France s'assure que les politiques de prévention, plus difficiles à mettre en œuvre (lutte contre l'excision, contre les mariages précoces, plaidoyer pour la contraception) ne soient pas mises au second plan au bénéfice de politiques de "réparation" (soins chirurgicaux, aide aux orphelins du Sida), nécessaires, mais non suffisantes pour agir sur les causes des problèmes.

Un renforcement de la représentation extérieure française sur les questions de genre

En 2004 un poste d'Ambassadeur chargée des questions sociales et de la parité dans les relations internationales a été confié à Nicole Ameline, ancienne ministre de la Parité. Cette mission vise à promouvoir la position française selon laquelle la mondialisation doit profiter au plus grand nombre et réduire les phénomènes d'exclusion. Dans ce cadre, une attention particulière est portée aux thèmes de la lutte contre la pauvreté, de la réduction des inégalités et du travail décent, incluant l'égalité femmes-hommes. L'Ambassadrice porte et rappelle l'objectif d'égalité auprès des instances internationales, lors d'interventions dans des pays du Sud, ainsi que par des contacts avec les acteurs économiques et sociaux et les ONG. Cf. aussi p.106

62) Cette étude est téléchargeable sur <http://www.un.org/womenwatch/daw>

L'intégration du genre dans l'aide publique au développement de la France

Les engagements pris par la France en matière de genre s'appliquent tout spécialement à la mise en œuvre de sa politique d'aide au développement. Cette application se fait dans le cadre d'un dispositif français profondément rénové.

Le nouveau dispositif français d'aide au développement⁶³

Réformé entre 1998 et 2005, le dispositif français d'aide au développement est principalement composé d'un pôle diplomatique intégrant la coopération, le développement et la Francophonie au sein du ministère des Affaires étrangères (MAE), d'un pôle économique formé par le ministère de l'Économie, des finances et de l'industrie (MINEFI) et d'un "opérateur-pivot", l'Agence française de développement (AFD), sous co-tutelle du MAE et du MINEFI. La réforme de 1998 a notamment institué un Comité interministériel pour la coopération internationale et le développement (CICID), présidé par le Premier ministre. Le CICID définit les orientations de la politique française et de l'aide publique au développement. Il détermine les contours de la Zone de solidarité prioritaire (ZSP) 55 pays en 2006 regroupant les pays de concentration de la coopération française. Il fixe les orientations relatives aux objectifs et aux modalités de la politique de coopération internationale dans toutes ses composantes (bilatérales, européennes et multilatérales).

Dans la ZSP, les enjeux principaux de la politique française en faveur du développement sont de susciter la croissance, réduire la pauvreté et faciliter l'accès aux biens publics mondiaux, contribuant ainsi à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) à l'horizon 2015. Ces objectifs ont été déclinés en neuf secteurs sur lesquels la France concentre la plupart des ses moyens d'intervention : éducation, eau et assainissement, santé et lutte contre le sida, agriculture et sécurité alimentaire, développement des infrastructures en Afrique subsaharienne, protection de l'environnement et de la biodiversité, développement du secteur productif, gouvernance, enseignement supérieur et recherche.

En ce qui concerne la mise en œuvre des orientations, le ministre délégué à la Coopération, au développement et à la Francophonie coordonne, sous l'autorité du ministre des Affaires étrangères, les différents acteurs de la coopération française.

La Direction générale de la Coopération internationale et du développement (DGCID) du MAE anime la réflexion en vue de la définition des orientations du MAE en matière d'APD et participe à l'élaboration de la politique de coopération internationale et de développement.

En matière de lutte contre la pauvreté, l'appui de la France repose sur une vision large du développement qui, au-delà des critères économiques, prend en compte le respect des droits fondamentaux de la personne humaine, l'accès aux soins, à l'éducation, aux infrastructures de base et aux ressources naturelles.

63) Note : cet encart emprunte largement à la présentation du document de politique transversale "politique française en faveur du développement" consultable sur le site <http://www.performance-publique.gouv.fr/> (rubrique budget 2007).

Le MAE exerce sa tutelle sur l'AFD en définissant les orientations stratégiques qui encadrent les projets dans les secteurs dont l'Agence a la charge (agriculture et développement rural, santé et éducation de base, formation professionnelle, environnement, secteur privé, infrastructure et développement urbain).

Pour la partie de mise en œuvre de la politique d'aide au développement qui relève de sa compétence, le MAE dispose comme outil principal du Fonds de solidarité prioritaire (FSP). Des instruments complémentaires permettent notamment des cofinancements d'actions d'ONG et de collectivités locales. L'AFD, quant à elle, met en œuvre des subventions, des prêts, des garanties et des mécanismes de capital-investissement. Le détail de ces outils figure en annexe p.123.

L'intégration du genre au ministère des Affaires étrangères

En 2001, la direction générale de la Coopération internationale et du développement (DGCID) du ministère des Affaires étrangères avait été à l'initiative d'un premier rapport de "capitalisation et de valorisation/diffusion des études et des données relatives au genre"⁶⁴. Ce document faisait la synthèse de différents instruments disponibles au niveau des mécanismes d'aide du ministère des Affaires étrangères. Il recommandait notamment qu'au-delà du bureau de développement social du MAE, les objectifs d'égalité entre femmes et hommes soient pris en compte à travers l'ensemble de l'institution et des secteurs, avec des moyens budgétaires renforcés.

En janvier 2003, le ministère des Affaires étrangères a lancé un outil opérationnel en matière de genre et développement, le réseau Genre en Action, dont il assure le financement. Ce réseau vise à permettre, au Nord comme au Sud, à toutes celles et tous ceux impliqués dans les questions de développement et de solidarité internationale de s'informer, se former et échanger sur les enjeux et la pratique de l'approche "genre et développement". Le réseau Genre en Action développe un important portail web francophone de ressources théoriques et pratiques sur les questions de genre et développement⁶⁵. Depuis 2006, les travaux du réseau sont organisés par un comité de pilotage qui comporte des représentant-es du MAE, de l'AFD, de l'OIF, des ONG et des institutions de recherche. (Cf. p.89)

En 2006, la DGCID a nommé des "points focaux genre", constitués par les responsables de différents services sectoriels : bureau de l'État de droit et des libertés (sous-direction de la gouvernance démocratique) ; bureau des politiques économiques et agricoles ; bureau des politiques environnementales et de la prévention des risques; bureau en charge des politiques éducatives et de l'insertion professionnelle ; bureau des politiques de santé et de la protection sociale ; bureau de la prévention des conflits et de la reconstruction ; mission d'appui à l'action internationale des ONG. Chaque point focal genre est chargé de valoriser et de faire connaître les actions en matière de genre au sein de son bureau, de s'assurer que

64) Réalisée sous la coordination d'IFAID Aquitaine (cf. p.109), cette étude a recensé les projets et programmes du MAE ciblant les femmes ou visant à renforcer leurs capacités, et proposé différentes pistes méthodologiques pour aider à la prise en compte du genre ; consultable sur http://www.genreenaction.net/article.php3?id_article=218 ; il est complété par un classeur avec une synthèse de méthodologies existantes pour intégrer le genre et treize fiches pratiques : http://www.genreenaction.net/article.php3?id_article=224
65) <http://www.genreenaction.net>

des indicateurs de genre sont pris en compte dans l'élaboration et le suivi des projets et de faire remonter l'information sectorielle sur ces projets. Les points focaux, associés à des responsables de services techniques et de la représentation française auprès des Nations unies et de l'Union européenne, ainsi que de responsables de l'AFD, forment un groupe de travail, animé par un chargé de mission coordonnant la thématique du genre au sein de la DGCID et qui, depuis octobre 2006, est directement rattaché à la Direction des politiques de développement (DPDEV).

Du point de vue opérationnel, plusieurs chantiers ont été ouverts :

- **Des formations seront organisées** pour les agents du MAE, et pour l'ensemble du réseau d'assistants techniques, afin de les sensibiliser à l'intégration de l'approche genre dans la conception, l'instruction et la mise en œuvre des politiques et programmes de développement. Il est en effet essentiel d'atteindre une masse critique de capital humain formé et sensibilisé pour favoriser une véritable prise de conscience des enjeux de l'égalité hommes-femmes dans le développement. Les points focaux genre de la DgCiD bénéficieront de formations ponctuelles et d'accompagnements dans la mise en œuvre de critères de genre dans leurs projets.

- **L'intégration institutionnelle du genre sera renforcée** en modifiant les procédures internes et en se dotant d'instruments plus adaptés. L'instruction des projets, dès leur genèse, doit s'appuyer sur des données économiques et sociales sexo-spécifiques. Les objectifs et moyens doivent être différenciés en fonction des besoins spécifiques des hommes et des femmes et enfin, les évaluations et les études d'impact des projets doivent comprendre des indicateurs de genre, lorsque ceci est pertinent.

- **La collaboration avec les organisations de solidarité internationale et les collectivités locales**, soucieuses de l'égalité hommes-femmes dans leurs politiques et programmes de développement sera renforcé. Un label de qualité "genre" pourra être introduit dans l'instruction de leurs projets.

- **Le dialogue avec les pays partenaires sera renforcé**

L'objectif est d'accompagner les efforts des partenaires du Sud dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques nationales de lutte contre la pauvreté qui contribuent réellement à la promotion d'un développement humain durable, où la réduction des inégalités de genre et la recherche d'un équilibre social et économique profitable aux hommes et aux femmes ne soient pas seulement un moyen mais un but à part entière. Le dialogue avec les partenaires du Sud en matière d'inclusion de la promotion de la femme et de l'égalité ses sexes dans les programmes de coopération fait désormais partie du cahier des charges de la préparation, de la mise à jour et de l'évaluation des Documents Cadre de Partenariat (DCP), qui constituent l'instrument de cadrage pluriannuel de l'aide publique au développement de la France dans chacun des 55 pays de la zone de solidarité prioritaire (ZSP).

L'intégration du genre à l'Agence française de développement

L'AFD a lancé en 2004 un programme "Responsabilité sociale et environnementale" (RSE), dont l'objectif est de progresser dans l'application, tant à ses opérations qu'à son fonctionnement interne, des principes de développement durable. Sur le plan opérationnel, cela se traduit par un processus d'amélioration en continu de la procédure et des outils d'analyse environnementale et sociale ; ceci afin d'améliorer les pratiques de l'Agence et celles de ses partenaires en matière de maîtrise des enjeux et risques sociaux et environnementaux tout au long du cycle des opérations (instruction, mise en œuvre, suivi-évaluation des opérations). Le genre est intégré de manière transversale dans cette démarche de renforcement de l'analyse sociale et environnementale.

En matière de genre, l'AFD inscrit sa réflexion et son action dans le cadre des conventions et des programmes issus des conférences internationales approuvées par la France dans le but de favoriser l'égalité entre les hommes et les femmes.

L'Agence a publié en 2001 une note d'orientation opérationnelle qui dresse un bilan de l'état de la prise en compte du genre dans l'aide française et à l'AFD, et émet un certain nombre de recommandations, de lignes directrices et de dispositions opérationnelles visant à améliorer l'intégration transversale de cette question⁶⁶.

Aujourd'hui, les activités liées à la problématique de genre à l'AFD se répartissent de la manière suivante :

- **Une veille institutionnelle et une participation aux réflexions sur le thème "genre et développement"**

L'AFD participe à des réseaux comme Genre en Action (cf. p.89) et le Gendernet du CAD/OCDE (cf. p.32). L'Agence assure un suivi et une participation à des initiatives et à des événements nationaux ou internationaux sur les questions "genre et développement" (comme l'événement parallèle "Femmes et eau" organisé lors du dernier Forum mondial de l'eau de Mexico en 2005).

Elle prend part aux nouvelles initiatives du ministère des Affaires étrangères suite aux engagements pris par la ministre déléguée à la Coopération le 8 mars 2006 : plate-forme française Genre et développement, stratégie française d'intégration transversale du genre...

- **Des activités opérationnelles**

L'AFD développe des activités transversales. D'une part, l'Agence intègre la problématique de genre dans la procédure opérationnelle et les outils d'analyse sociale développés dans le cadre de son programme RSE. D'autre part, l'expertise genre interne apporte un appui aux agents opérationnels pour l'intégration des questions de genre dans leurs projets et programmes, tout au long du cycle des opérations : infrastructures, développement urbain, renforcement des capacités commerciales, développement rural, eau et assainissement...

L'Agence met également en œuvre des activités thématiques et sectorielles. Ainsi, parallèlement à l'appui apporté à certaines opérations, un travail méthodologique est mené, dans la perspective de mettre à disposition de l'AFD et de ses partenaires, en particulier les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre des opérations financées, des recommandations concrètes et des outils pour les aider à intégrer le genre. Depuis 2000, plusieurs études ont été réalisées ou sont en cours sur les problématiques suivantes : genre et marché (cf. p.35), genre et eau (cf. p.81), genre et décentralisation (cf. p.57), genre et agricultures familiales (cf. p.71).

66) <http://www.afd.fr/jahia/webdav/site/myjahiasite/users/administrateur/public/notes-strategiques/genre.pdf>

L'égalité hommes-femmes dans les institutions françaises en charge de l'aide au développement

La politique de genre en vue de l'égalité entre femmes et hommes doit être intégrée dans le fonctionnement même des institutions. L'expérience montre en effet que les mesures visant à instaurer l'égalité des chances exercent une influence favorable sur la prise en compte de l'égalité dans les politiques, les programmes et les projets de développement.

- **Au MAE**, depuis le printemps 2004, une cellule spécifique suit à la Direction des ressources humaines (DRH) les questions de parité, effectue des études et des sondages auprès du personnel concerné. Afin d'accompagner cette ouverture en faveur des femmes, la DRH initie une campagne d'information transparente sur la situation des femmes au département, qui devrait permettre d'intégrer dans les grandes orientations à venir les améliorations souhaitées par les principales intéressées et, par ailleurs, de fournir des outils d'aide à la décision au plus haut niveau de la hiérarchie.

Un plan pluriannuel (2004-2007) est en cours d'exécution, qui prévoit notamment :

- de favoriser la nomination de femmes à des postes stratégiques au cœur de notre dispositif ministériel en centrale, en évitant les orientations trop traditionnelles des carrières féminines,
- de renforcer la place des femmes dans le réseau diplomatique, en veillant à maintenir un pourcentage en adéquation avec les viviers,
- d'assurer aux agents à tous les postes d'encadrement des possibilités d'organisation du temps de travail permettant de mieux concilier des temps de vie personnelle et professionnelle,
- d'établir un tableau de bord permettant une vision précise de la place des femmes dans le hiérarchie du ministère,
- de s'appuyer sur l'Inspection générale, afin d'assurer une appréhension et une prise en compte effective des préoccupations des femmes.

Les femmes, majoritaires au MAE (sur l'ensemble des fonctionnaires titulaires) sont encore sous-représentées au niveau des postes d'encadrement. Il s'agit donc d'un chantier toujours ouvert, pour lequel, lors de la Conférence des Ambassadeurs d'août 2006, le ministre a précisé la méthode à suivre : "en matière de promotions et d'affectations, j'ai demandé que celles-ci soient gérées dans le respect du triple principe de parité, d'équité et d'impartialité".

- **A l'AFD**, la politique de ressources humaines se développe avec la préoccupation constante de faire une place plus grande aux femmes, dans le respect des principes d'équité. En matière de recrutement, l'AFD s'attache à assurer au mieux un équilibre entre le nombre de femmes et d'hommes recrutés. En 2005, 22 femmes ont ainsi été recrutées sur 45 embauches. Par ailleurs, le pourcentage de femmes cadres a augmenté en moyenne d'un point par an depuis dix ans pour atteindre 29,7 % en 2005. Le taux de femmes en position hiérarchique tend à se renforcer depuis dix ans. L'objectif de promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes occupe également une place importante dans le dialogue social et une négociation sur ce thème a été ouverte en 2005. Cette négociation, actuellement en cours, est axée sur quatre grands objectifs : favoriser l'implication de tous dans la recherche de l'égalité entre les femmes et les hommes ; assurer l'égalité des chances lors du recrutement et au cours de la carrière ; veiller à l'application du principe de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes ; favoriser la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale par une meilleure prise en compte de la parentalité.

La poursuite de l'effort de concertation et de complémentarité entre tous les acteurs français

Bien que récente, la question du genre au sein du ministère des Affaires étrangères et de l'Agence française de développement bénéficie désormais de points d'entrée identifiés, d'un premier capital d'analyses et d'expériences de terrain. Ces acquis permettent d'envisager une deuxième étape plus ambitieuse de concertation et d'organisation entre acteurs publics impliqués en matière d'égalité hommes-femmes et de développement, et au-delà avec le monde associatif et celui de la recherche. Cette deuxième étape comprend la formalisation d'une stratégie genre par la coopération internationale française.

Le Haut Conseil de la coopération internationale avait ouvert la voie en 2000 avec l'élaboration d'une étude sur "l'intégration du genre dans la politique française de coopération" puis d'un avis sur cette question en 2005 (cf. p.92). Il appartenait au dispositif français d'aide au développement de proposer des mécanismes réguliers pour organiser cette intégration.

C'est ainsi que sous l'impulsion de la ministre déléguée à la Coopération, une plate-forme nationale Genre et développement a été installée en 2006. Instance de concertation et de réflexion, elle réunit une trentaine de membres, du MAE, de l'AFD, de différents ministères, des ONG et collectifs d'ONG, des institutions de recherche et des personnes-ressources qualifiées.

Animée par le réseau Genre en Action, elle se réunira environ trois fois par an pour partager l'information sur les différents programmes genre et développement, analyser les politiques de genre et faire des propositions de stratégie⁶⁷. Il s'agit là d'un signal fort pour une meilleure articulation et complémentarité des différents acteurs français.

Toutefois, comme l'a souligné la ministre déléguée à la Coopération lors de la première réunion de la plate-forme le 13 octobre 2006, "Si nous sommes confiants sur la capacité de cette plate-forme à enrichir la réflexion de tous, à dégager une cohérence, il serait contre-productif de rechercher le plus petit dénominateur commun sous la forme d'une "position française" étendue au monde associatif ou à la recherche. Il s'agit d'abord de faire vivre un débat. Le moment venu, la réponse française n'en sera que plus appréciée et agissante".

La coopération internationale française dispose donc désormais des relais et réseaux nécessaires pour nourrir l'élaboration d'une stratégie en matière de genre. Cette stratégie constituera une composante à part entière d'une approche française de la gouvernance qui dépasse la question des institutions ou des formes du gouvernement pour recouvrir aussi les mécanismes sociaux qui participent à l'action publique et à la réalisation des droits. Elle aura pour fonctions non seulement de faciliter l'intégration du genre dans la politique française de coopération internationale, notamment sous la forme d'outils et d'objectifs spécifiques, mais aussi d'augmenter la lisibilité de l'engagement français vis-à-vis de l'égalité hommes-femmes et de proposer à nos partenaires des bases claires pour élaborer des projets communs.

Pour mener à bien cet exercice, la coopération internationale française dispose aussi d'un capital propre d'expériences non négligeable. Le chapitre qui suit illustre ces programmes et projets pour inscrire l'égalité entre femmes et hommes à la fois comme objectif et comme moyen d'une politique de développement solidaire et durable.

67) Ces nouveaux dispositifs visent à inscrire fortement le genre dans les outils stratégiques de la coopération internationale française, répondant notamment aux propositions du CAD-OCDE qui notait dans son rapport 2004 une prise en compte insuffisante du genre dans l'aide publique au développement française, recommandant "la création de groupes de travail interministériels et la mise en réseaux des ressources intellectuelles et opérationnelles (...) pratiques qui devraient porter leurs fruits, à condition que leurs réflexions soient reflétées au niveau stratégique".

Quelques exemples de mise en œuvre du plan d'action de la Conférence de Pékin par la coopération internationale française

La Conférence de Pékin a identifié douze domaines dans lesquels un effort particulier doit être porté pour améliorer l'égalité entre femmes et hommes (cf. le tableau récapitulatif de ces douze objectifs p.21). De nombreux programmes et projets financés par la coopération internationale française s'inscrivent dans le cadre du plan d'action de Pékin et se trouvent ici classés par objectifs de ce plan d'action. Les Objectifs du Millénaire pour le développement sont également rappelés car l'articulation entre les engagements de Pékin et ceux des OMD constitue un facteur déterminant pour le développement durable. Il s'agit donc ci-dessous d'un aperçu non exhaustif d'actions menées par la coopération internationale française. Certaines sont terminées, d'autres en cours ou en perspective.

Beaucoup de ces initiatives sont basées sur l'approche "Femmes et développement" (cf. p.25) qui a prévalu avant de s'articuler progressivement avec la prise en compte d'une démarche de genre. Dans la nouvelle étape qui s'ouvre actuellement, l'adoption par la France d'une stratégie, puis d'outils méthodologiques "Genre et développement" (cf. p.50 à p.54) permettra de renforcer cette prise en compte.

Projet d'appui à la mise en œuvre du plan d'action de Pékin

Lancé en 1997, le projet FSP mobilisateur "Mise en œuvre du plan d'action de Pékin, Promotion du droit des femmes", avait pour objectifs :

- d'appuyer la participation des femmes francophones d'Afrique dans les débats internationaux : élaboration des rapports nationaux de bilan des actions dans le domaine du genre, mise en réseau, restitution locale des résultats des conférences en vue de leur intégration aux politiques publiques ;
- de renforcer les capacités des chercheur-es et des acteurs/actrices de développement des pays partenaires : appui aux institutions de recherche, aide à la formation en genre des statisticien-nes et économistes, mise en valeur de la production scientifique francophone par des séminaires internationaux et l'identification des besoins pour la recherche-action ;
- de soutenir la coopération Sud-Sud dans le domaine du genre et d'appuyer la société civile.

Ce projet s'inscrivait dans le suivi de la Conférence de Pékin de 1995. Sur la base du consensus autour de la nécessité d'améliorer le statut des femmes, les gouvernements africains notamment ont souhaité que la communauté internationale les aide à mettre en œuvre les recommandations de cette conférence. Parmi les résultats obtenus sur ce projet, on retiendra les points suivants :

- organisation de trois ateliers de restitution de la Conférence africaine de préparation de "Pékin + 5" (2005) en Guinée Conakry, au Congo-Brazzaville et au Burkina Faso, permettant de renforcer les capacités des acteurs gouvernementaux et de la société civile dans ce domaine ;
- traduction en français des informations relayées sur le site internet "genre" de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et mise en réseau des initiatives dans ce domaine autour des actions portées par le Centre africain pour les femmes (CAF) ;
- tenue d'un colloque international "genre, population et développement" , en juillet 2001 à Abidjan, qui a renforcé les liens et les échanges de compétences entre les chercheurs et les acteurs du développement ;
- mise en place d'une session de formation de formateurs et formatrices sur le genre à l'École nationale de statistiques et d'économie appliquée (ENSEA), à Abidjan en septembre 2000.

1. Lutter contre la pauvreté croissante des femmes

Sur 1,5 milliard d'êtres humains qui vivent en dessous du seuil de pauvreté absolue⁶⁸, 70% sont des femmes. Constatant une "féminisation de la pauvreté", le plan d'action de Pékin considère l'émancipation et l'autonomie économique des femmes comme une composante essentielle du processus permettant d'échapper au cercle vicieux de la pauvreté et des inégalités.

Les engagements concernent les mesures suivantes :

- réviser, adopter et maintenir des politiques macroéconomiques et des stratégies de développement visant à satisfaire les besoins et à encourager les efforts des femmes pauvres ;
- réviser les lois et pratiques administratives afin de permettre l'égalité effective des droits et de l'accès aux ressources entre les hommes et les femmes ;
- permettre aux femmes l'accès aux mécanismes et institutions d'épargne et de crédit ;
- développer des méthodologies basées sur le genre et mener des projets de recherche concernant la question de la féminisation de la pauvreté.

La mise en œuvre de ces stratégies en faveur de l'égalité femmes/hommes est nécessaire pour atteindre l'ODM 1 : réduire de moitié d'ici 2015 la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar/jour et la proportion de celle qui souffre de la faim.

► *Système décentralisé de financement dans des quartiers défavorisés de Cotonou au Bénin*

En collaboration avec l'ONG française "Initiative Développement"⁶⁹, ce programme a permis, dès 1995, de soutenir des familles pauvres par l'accès au crédit, en tenant compte de la structure des populations, qui comptaient un grand nombre de familles dont le chef est une femme. Cet appui a permis l'organisation de groupements féminins solidaires de production et de commercialisation, ainsi que de coopératives d'épargne et de crédit (COOPEC) qui participent à la sécurité alimentaire et à l'amélioration du niveau de vie. Les femmes ont créé des "tontines" axées sur la santé et l'éducation. Les pouvoirs publics béninois ont accompagné ce programme en facilitant l'accès aux services de santé, d'éducation et d'aide sociale. La dynamique principalement initiée par les femmes démontre aujourd'hui son caractère mobilisateur : elle a suscité l'intérêt des hommes et des groupements professionnels.

► *Centre d'écoute et d'appui aux femmes chefs de famille de Medellin, en Colombie*

Cet espace communautaire d'accueil, initié par l'association ENDA⁷⁰ America Latina (cf. p.133) sur financement de la Mission de coopération non gouvernementale⁷¹ est un lieu d'écoute, initié par les femmes du quartier pauvre "Las independencias", pour les problèmes de violence familiale et civile et un lieu de réflexion pour une conciliation communautaire, parallèlement à des activités manuelles et génératrices de revenus. Le centre est aujourd'hui en voie d'autonomisation et bénéficie d'une reconnaissance locale qui facilite les relations de voisinage. Par ailleurs, les femmes ont continué leurs activités en dehors du centre – restaurants populaires, garderie d'enfants – gardant ainsi un lien fort avec leur environnement social.

68) Moins d'un dollar par jour en pouvoir d'achat, selon la Banque mondiale.

69) <http://www.id-ong.org>

70) <http://www.enda.sn/antennes.htm>

71) Devenue la Mission d'appui à l'action internationale des ONG (MAAIONG).

► Genre et décentralisation au Mali

L'État malien est engagé depuis plusieurs années dans une stratégie de réduction de la pauvreté, qui s'est concrétisée par la signature de la déclaration du Millénaire, puis l'adoption en 2002 d'un cadre stratégique de lutte contre la pauvreté. La politique de décentralisation, initiée en 1991, est aujourd'hui mise en cohérence avec la politique nationale de lutte contre la pauvreté. Aux côtés de la plupart des autres partenaires techniques et financiers (PTF) du Mali, l'AFD contribue depuis plusieurs années à un programme d'appui à la décentralisation⁷².

Alors que le Mali vit une transformation profonde de ses structures grâce au renforcement de la démocratisation et au processus de décentralisation, et que ces transformations vont s'accélérer sous la pression extérieure (accords de partenariat économique, engagements internationaux...), la prise en compte des inégalités sociales et de genre dans le but de parvenir à les réduire, devient un enjeu national. Dans ce cadre, l'AFD a commandité en 2005 une étude visant, à partir d'un état des lieux des pratiques des PTF et des collectivités⁷³ :

- à proposer une méthodologie de prise en compte de la problématique pauvreté/inégalités/genre dans le cadre du processus d'accompagnement de la décentralisation ;
- à proposer un dispositif en matière de renforcement des capacités. La problématique de genre était centrale dans cette réflexion.

Cette étude montre que la question de la réduction de la pauvreté et de la lutte contre les inégalités suscite des innovations méthodologiques et opérationnelles de la part de nombreux élus qui y sont confrontés quotidiennement dans l'exercice de leur mandat⁷⁴. Un accompagnement efficace de ces élus devra renforcer leurs capacités à agir sur les inégalités sociales qui clivent durablement la société malienne : inégalités ethniques, de castes, de genre, d'âge... Par exemple, la mise en place d'un programme d'éducation citoyenne (écoles, radio, TV...) questionnant le fondement de ces inégalités et sa compatibilité avec la société actuelle est un enjeu fort.

Dans ce contexte, il convient de s'interroger sur la représentativité et la légitimité des représentants de groupes d'acteurs et sur la responsabilisation, notamment financière, des bénéficiaires de politiques et projets de réduction de la pauvreté et des inégalités. Il est également particulièrement important d'articuler l'analyse des inégalités de genre avec celle des autres clivages sociaux, en évitant d'appliquer des méthodologies de genre toutes faites (cf. aussi p.28). Ainsi, les femmes ne forment pas une catégorie homogène. Par exemple, une jeune co-épouse sous l'autorité de la famille du mari n'a pas la même autonomie et les mêmes besoins pratiques et stratégiques (cf. p.29) qu'une commerçante investie dans une activité économique, et pouvant se déplacer librement entre sa région et la capitale du Mali. Les intérêts de groupes de femmes peuvent aussi être proches de celles d'autres catégories d'acteurs : en matière d'accès au foncier, des revendications de femmes pauvres, de jeunes et de populations allochtones peuvent se rejoindre. Il s'avère alors utile, pour un élu local dans le cas d'une médiation en direction d'un chef de terres ou du chef de village, de rechercher des synergies d'intérêts partagés par ce "groupe stratégique".

72) Ce programme (PACDM), initié en 2000, s'inscrit dans le Programme national d'Appui aux collectivités territoriales (PNACT), dont la deuxième phase a commencé en 2006.

73) Etude menée par le Centre international d'étude pour le développement local (CIEDEL <http://www.ciedel.org>) avec le centre malien Delta C et l'appui méthodologique du réseau Impact (appui aux politiques publiques de lutte contre la pauvreté et les inégalités : <http://www.reseau-impact.org>).

74) Seulement 16 % des 10 540 élus communaux au suffrage direct sont des femmes. De leur côté, les Centres de conseils communaux qui appuient les communes dans l'élaboration des plans de développement intègrent un personnel féminin important.

► *Renforcer les capacités des ONG du Yémen pour lutter contre la pauvreté des femmes*

Depuis sa réunification en 1990, la situation sociale et économique du Yémen n'a pas connu l'amélioration espérée. Les statistiques disponibles montrent un recul des indicateurs de développement humain et une augmentation du niveau de pauvreté, particulièrement dans les zones rurales. Les organisations de la société civile yéménite, encore récentes, se mobilisent fortement. Leur rôle est décisif en matière d'amélioration de la situation et de la promotion des droits des femmes, domaine où l'action législative du gouvernement ne peut à elle seule donner des résultats concluants.

Mais la société civile yéménite manque encore de compétences et de structuration et les bailleurs internationaux préfèrent orienter leurs financements vers des structures gouvernementales, pourtant moins efficaces localement. Face à cette situation, le poste diplomatique de Sana'a a proposé de mettre en œuvre un programme intégré de renforcement de la société civile et de lutte contre la pauvreté sous l'angle spécifique du genre. Ce projet FSD, inscrit dans le cadre du programme "Gouvernance, État de droit et sécurité intérieure" du plan d'action de l'ambassadeur, a démarré en 2005 et se poursuit en 2006-2007, en partenariat avec des ONG françaises, comme DIA⁷⁵. L'objectif de ce programme est double :

- **Renforcer les compétences des ONG yéménites impliquées** dans l'amélioration de la situation de la femme et favoriser leur organisation en réseau : améliorer l'efficacité de ces ONG sur le terrain ; leur permettre de devenir des porteuses de projets et des opératrices crédibles pour les donateurs internationaux ; renforcer leur aptitude à peser sur les décisions gouvernementales et jouer ainsi pleinement leur rôle de représentation de la société civile.
- **Mettre en œuvre, via ce réseau d'ONG, des actions concrètes** de réduction de la pauvreté s'adressant spécifiquement aux femmes et s'inscrivant dans les secteurs prioritaires de la coopération française avec le Yémen : éducation de base ; santé primaire ; promotion des droits de la femme ; eau et agriculture.

Les populations cibles sont prioritairement les filles et les femmes des zones rurales défavorisées. Ce projet, particulièrement intéressant par ses aspects participatifs, sera analysé en vue de son adaptation possible à d'autres zones géographiques.

► *Lutte contre la pauvreté des femmes en Afghanistan*

L'entrée de l'Afghanistan, fin 2003 dans la Zone de solidarité prioritaire de la Coopération française, a permis de recourir à l'instrument FSP. A ce titre, un FSD "Appui à la société civile en Afghanistan" est en cours de mise en œuvre afin de soutenir en priorité les femmes et les personnes vulnérables, en leur donnant les moyens d'acquérir une indépendance économique. Des projets concernent la création de micro-entreprises, des centres d'alphabétisation et de formation professionnelle, des centres de soins et d'éducation de base. (Cf. aussi le FSD post-conflit, p.68)

75) <http://www.dia-europe.org>

2. Favoriser l'égal accès à l'éducation et à la formation

Le plan d'action de Pékin demande d'assurer un accès égal des filles et des garçons à l'enseignement primaire et secondaire, de réduire les taux d'analphabétisme (qui demeurent élevés chez les femmes à l'âge adulte) et d'améliorer l'accès des femmes à la formation professionnelle et continue. Les filles représentent en effet les deux-tiers des 110 millions d'enfants non scolarisés.

Elles sont souvent exclues du système éducatif du fait de leur position de futures épouses et parce qu'elles représentent une force de travail pour la famille. L'éducation des filles relève pourtant des droits fondamentaux. Les investissements en la matière constituent en outre le meilleur outil de développement pour augmenter l'efficacité économique, réduire la mortalité infantile et maternelle, améliorer la nutrition, promouvoir la santé, notamment en aidant à prévenir la propagation du VIH/Sida, et limiter les naissances (une année de scolarisation supplémentaire réduit de 5 à 10 % le taux de fécondité)⁷⁶. Aucune autre stratégie ne contribue autant à accroître les possibilités d'éducation de la génération suivante.

L'OMD 2 engage les pays à donner, d'ici à 2015, à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires (cible 3). L'OMD 3, qui concerne spécifiquement l'égalité des sexes et l'autonomie des femmes, engage les pays à éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaires et secondaires d'ici à 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard.

Des analyses conduites par la coopération française font apparaître clairement la nécessité d'agir à la fois sur les facteurs liés à l'offre, qui limitent l'accès des filles à l'éducation, et sur les déterminants de la demande d'éducation des filles. Un récent travail de recherche-action sur les causes de disparité de genre dans l'éducation, mené conjointement avec l'Unicef dans le cadre d'un programme bi et multilatéral couvrant plusieurs pays d'Afrique subsaharienne, confirme cette position. Ceci implique de cibler les mesures les plus efficaces et de les développer à grande échelle. Nombre de ces mesures sont d'ordre pratique : assurer la survie et développer les petites écoles rurales, améliorer les équipements sanitaires, aménager les horaires, utiliser des mesures d'incitation pour l'inscription et l'assiduité des élèves, augmenter la présence d'institutrices, etc.

Il incombe avant tout aux pays de décider ce qu'ils veulent faire pour favoriser l'accès des filles à l'éducation. Mais certains pays peuvent souhaiter un accompagnement pour atteindre leurs objectifs⁷⁷.

► *Appui à la définition de stratégies nationales d'éducation favorisant la scolarisation des filles*

La France s'est engagée à accompagner activement les pays partenaires dans la définition des stratégies nationales d'éducation qui font de l'enseignement des filles une des priorités. Elle mobilise, avec les autres bailleurs de fonds, l'expertise nécessaire pour que les États soient en mesure d'identifier les obstacles spécifiques que les filles doivent surmonter et d'adopter des mesures appropriées afin de les amener à l'école.

76) <http://www.unfpa.org/gender/index.htm>

77) Le ministère français de l'Éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR) s'implique également dans des actions multilatérales de soutien au processus "Éducation pour tous", coordonné par l'Unesco, suite au Forum mondial de Dakar de 2000.

78) Un lien est notamment établi avec l'initiative des Nations unies pour la scolarisation des filles : <http://www.ungei.org>

En étroite collaboration avec ses partenaires – institutions⁷⁸, donateurs, société civile et secteur privé – la coopération internationale française veille à ce que soient intégrées des mesures incitatives en matière de scolarisation des filles dans les programmes d'éducation qu'elle finance. A l'avenir, un effort particulier permettra de renforcer le rôle et les capacités de la société civile dans la planification, la budgétisation, la mise en œuvre et le contrôle des interventions en faveur de l'éducation des filles, nombreuses étant les ONG et les communautés locales qui s'impliquent en matière d'alphabétisation des filles déscolarisées.

Les questions de la réduction des disparités (de genre, sociales et géographiques) occupent ainsi une place significative dans les programmes sectoriels d'éducation que finance l'AFD, désormais en charge du secteur éducation⁷⁹. Ces programmes intègrent la question du genre au niveau de l'accès (amélioration de la couverture scolaire en salles de classes, points d'eau, latrines séparées), de la qualité (à travers la formation des enseignant-es, les manuels scolaires, la révision des programmes, l'élimination des stéréotypes sexistes, l'éducation à la santé et à la vie familiale, l'éducation à la prévention du VIH/Sida) et de la gestion du système éducatif, articulée avec les stratégies de lutte contre la pauvreté, car ce facteur est la cause majoritaire de la non scolarisation ou de la scolarisation incomplète des filles, celles des familles pauvres ayant moins de chances d'accéder et de rester à l'école.

► *Renforcement méthodologique*

• **Intégration d'indicateurs de genre**

Les projets et programmes financés comprendront des indicateurs sexo-spécifiques qui permettront de suivre les progrès des politiques éducatives dans le domaine de la scolarisation des filles.

• **Évaluation-capitalisation**

Une évaluation du travail mené avec les ONG et l'Unicef en matière de scolarisation des filles doit être conduite afin de capitaliser les expériences accumulées sur le terrain et de diffuser les meilleures pratiques. De même, une évaluation/capitalisation des actions menées en faveur des politiques sectorielles dans ce domaine permettra d'en tirer des enseignements afin d'adapter les modalités d'appui en fonction des résultats observés.

► *Initiative sur les violences en milieu scolaire*

Une étude documentaire a été conduite en 2005-2006 sur les violences à l'égard des filles en milieu scolaire, permettant de recenser :

- les déclarations et documents officiels des organismes multilatéraux et des différents partenaires, tant dans les pays développés que dans les pays en développement ;
- les documents disponibles concernant les projets et leur évaluation conduits par tous les acteurs (gouvernements, ONG, organismes des Nations unies).

Deux réunions de concertation ont eu lieu avec les acteurs français de la société civile et une publication a eu lieu fin 2006, (cf. l'analyse détaillée p.37).

79) L'AFD n'intervient pas dans le domaine de la Francophonie et dans la recherche et l'enseignement supérieur qui relèvent directement du MAE.

► *Planification et qualité de l'éducation dans le district de Bamako au Mali*

Le PAOEFM⁸⁰, soutenu par l'AFD avec le comité français pour l'Unicef pour la période 2005-2008, vise notamment à l'amélioration de la qualité de l'enseignement et des apprentissages, à la réduction des redoublements, à la formation des enseignant-es ainsi qu'à l'amélioration de la planification de l'éducation au niveau des communes. Il prévoit des actions spécifiques pour soutenir la scolarisation des filles à travers la démarche proposée par l'UNICEF "L'école amie des filles, amie des enfants"⁸¹.

Dans chacun des douze centres d'animation pédagogique (CAP) - un par inspection scolaire - un-e conseiller-e pédagogique a ainsi été sélectionné-e et formé-e pour accompagner les écoles engagées dans cette démarche.

Ces conseillers animateurs-trices ont ensuite organisé des formations pour les établissements de leur circonscription.

Suite à des formations organisées en décembre 2004, 264 écoles ont été engagées dans la démarche durant l'année scolaire. Les enseignants de ces écoles suivent des modules de formation au genre pour mieux prendre en compte les questions d'équité. Ces établissements ont tous un "gouvernement des enfants", où les filles doivent être représentées à parité avec les garçons ; et bon nombre d'entre elles ont élaboré un projet d'école. Les gouvernements d'enfants ont déjà entraîné de nombreux changements avec de multiples initiatives dans toutes ces écoles. Les retombées semblent très positives et sont appréciées tant par le corps enseignant que par les autorités de l'éducation. Une campagne d'information, à laquelle les écoles de Bamako ont participé, a eu lieu en mai 2005 avec une "caravane de journalistes".

Un appui à la mise en place des comités de gestion scolaire a été fourni, notamment en intervenant auprès des communes pour expliquer leur rôle et les impliquer.

Ce projet s'inscrit dans une approche programme dans la définition de laquelle l'AFD s'est fortement impliquée, au côté des autres bailleurs, et qui couvre l'ensemble du secteur malien de l'éducation, permettant d'avoir un effet de levier important sur l'amélioration de la question du genre.

Dans le cadre du plan sectoriel de l'éducation au Mali, une dynamique d'accélération de la scolarisation des filles est mise en œuvre pour réduire l'écart de scolarisation entre filles et garçons en termes de parité et d'égalité, principalement dans les zones les plus défavorisées, par la réduction du poids de la charge financière de la scolarisation pour les familles pauvres. Une stratégie de construction de latrines séparées entre garçons et filles sera mise en application. Les filles seront privilégiées dans le recrutement des élèves maîtres au niveau des Instituts de formation des maîtres (IFM). Enfin, il sera mis en œuvre une stratégie pour attirer les filles dans les filières industrielles et agro-sylvo-pastorales, y compris en créant de nouvelles filières.

80) *Projet d'amélioration de l'offre d'enseignement fondamental au Mali.*

81) *Proposée par l'Unicef, cette démarche identifie les enfants exclus pour faire en sorte qu'ils soient scolarisés. Dans le cadre d'une vision globale de l'éducation et de l'enfant, la démarche s'intéresse à la santé, à la nutrition et au bien-être des enfants. Elle refuse les discriminations et tient compte de la diversité en répondant aux besoins des enfants selon leur sexe, leur classe sociale, leur origine ethnique et leurs aptitudes. http://www.unicef.org/french/girlseducation/index_focus_schools.html*

3. Favoriser l'égal accès aux soins et aux services de santé

Dans de nombreux pays, les femmes disposent d'un accès limité aux soins médicaux élémentaires, et ce durant toute leur vie. Souvent, les filles font l'objet de moins d'attention que les garçons du point de vue de la prévention et du traitement des maladies infantiles. A l'adolescence et durant leurs années procréatives, les femmes ne peuvent recourir à des conseils adéquats ou des services de soins gynécologiques et obstétricaux. Elles sont exposées à des risques de grossesses non désirées et précoces, d'infection par le VIH/Sida et autres infections sexuellement transmissibles, de même qu'à des avortements à risques et des complications liées à la grossesse ou à l'accouchement. Dans les pays du Sud, 35 % des femmes enceintes n'ont accès à aucun suivi prénatal.

Le plan d'action de Pékin place la santé comme une des priorités essentielles pour l'amélioration du statut des femmes, l'objectif étant de développer l'accès des femmes aux services de santé sexuelle et de la procréation, en vue de réduire la mortalité maternelle. La France, qui a elle-même mené un combat pour la légalisation de l'interruption volontaire de grossesse en 1975 (cf. p.44), ne peut que s'engager en faveur de ces objectifs. Le financement de systèmes de santé maternelle et néonatale, fonctionnels et accessibles, est un enjeu crucial pour le développement durable.

L'OMD 4 prévoit de réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans (cible 5) ; l'OMD 5 de réduire de trois quarts le taux de mortalité maternelle (cible 6) ; l'OMD 6 de stopper d'ici 2015 la propagation du VIH/Sida et de commencer à inverser la tendance actuelle (cible 7) et aussi d'avoir maîtrisé le paludisme et d'autres maladies et commencé à inverser la tendance actuelle (cible 8).

Les domaines d'action privilégiés par la France répondent à la volonté de réduire les inégalités dans l'accès aux services sociaux de base par des programmes de santé de la procréation⁸², d'éducation sexuelle et visant à réduire la mortalité maternelle et néonatale.

► *Formation de sages-femmes en Haïti*

En 1999, un appui a été apporté au ministère haïtien de la Santé publique et de la population pour la création d'une filière de formation des sages-femmes destinée à réduire fortement le taux de mortalité maternelle, très élevé (457 sur 100 000 naissances vivantes). En raison de l'absence de sages-femmes diplômées dans le pays, 80% des femmes haïtiennes accouchent en effet chez elles, le plus souvent en ayant recours à des matrones traditionnelles.

► *Santé de la reproduction en Côte d'Ivoire et à Madagascar*

La France s'est engagée aux côtés du FNUAP dans un projet de santé de la procréation en Côte d'Ivoire et à Madagascar. Ce programme s'est attaché depuis 1999 à lancer plusieurs interventions exemplaires contribuant à la mise en œuvre du programme d'action adopté lors de la Conférence internationale du Caire sur la population et le développement en 1994 (cf. p.20). Il a ainsi permis de renforcer les actions en matière de planification familiale, d'apporter une aide spécifique aux programmes de santé de la procréation (diffusion de la contraception) et d'appuyer des travaux statistiques (préparation et/ou analyse des recensements, exploitation de l'état-civil, lancement d'enquêtes spécialisées).

⁸² Le concept de "santé reproductive", dont une appellation plus précise serait « santé sexuelle et de la reproduction" (FNUAP) inclut toutes les mesures préventives, informatives, éducatives autour de la grossesse, de la maternité, de la sexualité, mais également la lutte contre la pandémie du Sida et autres infections sexuellement transmissibles.

► *Programme Sud-Sud en matière de planification familiale au Niger*

Depuis 2001, le MAE finance un programme original de coopération Sud-Sud entre la Tunisie et le Niger dans le domaine de la santé de la procréation et de la planification familiale. Il s'agit pour la Tunisie, à travers l'Office national de la famille et de la population, d'apporter son expérience en matière d'accessibilité et d'utilisation des services et de l'adapter au contexte nigérien, afin de contribuer à la réduction des taux de mortalité maternelle et néonatale dans le district sanitaire de Kollo, près de l'agglomération de Niamey.

Les actions menées se développent autour de trois axes majeurs : le renforcement des capacités des services de santé du district et des services à base communautaire ; l'amélioration de l'accès des populations aux activités par l'adaptation du modèle tunisien des "équipes mobiles" qui se déplacent dans les villages à la rencontre des femmes ; l'information, l'éducation et la communication en direction des populations cibles ainsi que le plaidoyer auprès des décideurs et des leaders d'opinion, à commencer par les religieux. Ce projet est arrivé à son terme, et l'AFD, désormais responsable des interventions françaises dans le domaine de la santé (cf. p.49), a valorisé les acquis de cette stratégie en intervenant sous forme d'une aide-programme en faveur du financement du "Plan de développement sanitaire 2005-2009" du Niger, qui soutiendra plus particulièrement le programme de la santé de la procréation.

► *Programme d'amélioration de la qualité et de l'accès à des soins obstétricaux d'urgence en Afrique*

Le programme "AQUASOU" s'est assigné pour but de contribuer à la réduction de la mortalité et de la morbidité maternelles et néonatales, grâce à une approche inter-disciplinaire (obstétrique, santé publique, épidémiologie, socio-anthropologie et communication/mobilisation) et à une action concertée entre instituts de recherche, spécialistes du développement et ONG. Il avait aussi pour objectif de permettre le renforcement de la Société africaine de gynéco-obstétrique (SAGO), qui fédère les sociétés nationales de dix sept pays africains (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Niger, Mali, Mauritanie, Madagascar, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sénégal, Tchad, Togo, Tunisie) en vue d'améliorer la pratique clinique en obstétrique d'urgence. Avec trente quatre participants représentant douze pays, la première réunion de l'ensemble des équipes africaines et européennes du programme AQUASOU s'est tenue à Bamako en juillet 2005.

► *Lutte contre le VIH-Sida en Afrique*

La vulnérabilité particulière des femmes vis-à-vis de l'infection au VIH/Sida et la part majeure qu'elles assument dans le soutien aux membres de leurs familles touchés par la maladie rendent indispensables la prise en compte de leurs besoins spécifiques, et leur participation à toutes les étapes des programmes de lutte contre l'épidémie. La France, qui soutient des projets bilatéraux de lutte contre le Sida dans plus de vingt huit pays ou régions, attache une importance particulière à soutenir les acteurs associatifs, tout particulièrement les associations de femmes infectées ou affectées par la maladie. Ainsi, REV+ à Bobo-Dioulasso au Burkina Faso, l'Association nationale de soutien aux séropositifs (ANSS) à Bujumbura au Burundi, Mieux vivre avec le Sida (MVS) au Niger, sont gérés par des femmes et leurs activités visent à permettre aux femmes affectées par la maladie de mieux lutter contre ses effets : activités génératrices de revenu, conseil et soutien juridique, soutien nutritionnel, aide à l'observance du traitement, accompagnement et soins à domicile...

► *Projet de micro-assurance santé et de microcrédit au bénéfice des femmes*

Ce FSP 2002-2004 “Expérience pilote dans le domaine de la protection sociale dans trois pays de la ZSP” a été conduit avec le Bureau international du travail. S’appuyant sur des interventions distinctes dans trois pays – le Burkina-Faso, l’Ethiopie et le Vietnam – il visait à promouvoir des mécanismes novateurs permettant aux populations habituellement marginalisées et/ou exclues, en particulier les femmes, d’avoir accès à des systèmes de protection sociale efficaces répondant à leurs besoins prioritaires. Au Burkina Faso et en Ethiopie, les associations regroupant des micro-entrepreneurs, en majorité des femmes, doivent ainsi parvenir à gérer efficacement leurs propres systèmes de micro-assurance santé et donc acquérir un accès amélioré aux services sociaux de base ainsi qu’un pouvoir de négociation renforcé. Le but du volet vietnamien était le développement de mécanismes innovants de protection sociale pour réduire la vulnérabilité des femmes pauvres du secteur informel. Les projets au Burkina Faso et au Vietnam ont obtenu des résultats particulièrement intéressants, qui devraient donner lieu à une extension de ces activités dans les pays concernés.

► *Lutte contre la mortalité maternelle et infantile, prise en charge des fistules en Afrique*

En cours d’élaboration avec le FNUAP et l’association Equilibres & Populations, (cf. p.107) ce FSP devrait débiter en 2007 pour une période de trois années. Il s’agit à la fois de répondre à des besoins essentiels des femmes (accès à la santé de procréation, à l’éducation, à des activités génératrices de revenus ou à la micro finance...) et d’œuvrer à la reconnaissance et à l’affirmation effectives de leurs droits. Prévenir et réparer les fistules obstétricales participe de la promotion de la santé publique, mais aussi de la lutte contre la discrimination de genre. Dans certaines régions, les mariages arrangés et très précoces, entraînent des grossesses dès la puberté et des accidents de santé graves, comme les fistules, qui sont à leur tour causes de rejet des jeunes femmes par leur mari et par leur famille.

Le projet vise à contribuer à la réduction de la morbidité et de la mortalité des femmes et des nouveau-nés dans les pays de la zone de solidarité prioritaire à travers trois composantes. La première composante aidera les pays d’Afrique francophone au sud du Sahara à développer la “Feuille de route”, outil de planification développé par l’Organisation mondiale de la santé et qui doit permettre un passage à l’échelle des interventions reconnues efficaces pour la réduction de la mortalité et de la morbidité maternelles et néo-natales, y compris la planification familiale. La deuxième composante va renforcer les capacités des pays francophones d’Afrique de l’Ouest dans la prise en charge des fistules obstétricales. Elle sera mise en œuvre dans le cadre de la Campagne mondiale pour éliminer les fistules coordonnée par le FNUAP. La troisième composante, plus particulièrement confiée à Equilibres & Populations mobilisera les ressources françaises pour appuyer la lutte contre la mortalité et la morbidité maternelles et néo-natales en Afrique au sud du Sahara.

► *Renforcement des services de santé en République centrafricaine (RCA)*

La RCA est dans une situation de post-conflit. Elle est entrée dans un processus fragile de normalisation politique et le secteur de la santé commence à se restructurer, avec un nouveau Plan de développement sanitaire. Le pays est confronté à des problèmes épidémiques mais les services de santé sont peu fréquentés. La prévalence de l'épidémie de Sida est en moyenne de 15 %, avec des pics de 25 % à 30 % dans les régions de l'Ouest. L'espérance de vie a reculé de six ans au cours de ces dix dernières années (de 49 à 43 ans). 30 % des enfants de moins de 5 ans sont malnutris et 11,5 % meurent avant l'âge de cinq ans⁸³. Une femme sur cent meurt au moment de son accouchement.

Un très faible niveau de ressources pour la santé, dans une situation de faillite de l'État, une présence réduite des bailleurs et des perspectives incertaines d'annulation de la dette rendent d'autant plus importante une intervention de la France dans ce secteur, qui a toujours reçu des appuis de la coopération française dans le domaine de la lutte contre les maladies transmissibles. Soutenu par l'AFD pour la période 2006-2010, le projet a pour finalité de contribuer à l'amélioration de la santé des populations les plus vulnérables en répondant aux objectifs spécifiques suivants : renforcer les capacités des laboratoires de santé publique ; améliorer la qualité et l'accessibilité des services de santé à Bangui ; renforcer la disponibilité en médicaments essentiels ; renforcer les capacités nationales dans la lutte contre le Sida.

L'un des objectifs est de renforcer la qualité des services et l'accessibilité financière des femmes au suivi pré et post natal et aux soins obstétricaux et néonataux. Depuis 1995, les centres de santé, gérés par des comités de gestion, pratiquent le recouvrement des coûts. En réalité, les tarifs affichés ne sont pas respectés et les coûts pour les patientes sont devenus exorbitants.

Ainsi, un accouchement par césarienne, qui devrait être de 25000 FCFA dépasse 80000 FCFA⁸⁴. Conséquence : 7 femmes sur 10 n'ont pas recours aux services de santé et environ 3000 meurent chaque année, tandis qu'autant garderont à vie des séquelles invalidantes.

Les stratégies de renforcement de la qualité des soins cibleront non seulement la formation du personnel et l'amélioration des plateaux techniques des maternités, mais aussi la mise en place de conditions pérennes de gestion. En effet, dans un pays où les salaires de l'État ne sont pas payés ou sont payés avec beaucoup de retard, et où aucun budget de fonctionnement n'est alloué aux formations sanitaires, il est essentiel d'introduire des mécanismes de gestion qui garantissent la pérennité des investissements réalisés. Un accord a donc été trouvé avec le ministère de la Santé pour que les formations sanitaires publiques ciblées par le projet soient gérées par une association locale privée, et que le personnel public soit temporairement détaché auprès de cette association, qui le rémunèrera.

Concernant l'accessibilité financière, le projet introduira le forfait obstétrical, basé sur un partage du risque correspondant à une cotisation forfaitaire, réglée par la patiente au cours de sa grossesse et permettant de couvrir les frais de l'ensemble des prestations en rapport avec la grossesse, y compris la césarienne. Le forfait permet d'améliorer l'accessibilité et la qualité des soins. Mis en place avec succès en Mauritanie avec l'appui de la coopération française, il est conçu de façon à être le plus accessible possible, ce qui signifie qu'en cas de besoin, une subvention d'équilibre peut venir accompagner le processus.

83) Source Unicef 2005.

84) Respectivement 37 et 120 euros.

4. Lutter contre la violence à l'égard des femmes

Même si les manifestations de la violence à l'égard des femmes⁸⁵ varient selon les contextes économiques, sociaux et culturels, il s'agit bien d'un phénomène universel, qui constitue un facteur important dans la subordination des femmes du monde entier. Face à ce constat, le plan d'action de Pékin préconise des mesures visant à prévenir et éliminer la violence à l'égard des femmes et à une application plus systématique des engagements de la Convention sur l'élimination de toutes les discriminations envers les femmes. La France met en œuvre plusieurs actions en application des engagements de Pékin. Ceux-ci portent notamment sur :

- *l'adoption de mesures intégrées pour prévenir et éliminer la violence contre les femmes ;*
- *l'étude des causes et conséquences de la violence contre les femmes et l'efficacité des mesures préventives ;*
- *l'élimination de la traite des femmes et l'aide aux victimes de violences liées à la prostitution et à la traite.*

► *Cofinancement du programme de l'Unifem "Femmes et prise de décision, lutte contre les violences faites aux femmes"*

Initié en 1997 au Sénégal, au Bénin, en Guinée et au Burkina Faso, ce programme a permis de favoriser une prise de conscience collective en organisant des "panels de sensibilisation" pour magistrats, médecins, policiers et médias, de mettre en place un centre d'écoute pour les victimes de violences et d'organiser en 1998 un colloque à Dakar réunissant parlementaires, professionnels du droit (magistrat-es, avocat-es) et des organisations de défense des droits de l'Homme.

Il s'agissait de faire le point sur l'arsenal législatif en matière de répression des violences faites aux femmes, de sensibiliser les autorités à certaines carences législatives et de parvenir à une meilleure application des textes existants.

De 1996 à 1999, la France a mis une magistrate à disposition du bureau régional de l'Unifem pour l'Afrique francophone et le Maghreb à Dakar, qui a soutenu, par ses actions, l'adoption par le Sénégal, en 1999, d'une loi abolissant les mutilations sexuelles.

► *Lutte contre la traite des êtres humains dans les Balkans*

La question de la traite des êtres humains renvoie aux problématiques de la prostitution, de l'esclavage ou du travail forcé, qui touchent en majorité des femmes, notamment originaires des pays d'Europe centrale et d'Afrique de l'Ouest. Pour lutter contre la traite, la France a développé ou soutenu plusieurs projets, principalement en partenariat avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

A partir de 1999, l'OSCE s'est dotée de plusieurs instruments, dont l'Unité anti-traite du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'Homme (BIDDH), basée à Varsovie. En 2003, la France est devenue le deuxième donateur sur ce projet. Concentrée sur la région des Balkans, la contribution française vient en appui des efforts bilatéraux engagés, en faveur du retour volontaire des victimes et de leur réinsertion dans leur pays d'origine. Un séminaire France-OSCE s'est tenu à Bucarest en septembre 2005 sur "l'aide aux victimes de la traite des êtres humains dans les Balkans". Il a été l'occasion de faire connaître l'expertise française, en matière de répression et surtout d'aide et d'assistance aux victimes.

85) En 1999, l'ONU a proclamé le 25 novembre Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes ; <http://www.un.org/depts/dhl/dhlf/violence>

La multiplication des formes de traite et des réseaux, notamment en Europe du Sud-Est, amène à une réflexion sur les diversités d'approche, pour que les politiques de lutte contre la traite s'organisent également autour de la responsabilisation des victimes. L'accent est mis sur les aspects socio-économiques de la traite, ainsi que sur les interactions entre les pays d'origine et de destination (offre/demande de travail forcé ou exploité).

► *Étude sur les violences à l'égard des femmes*

Avec les Pays-Bas, la France est le promoteur aux Nations unies d'une étude approfondie sur toutes les formes de violence à l'égard des femmes. L'objectif est de mieux cerner ce phénomène dans toute sa complexité en disposant d'une base statistique et conceptuelle solide, d'étudier ses causes et ses conséquences et de formuler des recommandations concrètes à l'intention des États, concernant notamment des recours efficaces et des mesures de prévention et de réadaptation.

La France a organisé à Paris, en avril 2005, une manifestation sur ce thème en association avec les Pays-Bas, la présidence luxembourgeoise de l'Union européenne, le Conseil de l'Europe et la présidence de l'OSCE. Cet atelier a réuni des expert-es, des ONG et des personnalités autour de trois grandes problématiques : les violences domestiques et familiales, les violences économiques (traite, esclavage moderne) et les violences comme armes de guerre.

Une étude a été publiée en octobre 2006, pour alimenter la rédaction du travail conduit sous l'autorité du secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan sur le thème des violences faites aux femmes.

5. Combattre les effets des conflits armés sur les femmes

Les conflits armés sont de plus en plus meurtriers pour les populations civiles et touchent particulièrement les femmes et les enfants.

Le plan d'action de Pékin demande d'impliquer plus largement les femmes dans les décisions visant à régler les conflits et de renforcer leur protection en cas de conflits armés ou d'occupation étrangère, en particulier dans des situations de conflits ayant recours au viol systématique comme tactique de guerre. Il demande de promouvoir la contribution féminine à l'entretien d'une culture de paix ; de fournir protection, assistance et formation aux femmes réfugiées, aux femmes déplacées ayant besoin de la protection internationale et aux femmes déplacées au sein de leur propre pays.

► *Programmes post-conflit*

Le bureau de la prévention des conflits et de la reconstruction de la DGCID développe sa réflexion en ce qui concerne la place spécifique des femmes dans les situations de post-conflit et la prise en compte de la perspective de genre dans le cadre des processus "Démobilisation, Désarmement, Réinsertion" soutenus par le MAE, notamment en République centrafricaine et au Soudan, dans le cadre du FSP "Appui à la mise en place du niveau local de gouvernance de la reconstruction post-conflit au Sud-Soudan".

Dans ces zones, les femmes ont été très durement atteintes ces dernières années. En tant que femmes, elles se retrouvent à la fois combattantes, esclaves sexuelles, mères de combattants ou de victimes, mères d'enfants suite à des viols, parfois atteintes du Sida. Un travail va être entrepris pour mieux analyser les mécanismes qui aboutissent à ces situations, les rôles spécifiques joués par les femmes et les mécanismes permettant d'en sortir et d'opérer une réinsertion. Pour cela, il faut élucider les conditions de recrutement des combattantes dans les conflits et tenir compte du fait que ces femmes sont ensuite socialement

rejetées. Parallèlement, les femmes jouent un rôle spécifique et important dans le maintien de la paix et dans les processus de reconstruction post-conflit, sur lesquels les interventions gagneront à s'appuyer. Cette thématique sera abordée à deux niveaux : celui de l'État (égalité, droits, dispositifs juridiques) et celui de l'infra-étatique, par un travail "d'empowerment" (cf. p.130) avec les communautés et les ONG.

► *Intégration des femmes au programme de soutien à la reconstruction de l'Afghanistan*

Vingt années de guerres et cinq ans de régime taliban (1997-2001) ont aggravé les conditions de vie des femmes afghanes. L'application intransigeante de la Charia (corpus législatif musulman) a privé les femmes et les fillettes de leurs droits élémentaires. Si la Charte des droits des femmes afghanes, signée en juin 2000⁸⁶, a constitué un immense espoir, et si les Afghanes peuvent maintenant bénéficier d'un accès à l'éducation, aux soins et à l'emploi, leur statut reste précaire, même à Kaboul, tandis qu'à l'extérieur, le contexte est compliqué en raison du poids persistant des traditions et de l'héritage des Talibans, voire de leur présence toujours active dans bien des zones. La France a décidé en 2002 de mettre en place un fonds d'aide à la sortie de crise, destiné à appuyer la société civile afghane, dont la moitié a été versée à des projets en faveur des femmes afghanes.

Les principes retenus pour les projets de reconstruction :

- l'intégration systématique des femmes dans tous les domaines de la reconstruction ;
- une veille pour l'égalité d'accès, entre les femmes et les hommes, aux programmes d'aide pour la reconstruction ;
- la priorité aux zones rurales qui concentrent 80 % de la population afghane ;
- une priorité à la satisfaction des besoins de base, notamment l'éducation et la formation, préalable indispensable à la participation politique des femmes.

L'appui français a permis :

- de réhabiliter d'urgence l'hôpital civil de la province de Parwan, afin de contribuer à la diminution de la morbidité, de la mortalité et des problèmes de handicap, en particulier chez les femmes et les enfants, à l'aide de soins préventifs, curatifs et d'urgence (projet de l'association MRCA - Medical Refresher Courses For Afghans⁸⁷) ;
- de construire une maison des femmes à Istalif, qui a pour vocation d'être à la fois un centre social et un centre de formation. L'objectif est d'offrir des prestations visant à favoriser l'insertion des femmes dans le tissu socio-économique local : alphabétisation, formation qualifiante et conseil administratif, juridique et sanitaire (projet porté par l'association Mères pour la Paix⁸⁸) ;
- de renforcer la scolarisation des jeunes filles et la formation des femmes par la création d'un centre à Paghman, réunissant trois services : une école primaire, un accueil PMI et un atelier de couture pour les veuves (association Afghanistan Libre⁸⁹) ;
- de contribuer à la rénovation du jardin des femmes de Kaboul avec son centre communautaire public pour la femme afghane, qui mettra en place quatre types d'activités (centre de soins, centre éducatif pour les enfants, centre de formation et hall culturel) ;
- de créer un centre de formation pour les femmes à Ghazni (projet d'AFRANE-Développement⁹⁰).

86) <http://www.negar-afghanwomen.org>

87) <http://www.mrca-asso.org>

88) <http://www.merespourlapaix.org>

89) <http://www.afghanistan-libre.org>

90) <http://www.afrane.org>

► *Soutien aux associations de femmes dans les Balkans*

Le MAE soutient activement le réseau Transeuropéennes⁹¹ qui, en partenariat avec le Conseil de l'Europe et la Fondation européenne de la culture⁹², travaille avec une quarantaine d'associations de femmes des Balkans sur le thème "Femmes militantes dans les conflits : une perspective démocratique pour les Balkans". Ces associations, présentes dans tous les pays des Balkans, œuvrent dans les domaines de la défense des droits de l'Homme et/ou spécifiquement des droits des femmes, des études féminines dans les universités ou de la promotion de médias alternatifs voulant dépasser les clivages ethniques ou idéologiques. Elles ont élaboré en décembre 1999 une "Déclaration de principes des femmes militantes en faveur de l'action politique concrète"⁹³, qui jette les bases d'un réseau pour la participation des femmes au processus de construction démocratique dans l'Europe du Sud-Est, autour de valeurs dépassant les ethno-nationalismes. Des projets communs ont été élaborés entre femmes originaires de communautés en conflit afin d'inscrire dans les faits le développement de nouvelles valeurs.

► *Formation professionnelle des femmes en Angola*

En Angola, le centre social Ilumba, soutenu par le Fonds social de développement de l'ambassade de France, en partenariat avec la direction nationale de l'enfance angolaise, accueille de jeunes adolescentes et femmes mères des quartiers défavorisés, pour promouvoir, à travers une formation professionnelle et un support pédagogique, leur réinsertion dans le tissu social. Cette action est particulièrement importante dans un pays en guerre, où de nombreuses jeunes filles souvent mineures sont contraintes à la prostitution.

► *Appui aux associations villageoises féminines au Congo*

L'Union des femmes paysannes au Nord-Kivu, qui fédère les associations d'une quarantaine de villages en République démocratique du Congo, est soutenue par la Mission d'appui aux ONG pour favoriser le développement rural, à travers un accompagnement institutionnel, des appuis matériels, techniques, de santé et de formation parallèlement à l'appui au crédit pour les activités génératrices de revenus. Cette action, articulée sur les piliers du développement rural (amélioration de la productivité des sols par apport de compost et culture attelée, diversification des cultures par introduction du maraîchage, petit élevage, santé et outils techniques), a permis aux femmes de faire évoluer leurs droits aux terres et à l'héritage. Ce soutien est essentiel dans une région profondément affectée par les conflits.

► *Programme "Protection de l'enfance", avec l'Unicef*

Dans le cadre de ce FSP portant sur 15 pays d'Afrique de l'Ouest, l'une des composantes portait sur la question des enfants dans les conflits armés. Il s'agissait de sensibiliser les médias aux droits des enfants, de promouvoir l'éducation pour la paix et l'intégration des principes fondamentaux des droits de l'enfant dans les programmes scolaires et de formation professionnelle, d'organiser des consultations régionales sur les stratégies opérationnelles de lutte contre les violations des droits des enfants pendant les conflits armés au Congo, Guinée-Bissau, Liberia, République Démocratique du Congo et Sierra Léone. Cf. détail de ce projet p.84.

91) <http://transeuropeennes.gaya.fr/transeuropeennes/reseaux.html>

92) <http://www.eurocult.org/languages/fr>

93) <http://transeuropeennes.gaya.fr/documentation/docs-programmes/docs-sudest/royaumont.pdf#search=%22declaration%20de%20principes%20femmes%20militantes%22>

6. Promouvoir l'égalité en matière économique

Les femmes se heurtent à de nombreux obstacles quant au renforcement de leur statut économique et à leurs possibilités d'exercer des fonctions de chef d'entreprise : discrimination au niveau de l'enseignement, de la formation, de l'embauche, de l'accès au crédit, du droit de posséder ou d'hériter d'une propriété foncière, rémunérations moins élevées. Les femmes rurales sont particulièrement touchées par les effets des crises économiques ; elles sont plus exposées au chômage et souvent contraintes d'assumer une charge importante de travail non rémunéré. Le plan d'action de Pékin demande aux acteurs de la coopération au développement de favoriser les processus suivants :

- promouvoir les droits et l'indépendance économique des femmes, notamment l'accès à l'emploi, à des conditions de travail appropriées et au contrôle des ressources économiques ;
- faciliter l'accès égal des femmes aux ressources, à l'emploi, aux marchés et au commerce ;
- fournir des services commerciaux, une formation et un accès aux marchés, à l'information et à la technologie, particulièrement pour les femmes à bas revenus ;
- renforcer les réseaux commerciaux des femmes et la capacité de celles-ci à participer à la vie économique ;
- éliminer la ségrégation des activités et toutes les formes de discrimination professionnelle ;
- promouvoir l'harmonisation des responsabilités professionnelles et familiales des hommes et des femmes.

► Appui aux femmes entrepreneuses au Mali

Suite à une étude exploratoire du Bureau international du travail (BIT), le projet "femmes-entrepreneuses au Mali" s'est inscrit dans la mise en œuvre d'un partenariat avec le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD). Le rôle du programme était d'apporter un appui et une formation adaptés aux petites entreprises féminines déjà installées, en coiffure, restauration, couture et teinture.

Les femmes étaient formées à la gestion d'une centrale d'achat et recevaient un complément de formation technique dans leurs filières. La mise en commun des compétences acquises s'est inscrite dans une démarche globale avec la constitution d'une banque de données en partenariat avec des ONG.

► Appui aux initiatives de quartier à Madagascar

Le Programme d'appui aux initiatives de quartier (PAIQ), initiative de développement local, comporte un volet "appui aux initiatives rémunératrices". Il consiste à octroyer un crédit de base aux groupes de caution solidaire formés parmi les habitant-es de quartiers défavorisés de Tananarive et ouverts à plusieurs villes du pays. L'impact des crédits sur le comportement économique commence à se manifester à travers la création de nouveaux circuits commerciaux pour les produits fabriqués par les femmes. De plus, ces groupes mettent en place une épargne parallèle et certains ont ouvert un compte-épargne commun. Un volet formation est assuré en partenariat avec le FNUAP, le BIT et le ministère de la Population. Ce programme s'inscrit dans la stratégie "genre et population" du ministère de la Population.

► Accès au crédit et à l'emploi au Ghana

La Mission d'appui à l'action internationale des ONG soutient depuis 2003 l'association Initiative Développement, pour un programme d'accès au crédit et à l'emploi dans la région du Grand Accra. Ce programme a pour objectif d'augmenter les revenus de certaines familles par le crédit et l'épargne rémunérée, notamment en proposant aux mères de familles d'améliorer la rentabilité de leurs activités commerciales par des formations courtes et pratiques sur les techniques comptables et de production artisanale.

► *Genre et agricultures familiales en Afrique de l'Ouest*⁹⁴

Dans le cadre d'un travail de capitalisation sur le devenir des agricultures familiales⁹⁵, une première approche de la problématique famille/genre/jeunes ruraux a été conduite par l'AFD fin 2005 sur la zone du lac Alaotra à Madagascar.

Compte tenu de l'importance des approches "famille" en lien avec les évolutions des agricultures familiales et les transitions du monde rural, l'AFD a décidé d'approfondir cette problématique et de lancer une étude méthodologique transversale sur des projets situés en zone cotonnière en Afrique de l'Ouest (projets et programmes d'appui à la filière coton au Burkina Faso, au Mali et Bénin). L'objectif est d'améliorer la prise en compte des besoins pratiques et intérêts stratégiques des différents membres des familles d'agriculteurs (en particulier femmes et jeunes hommes) dans l'instruction et la mise en œuvre des projets de développement rural de type "agriculture familiale". A partir d'un appui et d'un suivi de cette problématique sur les projets cotonniers identifiés (volets d'appui à l'organisation et au renforcement des capacités des producteurs), il s'agit d'analyser l'organisation du travail, l'accès aux ressources et leur contrôle (terres, capital, intrants, technologies, formations, organisations de producteurs...), de voir de quelle manière les projets peuvent modifier cette répartition existant entre les différents membres de la famille, et qui bénéficie des retombées des projets mis en œuvre.

L'objectif est d'en tirer des leçons et de proposer une méthodologie visant à mieux intégrer les besoins et contraintes des hommes, des femmes et des jeunes hommes dans le montage des projets, de manière à ce que les opportunités générées par ce type d'opérations bénéficient équitablement aux différents membres des familles d'agriculteurs.

► *Micro-finance et formations aux droits des femmes au Maroc*

L'AFD soutient la fondation marocaine Zakoura pour le micro-crédit⁹⁶, à travers le financement des activités financières de l'association - prêts de long terme à taux concessionnel pour refinancer l'activité de l'institution et développer son activité de crédit aux très petites entreprises (TPE) - permettant à des populations exclues du système bancaire formel d'avoir accès, durablement, à des services financiers adaptés à leurs besoins pour le financement d'activités créatrices de revenus. Ce projet a un impact positif en termes d'égalité femmes-hommes, de par sa contribution à la promotion des petites entreprises, où les femmes ont un rôle important, 87% des clients de la fondation Zakoura étant des femmes.

La majorité de ces clientes sont analphabètes (72%) et disposent de très faibles revenus. Outre le fait de favoriser l'activité économique des femmes par des prêts financiers, la Fondation établit également un lien intéressant entre l'octroi de prêts et l'organisation de séances de sensibilisation, notamment aux droits des femmes et au code de la famille.

94) *L'agriculture familiale peut se définir de la façon suivante : "Prédominance du travail des membres de la famille et organisation familiale du processus de production d'une part, articulation étroite entre production, consommation familiale et reproduction du groupe domestique d'autre part" (Mercoiret, 2006). L'importance des liens entre les activités économiques et la structure familiale se manifeste de plusieurs façons, en particulier pour la mobilisation de la main d'œuvre, de la terre, de l'eau et du crédit. La rémunération de la main d'œuvre est souple et celle du capital (souvent faible) n'est pas un objectif primordial, à la différence de l'entreprise capitaliste.*

95) *"L'Agence française de développement face aux devenirs des agricultures familiales (Afrique au Sud du Sahara et Océan Indien", JC Devèze, octobre 2006. Ce document présente la synthèse des travaux de capitalisation sur l'expérience acquise par l'AFD à travers ses interventions, et dresse un bilan des résultats obtenus en matière d'appui aux agricultures familiales, afin de dégager des perspectives pour leur modernisation.*

96) <http://www.zakourafondation.org>

Créée en 1995, l'association sert actuellement (au 31 juin 2005) près de 230.000 clients, pour un encours de 307 millions de dirhams (28 millions d'euros). Inspiré de la Grameen Bank, le prêt solidaire constitue son premier service financier. Depuis sa création, Zakoura a débloqué près de 1,5 million de prêts, dont le montant varie entre 45 à 450 euros, pour un montant total d'environ 2,6 milliards de dirhams (soit 236 millions d'euros au 31/06/06). Ceux-ci sont destinés à la création ou au développement d'activités génératrices de revenus mettant en valeur le savoir-faire des porteurs de projets. La fondation Zakoura a lancé, dans trois régions, le prêt "élevage", dont les modalités de remboursement sont calées sur les cycles de l'élevage. Elle accorde aussi des prêts individuels pour la création de micro-entreprises ; des prêts pour les personnes résidant en milieu rural ou dans des sites aux potentialités touristiques et disposées à héberger des touristes nationaux ou étrangers ; des prêts pour l'accès aux services de base (eau, électricité).

En accompagnement des services financiers, la Fondation Zakoura organise, à l'issue des réunions de remboursement ou de déblocage des prêts, des séances gratuites de formation et sensibilisation dans les domaines des droits, de la santé, de l'environnement. Ainsi, en 2005, ont été notamment abordés les thèmes suivants :

- en matière de droits/obligations/formalités : droits de la femme au travail, égalité des sexes au travail ou au sein de la famille (53680 bénéficiaires sensibilisé-es) ; le nouveau code de la famille (56700 bénéficiaires formé-es) ; 35 conférences sur le code de la famille ont été organisées en partenariat avec des associations féminines locales, des journalistes et des avocats.
- en matière de sensibilisation à la santé : 44 000 bénéficiaires ont ainsi été sensibilisé-es à la prévention Sida, du diabète, au don du sang, à l'hygiène.

► *Principes pour la prise en compte du genre dans les projets de réhabilitation de marchés*

L'AFD a produit une note méthodologique afin de favoriser l'intégration d'une démarche de genre dans les projets qui visent à rénover et à réhabiliter les marchés, notamment en Afrique et en Asie. Cf. analyse détaillée p.35.

► *Appui au commerce équitable de beurre de karité par des femmes du Burkina Faso*

Le programme mobilisateur "Développement du commerce équitable au profit des pays de la zone prioritaire" vise un changement d'échelle au travers de la moyenne et grande distribution, du commerce de détail et de réseaux spécialisés, en favorisant l'insertion de nouveaux producteurs et transformateurs de la ZSP dans les filières du commerce équitable. Des programmes pilotes sont menés dans plusieurs pays cibles, en partenariat avec d'autres bailleurs, notamment le Centre pour le développement de l'entreprise de Bruxelles (UE/pays ACP) et la coopération canadienne pour la filière karité. Il s'agit, d'une part de renforcer les filières déjà présentes sur les marchés (café, cacao, riz), et d'autre part, de construire de nouvelles filières (mangues, coton, beurre de karité).

Dans ce cadre, le MAE a soutenu en 2005-2006 le projet d'appui à la filière karité (Paka)⁹⁷ visant à l'organisation, à la formation et au renforcement des capacités de groupements de productrices de la région de Léo, au Burkina Faso, pour la production et la commercialisation de beurre de karité.

Les objectifs suivants ont été poursuivis : augmenter les revenus des actrices de la filière avec une appro-

97) Ce projet a été mis en œuvre avec l'appui de l'ONG Ingénieurs sans Frontières ; <http://www.isf-france.org>

che basée sur l'égalité ; améliorer la qualité des produits et garantir la régularité des approvisionnements par l'accès à des savoir faire et une technologie plus efficaces et à faible coût ; accroître les parts de marché des organisations de femmes, sur des segments mieux rémunérés, par le développement de leurs capacités de commercialisation ; améliorer la position stratégique des femmes dans la filière karité, par le renforcement de leurs organisations et de leurs capacités de concertation, d'échange et de négociation ; contribuer à l'utilisation locale du karité par un appui aux PME oeuvrant dans le domaine de la savonnerie et des cosmétiques.

La fabrication de ce beurre est une activité depuis toujours portée par les femmes et qui leur permet de s'autonomiser et d'apporter un mieux-vivre dans leur famille. Leur capacité à s'intégrer dans des filières de commerce équitable en Afrique, en Europe et en Amérique, en améliorant la production du beurre (homogénéisation et stabilisation du beurre) leur permet d'obtenir un prix deux à trois fois supérieur à celui du cours local. Les actions ont renforcé la structuration des groupes de femmes, en favorisant leur passage à une organisation coopérative. Aujourd'hui plusieurs centaines de femmes sont mobilisées autour du centre de production de karité de Léo.

► *Appui à la coopération décentralisée et aux ONG*

Le MAE soutient également des projets d'appui à la création d'activités génératrices de revenus mis en œuvre par des collectivités territoriales françaises (cf. p.114) et par les ONG. Ces projets, qui financent des cours d'alphabétisation, des formations, des équipements, la mise en place de fonds de roulement, d'activités génératrices de revenus, etc. sont très souvent tournés vers des groupements et des coopératives de femmes.

7. Partage du pouvoir et des responsabilités de décision

Le partage du pouvoir et des responsabilités décisionnelles est un des facteurs les plus importants pour atteindre l'égalité et l'autonomie des femmes. C'est aussi un domaine où les résistances sont les plus importantes. Le plan d'action de Pékin préconise des mesures pour assurer aux femmes l'égalité d'accès et la pleine participation aux structures du pouvoir et à la prise de décision. Il s'agit en outre de donner aux femmes davantage de moyens pour réaliser les objectifs suivants : moyens financiers, aménagement du temps de travail, partage des responsabilités familiales.

L'OMD 3 "Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes" (cf. p.22) intègre ainsi parmi ses indicateurs de suivi la proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux.

► *Appui à la participation aux conférences internationales*

Un soutien important a été apporté à la préparation et à la participation des femmes africaines du secteur gouvernemental et non gouvernemental à la conférence régionale africaine sur les femmes, à Addis Abeba, en novembre 1999. De la même façon, des ateliers de restitution des grandes conférences régionales préparatrices de "Pékin + 5" dans trois pays d'Afrique (Congo, Burkina Faso, Guinée) ont été financés en 2005 en vue de faire passer les messages internationaux dans les pratiques nationales et de sensibiliser les représentants ministériels, parlementaires, ONG, bailleurs et médias aux enjeux de l'égalité des femmes et des hommes. Les équipes de suivi des ministères chargés de la Promotion féminine ont saisi l'occasion pour diffuser le plus largement possible les résultats du bilan à cinq ans de l'Afrique.

8. Soutenir les mécanismes institutionnels pour la promotion des femmes

Le plan d'action de Pékin demande la création de mécanismes institutionnels nationaux visant à intégrer une démarche d'équité entre les sexes dans l'élaboration des dispositions législatives et dans la conception, l'exécution, le suivi et l'évaluation des politiques publiques et des programmes. La production et la diffusion de données et d'informations désagrégées par sexe aux fins de planification et d'évaluation revêtent une importance majeure. Elles demeurent pourtant insuffisamment développées dans les interventions de coopération et de solidarité internationale. Le PNUD a ainsi créé un indice de participation des femmes (IPF) qui complète son indice de développement humain.

D'autre part, la nécessité de l'intégration d'une perspective de genre dans les législations, stratégies, programmes et projets publics a été réaffirmée en septembre 2005, lors de l'analyse des premiers résultats des Objectifs du Millénaire pour le développement par l'assemblée générale de l'ONU (cf. p.24). La coopération internationale française a pris un certain nombre d'initiatives et mis en place de nouveaux dispositifs en ce sens (cf. p.50 à p.54).

► *Formation à la prise en compte du genre en Côte d'Ivoire*

Un programme de formation de formateurs-professeurs femmes et hommes de l'École nationale de statistiques et d'économie appliquée (ENSEA) d'Abidjan a contribué à mieux prendre en compte la problématique sexo-spécifique dans tous les cours – comptabilité nationale, approche micro-économique – enseignés aux statisticiens et autres administrateurs africains. Mené en partenariat avec l'Institut national d'études démographiques (INED) de Paris, ce programme a bénéficié de la mise en place d'une coopération Sud-Sud avec le Centre de recherches, d'études, de documentation et d'information sur les femmes (CREDIF) de Tunis.

► *Programme de modernisation de l'Entraide nationale marocaine (ENM)*

Initié en 2001, ce projet vise à mettre en œuvre une nouvelle approche d'action sociale de proximité et de partenariat à travers la restructuration des centres de l'Entraide nationale marocaine⁹⁸. L'ENM est un établissement public sous la tutelle du ministère du Développement social, de la famille et de la solidarité, dont la mission est d'apporter un appui aux populations les plus défavorisées – particulièrement les jeunes femmes et les mères célibataires – n'ayant pas accès aux services publics de base. Une évaluation externe à mi-parcours du projet a été menée en 2004 pour améliorer le Plan stratégique d'intervention de l'Ambassade de France auprès de l'ENM. En 2005, l'appui au programme s'est poursuivi sur les quatre sites pilotes, dans la perspective d'une généralisation de la réforme sur tout le territoire. L'aide s'est poursuivie en 2006, avec pour objectifs :

- de soutenir la structure publique de proximité la plus développée au Maroc (1800 centres en dépendent), ce qui en fait une institution-clé pour le suivi et l'aide à la mise en place de l'Indice national de développement humain ;
- d'aider une structure dont les principaux bénéficiaires sont les femmes, les enfants (souvent du secteur rural) et les handicapés et qui constitue la seule institution publique d'écoute de ces publics démunis ;
- d'améliorer la gestion et l'impact des fonds publics placés dans le secteur social.

98) <http://www.ambafrance-ma.org/cooperation/index.cfm?num=338>

► *Participation au processus Euromed pour le renforcement du rôle des femmes dans la société*

Le MAE a participé à la réunion préparatoire de la Conférence ministérielle Euromed sur le renforcement des femmes dans la société, organisée par la Commission européenne à Rabat en juin 2006, dans le cadre du processus de Barcelone⁹⁹. L'objectif était de préparer des recommandations pour le projet de plan d'action quinquennal (2007-2010) devant être approuvé à la Conférence Euromed d'Istanbul en novembre 2006. Des rapports de différents instituts méditerranéens ont été discutés à cette occasion¹⁰⁰. Trois thèmes sont abordés : les droits des femmes en tant qu'éléments essentiels du progrès de la démocratie ; le statut et la participation économique des femmes ; l'environnement socio-culturel, les relations et rôles sociaux de genre.

Dans le domaine du genre, les recommandations suivantes ont été émises, correspondant aux différents engagements de Pékin : reconnaître les violences faites aux femmes ; lutter contre l'exploitation sexuelle ; réviser les programmes d'éducation et de socialisation avec modification de l'image de la femme dans les manuels scolaires ; favoriser la production de connaissance sur les droits des femmes et sur les violences qu'elles subissent ; impliquer davantage les médias dans la modification de l'image de la femme ; consolider les réseaux entre les organisations de la société civile et les gouvernements ; développer des mécanismes de prévention des conflits en y associant les femmes ; obtenir la participation des médias dans la lutte contre les stéréotypes sur la femme arabe.

Souhaitant renforcer l'implication de la société civile, qui est apparue insuffisante dans ce processus, le MAE a transmis des informations à ce sujet à plusieurs ONG françaises, pour les inciter à activer leurs réseaux au Sud et à favoriser des prises de position de la société civile.¹⁰¹

• **Cf. aussi p.76 le projet “Accompagnement de l'évolution du droit des femmes et de la famille au Maghreb et au Machrek”**, qui comporte un volet au Liban visant à renforcer les capacités institutionnelles de la Commission nationale pour les femmes libanaises, afin d'assurer la promotion et la défense des droits de la femme dans ce pays.

99) En novembre 1995, à Barcelone, les gouvernements de 27 pays, le Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne ont créé le Partenariat euro-méditerranéen (PEM) avec pour objectif de faire du bassin euro-méditerranéen une zone de dialogue, d'échanges et de coopération en vue de garantir la paix, la stabilité et la prospérité.

100) Euromesco : rapport téléchargeable sur <http://www.euromesco.net> ; Femise : <http://www.femise.org> ; Fondation Anna Lindt : <http://www.euromedalex.org>

101) Ainsi, la plateforme d'ONG Euromed, réseaux d'acteurs de la société civile de l'ensemble des pays concernés par le partenariat euro-méditerranéen : <http://www.euromedplatform.org>

9. Assurer le respect des droits fondamentaux des femmes

Le plan d'action de Pékin prévoit des dispositions pour promouvoir et protéger les droits fondamentaux des femmes dans le cadre de l'application de la Déclaration universelle des droits de l'Homme et à travers l'application de tous les instruments juridiques internationaux, comme la Convention des Nations unies pour l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF). Cf. le détail des engagements, p.17. Outre une loi internationale sur les droits des femmes, la CEDEF établit un programme d'action pour les gouvernements en vue de garantir aux femmes l'exercice de leurs droits fondamentaux. L'objectif est d'assurer l'égalité et la non-discrimination de droit et de fait.

La France soutient plusieurs projets pilotes visant à renforcer les capacités des acteurs en matière de droits et à limiter les nombreux écarts entre les engagements traduits dans le droit et leur application concrète.

► Renforcement du droit des femmes au Maghreb-Machrek

Ce projet, réalisé avec le Fonds de développement des Nations unies pour les femmes (Unifem) vise à favoriser la promotion, la défense et l'exercice du droit des femmes au Maghreb et au Machrek. Mis en œuvre au Maroc, en Algérie, en Tunisie, au Liban, en Jordanie et dans les territoires palestiniens, il est divisé en trois axes :

- l'étude des législations en vigueur et la création d'une base de données accessible sur la promotion des droits des femmes ;
- la création d'un réseau entre les différents partenaires de la société civile, notamment en renforçant les capacités des ONG à défendre les droits des femmes ;
- la mise en place de projets pilotes dans les six zones concernées (cf. ci-dessous).

Au Maroc, quarante centres d'appui aux femmes victimes de violences sont d'ores et déjà en réseau et tous les cas sont recensés sur un site web, ce qui permet le suivi des dossiers sur tout le territoire, chaque dossier individuel étant accessible par tous les centres. D'ici la fin 2006, les informations recueillies grâce à la base de données rendront pour la première fois possibles un traitement statistique et une publication sur les discriminations à l'égard des femmes.

En Algérie, un réseau se met en place entre les acteurs de la société civile et le gouvernement. Avec la récente création d'un ministère en charge de la question des femmes, le projet encourage l'élaboration d'une stratégie à l'échelle nationale par le renforcement des capacités. L'expérience marocaine de la création d'une base de données suscite de l'intérêt et il est question pour l'Algérie de s'appuyer sur cet acquis. Enfin, une enquête sur la violence faite aux femmes est en cours de réalisation auprès de 2000 ménages. Elle serait a priori la première de ce type dans le monde arabe.

En Tunisie, bien que le pays soit le plus avancé sur les droits des femmes dans la zone concernée, c'est dans le code de la famille que subsistent des lacunes dans ce domaine. La création d'un observatoire de la famille permettrait d'aborder ces thématiques sur le plan de la sphère privée, puisque les pouvoirs publics tunisiens s'intéressent pour le moment davantage à l'agencement entre vie professionnelle et vie familiale des femmes.

Les outils de travail de cet observatoire seront une banque de données statistiques, des enquêtes qualitatives, ainsi qu'un système d'information documentaire à vocation nationale, régionale et internationale.

Au Liban, il s'agit de renforcer les capacités institutionnelles de la Commission nationale pour les femmes libanaises, afin d'assurer la promotion et la défense des droits des femmes dans ce pays. Cela passe en priorité par la mise en place d'un réseau entre cette instance et la société civile, afin de constituer un maillage du territoire par l'envoi de formateurs recueillant des témoignages et suscitant des discussions sur les violences faites aux femmes. D'autres initiatives de ce type devraient être encouragées et développées sous peu.

En Jordanie, la promotion et la défense des droits des femmes s'opèrent par une coopération avec les ONG, notamment par des études de recensement des violences faites aux femmes et des campagnes d'information et de sensibilisation, ainsi que par le renforcement de la présence féminine au sein de la police. Cette présence est importante dans les interventions policières au quotidien. En même temps, elle renforce chez ces femmes policiers le sentiment de contribution participative majeure à une fonction élémentaire de l'État de Droit.

Dans les territoires palestiniens, la situation en est à un tout autre stade, au vu de l'instabilité politique et de la crise économique. Toutefois, des démarches de sensibilisation ont été entreprises dans les écoles, notamment par le biais de brochures, mais aussi pour l'ensemble de la population, avec des questionnaires, des guides et des campagnes d'information. La ressource médiatique est sollicitée et des sujets en rapport avec ces thématiques sont régulièrement introduits à la radio. Le défi est aussi législatif, dans la mesure où les institutions sont fragiles.

► *Soutien à l'instauration d'un État de droit en République démocratique du Congo*

Promouvoir les droits de l'Homme est l'un des trois piliers de ce FSP, mis en œuvre entre 2005 et 2008. Il s'agit de systématiser la formation des magistrats, des policiers et des responsables de la société civile aux principes fondamentaux des droits de l'Homme en insistant sur les droits des femmes, des enfants et des personnes vulnérables, avec notamment l'élaboration de codes déontologiques. Les mécanismes suivants seront utilisés :

- évaluation des problèmes spécifiques aux femmes : vulnérabilité dans la récente guerre civile (abus physiques) et recours aux conventions internationales spécifiques ;
- organisation de séminaires de formation sur les droits des femmes : informer sur les droits de la femme, motiver des actions participatives ;
- tentative de vulgarisation à grande échelle des droits des femmes et des enfants, qui s'inscrit dans une action plus générale de diffusion des principes inhérents aux droits de l'Homme ;
- intégration des femmes dans le développement en favorisant la cohésion nationale et en réduisant les abus et l'exclusion des femmes et des enfants.

Toutes ces démarches constituent des vecteurs de développement et de réduction de la pauvreté. Elles se développent en lien avec des acteurs de la société civile ; un appui a ainsi été apporté à l'Association des Femmes juristes congolaises (AFEJUSCO).

► *Promotion et protection des droits de l'Homme avec le Haut Commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme*¹⁰²

Le FSP "Promotion et protection des droits de l'Homme", mis en œuvre depuis 2003, appuie également les tentatives de vulgarisation des droits des femmes, en particulier dans les pays de la zone de solidarité prioritaire (ZSP). D'une manière générale, la France apporte son soutien aux actions de sensibilisation entreprises pour prendre en compte les groupes les plus vulnérables (enfants, femmes) de manière spécifique dans les approches et les projets relatifs aux droits de l'Homme.

En Haïti, le projet "Renforcement des capacités nationales dans le domaine des droits de l'Homme" (2006) comporte un volet sur les violences faites aux femmes, avec la contribution à un projet inter-agences sur la violence sexuelle en Haïti. Les violences à l'égard des femmes deviennent une pratique courante dans la société haïtienne, en particulier sur les filles travaillant en domesticité. La vulgarisation des principes et des textes des droits de l'Homme entreprise dans ce projet s'accompagne donc d'une sensibilisation spécifique aux droits des femmes, notamment à travers les médias locaux, les organisations socio-professionnelles et les ONG agissant dans le domaine des droits humains.

¹⁰²) <http://www.ohchr.org/french>

En République démocratique du Congo, le programme “Campagne de diffusion d’une culture de paix, tolérance et de respect des droits de l’Homme en République démocratique du Congo” (2006) met l’accent sur la sensibilisation de la population dans son ensemble, et des militaires en particulier, au respect des femmes. Un séminaire de formation sous-régional sur “le rôle de la société civile dans la lutte contre les violences faites aux femmes en Afrique centrale” devrait être organisé fin 2006.

Le centre sous-régional des Nations unies pour les droits de l’Homme et la démocratie en Afrique centrale situé à Yaoundé au Cameroun, pour lequel la France finance de nombreux projets, développe des actions liées au genre depuis le démarrage de ses activités en mars 2001. Ces projets sont menés à travers un programme de renforcement des capacités, l’appui aux gouvernements, un programme de stage de perfectionnement, la collaboration avec les autres agences des Nations unies, et un appui à la société civile.

► *Soutien à la société civile et aux organisations de défense des droits de l’Homme dans les pays de la ZSP, avec la Fédération internationale des droits de l’Homme (FIDH)*

Dans ce FSP (2003 à 2006) destiné aux acteurs de la société civile agissant dans le domaine des droits de l’Homme au sein des pays de la ZSP, la Fédération internationale des ligues des droits de l’Homme (FIDH) encourage les associations locales à désigner des femmes pour participer aux échéances régionales et internationales, ainsi qu’aux formations concomitantes. En ciblant de manière prioritaire des femmes, la FIDH contribuera à ce qu’elles occupent des postes de responsabilité au sein des organisations locales de défense des droits humains et à assurer que ce processus renforce la question des droits des femmes.

► *Programme pour la démocratisation du monde arabe*

Ce programme, mis en œuvre par la FIDH depuis 2006, dont le financement est assuré par les gouvernements français et espagnol, tente d’apporter des réponses à plusieurs lacunes identifiées dans le monde arabe en matière de droits de l’Homme, dont l’une porte sur l’émancipation des femmes. Des processus de transformation nationaux et des mécanismes d’envergure régionale en matière de promotion et protection des droits de l’Homme sont à l’étude dans le cadre de ce projet.

Les principaux objectifs sont le soutien au développement d’un processus régional pour la ratification et la mise en application de la CEDEF ou pour la levée des réserves à la CEDEF (cf. p.16), ainsi que le soutien aux coordinations nationales et régionales et aux ONG travaillant sur les droits des femmes. Les activités sont axées sur les questions relatives aux droits des femmes, avec par exemple la création de deux ateliers thématiques par an sur deux ans regroupant des membres d’associations locales, des personnes ressources de la FIDH, des organisations internationales et d’ONG, et des représentants des institutions de la Ligue arabe.

Un séminaire régional sur la CEDEF a eu lieu au Maroc en juin 2006, avec des personnalités politiques marocaines, des représentants des organisations internationales, des représentants d’ambassades et différents médias. Cette “Conférence régionale sur la ratification du Protocole additionnel à la CEDEF et la levée des réserves” a eu pour objet de :

- lancer un processus régional pour la ratification et la mise en application du Protocole facultatif à la CEDEF et la levée des réserves faites par les États de la région ANMO, (Afrique du Nord - Moyen Orient) ;
- identifier les stratégies pour mener à bien la mise en application de la convention et encourager l’égalité entre les hommes et les femmes dans la région ;
- promouvoir l’action commune des organisations généralistes des droits de l’Homme et des associations spécialisées dans les droits des femmes ;
- lancer publiquement, à l’issue des travaux des ateliers mis en place lors de la conférence, la campagne en faveur de la ratification du Protocole additionnel et la levée des réserves, en annonçant également les objectifs, le déroulement et les parties prenantes de la campagne.

10. Lutter contre l'image stéréotypée des femmes dans les médias et favoriser leur accès à la communication et aux médias

Le plan d'action de Pékin demande de promouvoir une image équilibrée et non stéréotypée des femmes dans les médias, et de permettre aux femmes de mieux s'exprimer et de mieux participer à la prise de décisions dans le cadre et par l'intermédiaire des médias et des technologies de l'information et de la communication (TIC).

En effet, d'une part les médias, comme également la publicité, véhiculent de nombreux stéréotypes de genre qui entrent souvent en contradiction avec les objectifs d'égalité entre femmes et hommes, alors même qu'ils pourraient être des outils efficaces dans la promotion de l'égalité. D'autre part persiste une "fracture de genre" en matière d'accès aux savoirs et aux technologies de communication, qui représentent pourtant depuis une quinzaine d'années des leviers importants pour le développement¹⁰³.

La cible 18 de l'ODD 8 "Mettre en place un partenariat mondial pour le développement" prévoit de "faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient à la portée de tous".

► *Appui pour l'accès des femmes aux TIC en Afrique*

Le Centre africain pour le genre et le développement, mis en place par la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (Addis Abeba)¹⁰⁴ vise notamment à faciliter l'accès des groupes de femmes aux technologies de l'information et de la communication. Par l'accès aux réseaux de communication et d'échange de données, les femmes ont l'opportunité de documenter les expériences et les organisations qui recueillent des données sur le travail non rémunéré des femmes africaines : intégration des données désagrégées par sexe dans les outils statistiques nationaux, études du budget-temps. Les décideurs, chercheurs, mouvements et associations de femmes et ONG ont accès à l'information produite en français. Dans plusieurs pays pilotes, des centres d'information communautaires sont créés. Le réseau d'informations mis en place est disponible pour l'ensemble de l'Afrique, y compris le Maghreb.

► *Utilisation des TIC et développement de projets économiques*

La MAAIONG a par ailleurs soutenu l'association Les Pénélopes¹⁰⁵ pour un projet d'appropriation des technologies de l'information et de la communication (TIC) par les femmes porteuses d'initiatives économiques. Ce projet visait à donner de la visibilité aux initiatives alternatives portées par les femmes en milieu d'exclusion ou de grande pauvreté et à créer un espace d'échange et de discussion local, régional et international entre les femmes sur leurs facteurs de réussite, afin de lutter contre leur isolement.

103) Voir à ce sujet les travaux et les publications en ligne du réseau "Genre et TIC" :

<http://www.famafrique.org/regentic/indifract/accueil.html>

104) http://www.uneca.org/programmes_home.htm

105) Association féministe, constituant un espace de dialogue entre acteurs et actrices du Nord, du Sud et de l'Est, et dont le but est notamment de diffuser des informations de et par les femmes partout dans le monde dans le domaine de la solidarité et de l'économie durable et solidaire ; <http://www.penelopes.org>

► *Appui à l'information et à l'utilisation des TIC par les femmes afghanes*

La France s'implique dans des initiatives en faveur de l'accès des femmes afghanes à l'information et à l'utilisation des technologies de la communication, mises en œuvre par l'association afghane Aina¹⁰⁶. L'objectif d'Aina est de contribuer à l'émergence de la société civile par des actions dans le domaine de l'éducation, en priorité celle des femmes et des enfants, de l'information, et de la communication.

Aina favorise le développement des medias : soutien à des publications, création d'unités de production vidéo et TV par des femmes, lancement d'une radio "La voix des femmes afghanes", etc.

Dans ce cadre, l'Ambassadrice française chargée des questions sociales et de la parité dans les relations internationales, Nicole Ameline (cf. p.48) parraine activement le projet "Echo de femmes", qui vise à mettre en place en Afghanistan des stations radios pour les femmes, animées par des femmes. Un appui a été apporté au projet en matière d'équipements (diffusion d'un millier de postes radios, notamment dans des postes de santé et des orphelinats). Ce projet pourrait s'étendre progressivement à d'autres régions du monde, notamment en Afrique de l'Ouest et au Brésil.

106) <http://www.ainaworld.com> ; association fondée et présidée par le photo-reporter Reza Deghati en 2001.

11. Favoriser l'égal accès à la gestion des ressources et à la préservation de l'environnement

Le plan d'action de Pékin demande d'impliquer les femmes de façon active à tous les niveaux de prise de décision en matière environnementale et d'intégrer la perspective de genre dans toutes les politiques et programmes de développement durable. Il s'agit ainsi de renforcer ou d'établir des mécanismes nationaux, régionaux et internationaux afin d'évaluer l'impact des politiques environnementales et de développement sur les femmes. Les femmes jouent un rôle particulièrement important en matière de gestion des ressources naturelles (bois, eau, plantes médicinales, biodiversité...) dans la mesure où elles occupent généralement des rôles sociaux directement en prise sur l'environnement local. Il est crucial de soutenir la production de savoir et pratiques traditionnelles des femmes rurales dans les programmes de gestion de l'environnement. Les programmes de lutte contre le changement climatique, contre la déforestation et la désertification, de préservation de la biodiversité doivent intégrer cette perspective de genre et renforcer les capacités et la participation des femmes, comme le prévoient les différentes conventions internationales en matière d'environnement¹⁰⁷.

L'OMD 7 "Assurer un environnement durable" prévoit notamment de réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre et à des services d'assainissement de base (Cible 10) ; et de réussir, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis.

► Appui en matière de gestion durable de l'eau

La coopération française s'attache à promouvoir l'égalité des femmes et des hommes dans la gestion de l'eau et à intégrer le savoir-faire des femmes à tout programme de gestion durable de l'eau. Le rôle prépondérant des femmes dans la gestion de l'eau et de l'assainissement est reconnu. Mais le manque d'attention apportée à la demande et au rôle social des femmes est en partie responsable des échecs parfois rencontrés dans la mise en œuvre des projets hydrauliques.

Le MAE a soutenu la publication, en 2002, d'un ouvrage sur "Eau, genre et développement durable : expériences de la coopération française en Afrique subsaharienne", en collaboration avec la Banque mondiale, l'AFD et le Programme Solidarité-Eau (pS-eau)¹⁰⁸.

A partir de l'analyse de quelques études de cas en Afrique francophone et anglophone, cette étude tire les leçons des expériences passées et lance des pistes de réflexion sur la problématique de l'intégration du genre dans les projets de développement consacrés à l'alimentation en eau et à l'assainissement.

En 2000, l'AFD a lancé une réflexion pour favoriser l'intégration d'une approche genre dans les projets d'eau et d'assainissement, afin de veiller à ce que les besoins et intérêts des différents groupes soient pris en compte et que ces derniers soient également associés à la gestion des ouvrages, dans un triple objectif, d'équité, d'efficacité et de pérennité. La dimension du genre est particulièrement pertinente dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, dans la mesure où les tâches liées à l'exhaure, au transport, au stockage

107) La FAO* a élaboré un guide pour prendre en compte le genre dans la mise en œuvre des trois conventions de Rio (Climat, Biodiversité, Désertification) : http://www.fao.org/sd/dim_pe1/pe1_041002_fr.htm ; l'ONU a mis en place un réseau "genre et changements climatiques" : <http://www.gencc.interconnection.org/About.html>

108) D. Allély, O. Drevet-Dabbous, J. Etienne, J. Francis, A. Morel, A. L'Huissier, P. Chappé, G. Verdelhan Cayre, "Eau, genre et développement durable, Expériences de la coopération française en Afrique subsaharienne", pS-Eau, AFD, ministère des Affaires étrangères, Banque mondiale, Collection Etudes et Travaux, Editions du GREC, Paris, mars 2002.

et à l'usage de l'eau incombent majoritairement aux femmes et aux jeunes filles. Ce sont également elles qui assument la plupart des tâches liées à l'entretien des ouvrages d'assainissement, ainsi que l'éducation à l'hygiène. Mais si leur rôle est aujourd'hui largement reconnu en tant qu'usagères, elles sont encore insuffisamment associées aux processus de décision et de gestion des ouvrages. De ce fait, il apparaît indispensable de promouvoir leur pleine participation aux projets d'eau et d'assainissement. Or si le principe d'intégration du genre suscite un intérêt et une adhésion croissants de la part des acteurs du développement, on constate encore une certaine difficulté dans la mise en pratique des bonnes intentions dans le cadre des projets.

Suite à la première publication dressant un bilan de l'expérience de la coopération française en matière de prise en compte du genre dans les projets hydrauliques en Afrique subsaharienne, l'AFD a lancé une étude pilote pour élaborer une méthodologie d'intégration du genre au niveau des projets. Cette étude est alimentée par un travail d'expérimentation réalisé sur des projets d'eau et d'assainissement financés par l'AFD au Mali, en Mauritanie, au Kenya, au Mozambique, et au Togo. Une expertise genre renforce la maîtrise d'œuvre de chacun des projets en appuyant les équipes d'accompagnement social dans leur méthodologie et leur travail de terrain. Transversalement, le pS-Eau¹⁰⁹ effectue un travail de coordination entre les cinq projets et de capitalisation pour tirer des leçons de ces expériences innovantes. La première phase de l'étude, centrée sur l'instruction des projets, a donné lieu en 2006 à la publication d'un guide méthodologique ciblé sur les milieux rural et semi-urbain¹¹⁰. Cet ouvrage vise deux objectifs :

- le maître d'ouvrage et son partenaire financier mobilisent les moyens humains et financiers nécessaires au bon déroulement d'une approche participative par le genre ;
- les bureaux d'études proposent dans leur offre une démarche et un déroulement cohérents, voire innovants pour la prise en compte du genre.

Une prochaine étape en cours de définition visera à tirer les enseignements d'un dispositif de suivi-évaluation de la mise en œuvre de l'approche genre dans les projets eau et assainissement de l'AFD, et à étendre cette démarche au milieu urbain.

En 2006, l'AFD a également publié un DVD pédagogique intitulé "L'argent de l'eau"¹¹¹, au sein duquel figure un module spécifique sur la problématique genre et eau.

► *Appui en matière énergétique*

Apporter l'énergie en zone rurale a un impact majeur sur la situation de nombreuses femmes, qui sont généralement chargées de collecter le bois ou le charbon de bois pour la cuisson des repas et le chauffage. Une étude menée au Sénégal a montré que, notamment à cause des corvées d'eau ou d'énergie, certaines femmes avaient des journées de travail de 14h pendant que les hommes se contentaient de 4h30... Ces inégalités de genre constituent une cause majeure de la non-scolarisation des fillettes et des jeunes filles.

La coopération française apporte son soutien à différents projets d'électrification rurale décentralisée mis en œuvre par des ONG comme la "fondation Energies pour le Monde"¹¹², ou le GERES (Groupe énergies renouvelables et environnement)¹¹³ dans des pays d'Afrique sub-saharienne (Burkina Faso, Mauritanie, Madagascar). Elle appuie par ailleurs le programme régional "Plates-formes multifonctionnelles" du PNUD en Afrique de l'Ouest, qui vise à contribuer aux Objectifs du Millénaire relatifs à la réduction

109) <http://www.pseau.org> ; la mission principale du pS-Eau est de favoriser la mise en relation des acteurs de l'eau pour rendre plus efficaces les actions de solidarité dans le domaine de l'eau entre la France et les pays du Sud.

110) *La prise en compte du genre dans les projets d'adduction d'eau potable en milieux rural et semi-urbain, guide méthodologique, Ouvrage collectif, pS-Eau, AFD, Paris, 2006.*

111) *L'argent de l'eau, Christian Lallier, Paris, 2006.*

112) http://www.fondem.org/s_accueil.asp

de la pauvreté et à l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en fournissant des services énergétiques modernes en milieu rural tels que moulins, chargeurs de batteries, presses à huile, postes de soudure... La gestion des projets est en règle générale confiée à une association de femmes. Une étude sur l'impact d'un projet de plate-forme multifonctionnelle au Mali a montré qu'un tel projet permet de réduire de 2h30 par jour le temps consacré par les femmes aux corvées quotidiennes et d'augmenter les revenus annuels par personne de 68 dollars en moyenne.

Au niveau institutionnel, le soutien fourni à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et à différents pays de la sous-région vise à renforcer les politiques régionales et nationales pour faciliter l'accès à l'énergie, notamment en zone rurale. Ces programmes devraient avoir à terme un impact important sur l'amélioration de la condition des femmes.

► *Appui en matière forestière*

Dans le cadre de la convention des Nations unies sur les changements climatiques, la France soutient l'action des pays du Bassin du Congo sur les réflexions préalables à la négociation sur le climat pour la période post 2012, particulièrement sur le thème de la "déforestation évitée", qui constitue l'un des mécanismes proposés pour lutter contre le réchauffement climatique. Un groupe d'expert-es en la matière est ainsi un exemple d'équilibre femmes/hommes, avec trois points focaux féminins dans le bassin du Congo et deux expertes françaises impliquées, l'une assistante technique à Libreville, l'autre à la direction générale de l'Office national des forêts à Paris.

Reforestation par des groupes de femmes au Kenya

L'AFD a signé en avril 2006 une convention triennale portant sur la reforestation des Aberdares avec l'association Green Belt Movement (GBM), ONG fondée en 1977 par la Prix Nobel de la paix 2004, la professeure Wangari Maathai¹¹⁴. Cet accord prévoit le reboisement d'un des écosystèmes les plus importants du Kenya. La forêt des Aberdares, située dans le centre du pays, alimente et régule de nombreuses sources et trois des principaux fleuves du pays. Son château d'eau approvisionne notamment la capitale, Nairobi. GBM, opérateur et maître d'œuvre du projet, va confier à des groupes de femmes la réhabilitation de 2000 hectares de forêt classée, sur près de 7000 hectares qui ont été déboisés. Les impacts seront à la fois environnementaux (protection de la biodiversité et de la ressource en eau), sociaux (appui aux initiatives communautaires) et économiques : 6000 groupes de femmes, soit 120 000 familles possédant actuellement leurs propres pépinières, sont concernés.

Les programmes de Green Belt Movement se concentrent sur la plantation d'arbres d'essences locales propres au maintien de l'hydrologie, des sols et de la biodiversité de la forêt et sur la sensibilisation à la préservation de l'environnement. En même temps, ces activités constituent un point d'entrée pour le développement local, en particulier à travers les femmes, grâce à l'éducation civique, la promotion de la sécurité alimentaire, la lutte contre le Sida, etc. Le projet va créer de nouvelles opportunités sociales et économiques pour les femmes et les jeunes de communautés défavorisées. En effet, malgré un bon niveau d'éducation, ces deux catégories génèrent en général peu de revenus pour elles-mêmes et peinent à trouver leur place dans la société kikuyu locale, essentiellement à cause d'un système de propriété agraire patriarcale. Le projet encouragera les initiatives communautaires en les structurant en associations reconnues et en les aidant à trouver d'autres sources de financement pour des projets de développement.

113) <http://geres.free.fr>

114) Wangari Maathai, fondatrice du Green Belt Movement, ancienne ministre de l'Environnement du Kenya, a été à cette occasion décorée de la Légion d'honneur par la ministre française de l'Ecologie et du développement durable.

12. Objectif : assurer les droits fondamentaux des petites filles

Les fillettes sont victimes de discriminations dès les premiers stades de leur vie. Leur statut social peu élevé et la préférence généralement donnée aux garçons se traduit souvent par un déni des besoins et des droits fondamentaux des filles, des attitudes et des pratiques néfastes, des mariages précoces, les mutilations génitales féminines, les abus domestiques, l'inceste, l'exploitation sexuelle, la discrimination, une nourriture moins abondante et un accès plus limité à l'éducation. Cf. aussi pp.12,13.

Le plan d'action de Pékin appelle à l'élimination de toutes les formes de discrimination, notamment en matière d'éducation, de développement des compétences et de formation, de santé et de nutrition, à l'élimination des violences, attitude et pratiques culturelles négatives à l'encontre des filles, engageant notamment les gouvernements à promulguer des lois interdisant le mariage sans le libre consentement des époux et à abolir les pratiques dont sont traditionnellement victimes les filles, en particulier l'infanticide et les mutilations génitales. Il demande de promouvoir la prise de conscience des filles et leur participation à la vie politique, économique et sociale.

Estimant que l'éducation des filles est une priorité, la France défend, en lien avec l'Unicef, une approche globale qui intègre les activités de développement (programmes de nutrition, d'accès à l'eau, par exemple) et d'éducation, mais aussi des questions plus spécifiques aux droits des femmes et des petites filles, comme la lutte contre le mariage précoce ou forcé et contre les mutilations sexuelles, ou la prévention en matière de contraception.

Les OMD 2 et 3 concernent l'objectif d'égalité entre filles et garçons en matière d'accès à l'éducation primaire et secondaire : l'OMD 4 demande de réduire de deux tiers entre 1990 et 2015 le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans.

► *Soutien à l'abolition des pratiques de mutilations sexuelles en Afrique*

Par exemple, au Sénégal, le détachement au bureau régional de l'Unifem à Dakar d'une magistrate, experte des questions relatives au droit des femmes, a permis la rédaction d'un projet de loi, visant à interdire les mutilations génitales de femmes. D'autre part depuis l'adoption de cette loi en 1999, des travaux de sensibilisation sont menés pour que la loi soit appliquée dans l'ensemble du pays, en lien avec une campagne d'information du public sur les conséquences néfastes de cette pratique (traumatisme, hémorragie prolongée, infection, stérilité ou risques à l'accouchement, voire décès).

► *Protection de l'enfance dans quinze pays en Afrique, avec l'Unicef*

Ce programme, mis en œuvre en Afrique en 2002-2006 avec le Fonds des Nations unies pour l'enfance (cf. p.69) visait à renforcer la protection des enfants, notamment les filles, avec trois composantes : exploitation sexuelle, enfants dans les conflits armés et mutilations génitales féminines. Le volet dédié à la lutte contre les mutilations sexuelles féminines avait pour objectif, d'une part d'informer et de sensibiliser les opinions publiques à ce problème et, d'autre part, de prendre en charge les femmes et les fillettes souffrant de complications de santé suite à leur mutilation. Le volet destiné à lutter contre l'exploitation sexuelle des enfants, s'est traduit par la réalisation d'études et d'enquêtes sur cette thématique, la mise en place d'activités de sensibilisation et de formation et le soutien aux réformes législatives.

Sur ces questions très sensibles, le partenariat avec l'Unicef, qui a élaboré des plans d'action de qualité dans chacun des pays concernés en Afrique de l'Ouest et du Centre, représente un atout considérable. Plusieurs actions ont été engagées dans les différents pays bénéficiaires du projet :

- sur l'exploitation sexuelle des enfants : réalisation d'études et d'enquêtes, de sensibilisations et de formations ; soutien aux réformes législatives en la matière au Cap-vert, au Cameroun, au Ghana, en Guinée, en République centrafricaine et au Tchad ;
- sur les enfants dans les conflits armés : sensibilisation des médias et de la société en général aux droits des enfants, organisation de consultations régionales sur les stratégies opérationnelles de lutte contre les violations des droits des enfants pendant les conflits armés au Congo, en Guinée-Bissau, au Libéria, en République démocratique du Congo et au Sierra Léone ;
- sur les mutilations génitales féminines : sensibilisation des populations par des supports d'information, création d'activités rémunératrices pour les anciennes exciseuses au Bénin, au Burkina Faso, au Mali et en Côte d'Ivoire.

La question des enfants soldats est aussi traitée à part entière avec l'Unicef, notamment à travers la réinsertion spécifique des filles et des actions de prévention pour la lutte contre la violence sexiste. Dans cette perspective, des contacts ont été noués avec l'Unicef et des ONG comme Amnesty International pour une importante campagne pour la réinsertion des petites filles au Burundi amorcée en 2005.

► *Initiative contre le tourisme sexuel*

Le tourisme sexuel touche les enfants des deux sexes, mais particulièrement les petites filles. Selon l'Unicef, près de trois millions d'enfants sont victimes d'exploitation commerciale dans le monde. L'exploitation sexuelle que ces filles et ces garçons subissent laisse des traces psychologiques et physiques irrémédiables. Au surplus, beaucoup sont contaminés par le virus du Sida.

Le ministère délégué au Tourisme a présenté en mars 2006 un programme d'actions contre l'exploitation sexuelle des enfants dans le tourisme. Défini en concertation étroite avec le MAE, les ministères de l'Intérieur, de l'Éducation nationale, de la Justice et de la Famille, ce programme s'articule autour de quatre principaux axes :

- **La prévention** passe par une éducation des élèves des collèges et lycées dans le cadre légal de l'éducation à la sexualité, mais aussi par la formation des futurs professionnels du tourisme et de l'hôtellerie. Des actions menées en coopération avec les opérateurs touristiques permettent déjà de sensibiliser les Français se rendant à l'étranger.
- **La répression** sera rendue plus effective. La législation pénale sera complétée par un élargissement des infractions susceptibles de faire l'objet d'une interdiction de sortie du territoire et par la possibilité juridique de recueillir les empreintes génétiques des ressortissants français condamnés à l'étranger pour des infractions sexuelles sur mineurs.
- **La mobilisation des professionnels** se traduit notamment par la Charte pour un tourisme respectueux des droits de l'enfant en France et à l'international, signée avec le ministre délégué au Tourisme, par dix-huit des principaux opérateurs touristiques, qui ont ainsi pris un engagement précis à l'égard de leurs personnels et de leurs clients.
- **La coopération internationale** se fera par la désignation au sein des ambassades de France, dans les pays où se pratique l'exploitation sexuelle des enfants dans le tourisme, d'un référent chargé d'appuyer les recours en France contre les délinquants français. Un soutien à la scolarisation et l'apprentissage des victimes sera mis en place en partenariat avec des ONG et des entreprises françaises.

Par ailleurs, la France a proposé à ses partenaires de l'Union européenne un projet de charte européenne inspirée de celle signée en France¹¹⁵, et la création d'un groupe de travail et de coordination.

115) http://www.tourisme.gouv.fr/fr/actu/charte_ecpat.jsp

*Les réseaux,
acteurs de la recherche,
associations, syndicats,
collectivités territoriales*

Ce chapitre vise à donner un aperçu de l'expertise et des initiatives des acteurs français en matière de promotion des droits des femmes et de prise en compte de l'approche de genre¹¹⁶. Il n'est bien sûr pas exhaustif, et de nombreuses institutions, associations, collectivités territoriales françaises mènent en la matière des actions qu'il n'est pas possible de recenser entièrement dans le cadre de cette publication. Les structures de concertation mises en place par la coopération internationale française sur le genre, en particulier le réseau Genre en Action (cf. ci-dessous) et la plate-forme nationale "Genre et développement" (cf. p.54) permettront, en collaboration avec les organisations de la société civile, d'analyser et de mutualiser progressivement les acquis dans ce domaine¹¹⁷.

Instances de concertation multi-acteurs

Dans le cadre du dispositif français de coopération, plusieurs instances de consultation et de concertation favorisent l'articulation entre l'action gouvernementale et celle d'acteurs économiques, sociaux, associatifs, ainsi que des organismes de recherche et des collectivités territoriales.

Le réseau Genre en Action

Ce réseau francophone impulsé et financé par le MAE réunit plus de mille personnes et institutions, acteurs et actrices de terrain, chercheur-es, responsables d'institutions nationales, bi- et multilatérales, enseignant-es, militant-es, etc., originaires d'une cinquantaine de pays différents. Axé sur le développement au Sud, il encourage néanmoins la collaboration avec des organisations du Nord qui, au Nord ou au Sud, tentent de réduire les inégalités entre les femmes et les hommes. Coordonné par un comité de pilotage récemment créé (cf. p.50), le réseau compte diversifier ses sources financières sur la base d'un programme d'action bâti selon trois axes (rechercher, former, mesurer et proposer).

Les objectifs du réseau

- Favoriser les échanges inter-disciplinaires Sud/Sud, Nord/Nord, Sud/Nord et Nord/Sud.
- Capitaliser et diffuser les données existantes sur le thème "genre et développement", en valorisant les apports en français.
- Héberger des discussions/débats sur internet et dans des groupes de travail.
- Créer des synergies entre les acteurs-trices, les chercheur-es, les décideur-es pour renforcer le plaidoyer en faveur de l'égalité femmes/hommes.
- Etre un lieu de développement/échange d'outils pour la gestion des programmes/projets.

116) Les coordonnées de ces acteurs figurent dans le chapitre "Ressources", p.125.

117) Afin d'enrichir les informations de cette brochure et d'en prévoir une réactualisation ultérieure, les acteurs de la coopération et de la solidarité internationale ayant des initiatives dans le domaine du genre et/ou prévoyant d'en développer sont invités à transmettre leurs informations à contact@adequations.org

- Fournir un appui/conseil pour l'analyse et la formulation de politiques et programmes sensibles au genre.
- Renforcer la capacité des partenaires – ONG, États, universités, au Nord et au Sud – à pratiquer, suivre et évaluer la transversalité du genre et son impact sur les inégalités.

Les principes fondateurs du réseau Genre en Action

Une implication de toutes et tous, seule garantie du succès : la participation active des membres aux orientations et aux activités du réseau est vitale. Les membres du réseau peuvent offrir et ne pas uniquement demander des services et des informations. Par exemple, les membres sont invités à envoyer des articles et des informations, à alimenter le site internet, animer des rencontres, héberger des groupes de travail thématiques, etc.

Une fonction de veille politique : dès la conception du réseau, il était prévu qu'il joue un rôle politique. Il peut soutenir le travail d'organisations actives sur des aspects spécifiques des rapports de genre (ex. la violence domestique) ou la participation politique des femmes aux instances de décision. Ceci est essentiel pour éviter que l'intégration transversale du genre soit instrumentalisée et dépolitisée. Le réseau se veut un observatoire collectif des bonnes et des mauvaises pratiques dans le traitement des inégalités de genre.

Une fonction d'appui conseil : le réseau peut initier, sous l'impulsion de ses membres, des actions de formation, d'information et de communication sur le genre.

Un instrument de communication et de plaidoyer : le réseau met des outils de communication à la disposition de ses membres et notamment son site internet, fort actuellement de plus de 1 500 articles et qui reçoit en moyenne 400 visites par jour. Ces outils peuvent notamment permettre de mener des campagnes d'information et de plaidoyer, afin d'éviter "l'évaporation" des questions de genre dans les politiques macroéconomiques et lors des événements nationaux et internationaux.

Quelques réalisations du réseau (en partenariat)

- Site internet avec bulletins électroniques mensuels, annonçant les nouveautés sur le site.
- Formations en genre pour les organisations de solidarité françaises, septembre 2004, novembre 2006.
- Colloque international "Renforcer le genre dans la recherche", Bordeaux, novembre 2004.
- Colloque international "Genre et développement : quels enjeux pour la formation ?", Bordeaux, février 2006.
- Participation des membres à différentes rencontres nationales et internationales.
- Publication de bulletins papiers (cinq numéros réalisés), rédaction d'articles et de communications.
- Collaboration avec la revue *Economie & Humanisme* pour un dossier consacré au genre dans le numéro 378 (octobre 2006).
- Animations universitaires et citoyennes autour du pôle régional "Sud Ouest" créé par des membres du réseau dans la région bordelaise.

Les axes futurs

A ce stade, le réseau souhaite capitaliser et consolider ses acquis, en mettant en œuvre un plan d'action basé sur les axes suivants :

- **Rechercher**

La recherche sur la thématique "genre et développement" ainsi que l'intégration transversale de la perspective de genre dans des recherches sur toute thématique liée au développement reste une priorité.

Cette production de savoir est un élément crucial en vue d'une meilleure appropriation de l'approche genre dans les milieux francophones. Le réseau s'efforce d'identifier les zones de recherche les plus pertinentes en vue de valoriser les recherches existantes, le tout dans le but de fournir des arguments et des données au service du plaidoyer pour la prise en compte du genre dans les politiques et les programmes de coopération, de développement et de solidarité internationale. Le rapprochement du monde de la recherche avec les professionnel·les et les militant·es ainsi que des collaborations sous forme de recherche-action sont alors indispensables. Le colloque de 2004 a permis d'identifier plusieurs pistes qui méritent d'être poursuivies, approfondies et complétées.

- **Former**

La formation en genre reste une priorité pour assurer une meilleure compréhension du concept, pour faciliter l'appropriation et l'opérationnalisation de l'approche, et pour diffuser les acquis de la recherche. La formation représente une étape centrale de ce changement organisationnel nécessaire pour une véritable intégration du genre dans toute institution ou organisation. Il s'agit de faire changer les pratiques, les mentalités mais aussi les modalités de la coopération (par exemple à travers des fonds alloués au genre). Les formatrices et formateurs qui ont échangé leurs expériences et leurs réflexions lors du colloque de 2006 étaient unanimes : de nombreux obstacles d'ordre pédagogique, organisationnel et institutionnel restent à être surmontés afin de mieux "vulgariser" le genre, tout en transmettant sa dimension éminemment politique¹¹⁸...

- **Mesurer et proposer**

La production de savoirs par la recherche et leur transmission par la formation vont de pair avec une observation des réalités des processus en cours. La mesure des changements en termes de genre, l'appréciation des engagements et l'évaluation des obstacles alimentent constamment les recherches et les formations en la matière. Une mise en réseau des différents mécanismes d'observation des inégalités de genre dans les pays du Sud et du Nord s'inscrit dans cet axe, qui permettra de mieux remplir le rôle de veille du réseau. Son rôle d'animation de la nouvelle plate-forme Genre et développement mise en place par le MAE (cf. p.54) s'inscrit principalement dans cet axe. Le réseau Genre en Action coordonnera les échanges entre les membres de la plateforme pour faire émerger des propositions stratégiques et pratiques concernant la coopération internationale française, tout en faisant lien avec ses autres axes d'intervention (formation et recherche) pour s'assurer d'une démarche globale en faveur d'une meilleure prise en compte du genre.

Le Haut Conseil de la coopération internationale

Créé en 1999, le Haut Conseil de la coopération internationale (HCCI) est un organisme consultatif rattaché au Premier ministre, qui a pour mission de favoriser une concertation régulière entre les acteurs publics et privés de la coopération internationale pour le développement, et de sensibiliser l'opinion publique aux enjeux de cette coopération. Il réunit des parlementaires, des représentants des collectivités territoriales, des responsables d'organisations de solidarité internationale, de confédérations syndicales, d'entreprises, d'organisations socioprofessionnelles ou de l'économie sociale, de la presse et des médias, ainsi que des institutions scientifiques et universitaires. Le HCCI travaille en collaboration avec les ministères et organismes publics concernés par les questions de coopération et de développement durable.

118) Ainsi, on peut citer la difficulté d'adapter la démarche pédagogique au contexte culturel, social et politique, les résistances fortement ancrées dans les représentations individuelles des participant·es qui rendent les échanges souvent très émotionnels, voire conflictuels, et la sous-estimation quasi systématique des besoins en formation "genre" (ce sont celles et ceux qui connaissent déjà cette approche qui viennent le plus facilement en formation...

En 2000, le HCCI avait suscité l'élaboration d'une étude sur "L'intégration du genre dans la politique française de coopération, bilan et perspectives". Les comparaisons avec les politiques mises en œuvre par d'autres pays européens mettaient en évidence à l'époque que "La France demeurait en retrait par rapport à ses partenaires européens"¹¹⁹. L'étude débouchait sur des recommandations s'adressant aux pouvoirs publics, ONG et collectivités locales françaises. En 2005, dans un souci de mieux faire connaître l'approche genre aux acteurs français de la coopération, pouvoirs publics et société civile, le HCCI a produit un dépliant pédagogique "Intégrer le genre dans les actions de coopération et de solidarité internationale », diffusé à 30000 exemplaires auprès des services de la Coopération française en France et à l'étranger, des ONG, syndicats, centres de documentation, milieux éducatifs, etc.¹²⁰ Parallèlement, à l'initiative de plusieurs membres associatifs et syndicaux, le HCCI a élaboré et adopté en octobre 2005 un avis "Intégrer les rapports sociaux entre hommes et femmes (politique de genre) dans la politique de coopération et de solidarité internationale".

Les recommandations du HCCI concernant le genre

Extraits de l'avis adopté en octobre 2005

Les nouvelles orientations françaises en matière de genre devraient se traduire par un certain nombre de démarches très concrètes. Le HCCI avance quelques propositions dans ce sens qui s'adressent aux pouvoirs publics, aux institutions de recherche ainsi qu'aux ONG et aux collectivités territoriales françaises.

1. Concernant les pouvoirs publics

Créer et diffuser des outils méthodologiques

- Pour mettre en place une politique concrète de genre, élaborer :
 - un guide méthodologique de la coopération française proposant les voies et moyens d'une prise en compte des rapports sociaux de sexe (genre) dans les projets, programmes et stratégies d'aide publique au développement (dont : documents cadre pays, documents stratégiques de réduction de la pauvreté, contrats désendettement développement, etc.) ;
 - des indicateurs sexo-spécifiques qui seront intégrés à toutes les actions ;
 - des mécanismes d'intégration du genre dans la construction des budgets ;
 - des outils d'évaluation (état des lieux de la prise en compte du genre dans l'ensemble des actions actuellement financées ; intégration de critères dans les grilles d'évaluation).
- Dans le rapport annuel du MAE, en particulier concernant la DGCID, mettre en évidence l'intégration du genre dans les stratégies et dans les actions sectorielles, sans omettre d'analyser les difficultés ou blocages éventuels que cette démarche a pu rencontrer.
- Affecter des moyens pour une diffusion plus large, en France et dans les pays du Sud, des outils francophones existant déjà, et traduire les documents français dans d'autres langues pour mieux les faire connaître au plan international. Prévoir également la traduction en français de documents existant en anglais.

Compléter cette démarche par une diffusion d'informations et la mise en œuvre de formations systématiques à destination des agents du MAE, en France et dans les postes.

Les personnes chargées de sélectionner, d'instruire et d'évaluer les actions devront être en mesure d'appliquer des outils et critères de genre.

Favoriser une concertation entre les institutions et les acteurs non étatiques

- Mettre en place un comité multi-acteurs intégrant pouvoirs publics, OSI, OSIM (organisations de solidarité internationale issues des migrations), collectivités territoriales, instituts de recherche,

119) Voir aussi <http://www.hcci.gouv.fr/lecture/note/nl164-integration-genre-femme.html>

120) Ce dépliant est téléchargeable sur <http://www.hcci.gouv.fr/lecture/publications.html> ; à commander en format papier à hcci@hcci.gouv.fr

universités, organismes de formation... Il pourrait être créé autour du projet d'observatoire actuellement développé par le réseau Genre en Action.

- Aider au développement des échanges entre des responsables français et les responsables genre des ONG européennes, internationales et du Sud, notamment en ce qui concerne l'intégration du genre parmi les critères de sélection et d'évaluation des projets.

Inciter les acteurs non étatiques à intégrer le genre

- Dans les décisions d'octroi des subventions et des cofinancements, prendre en compte des critères d'intégration transversale du genre (notamment dans le cadre de la réactualisation du vademecum de la MAAIONG).
- Renforcer les appuis aux ONG et collectifs ainsi qu'aux collectivités territoriales engagées dans la coopération décentralisée pour intégrer le genre, en particulier à celles et ceux qui souhaitent s'engager en matière de genre et/ou qui ont une expertise spécifique à développer.

2. Concernant la recherche et la recherche-action

- Accroître les moyens du réseau "Genre en action", en tant que portail francophone sur le genre et comme outil de concertation et d'articulation entre les actrices et acteurs du développement et de la solidarité internationale. Aider à la concrétisation du projet d'"observatoire genre et développement", à la capitalisation et à la diffusion des bonnes pratiques au Sud, à leur confrontation transnationales et transacteurs.
- Établir un état des lieux en France de la recherche et des formations universitaires, pratiques et professionnelles concernant le genre dans les actions de coopération pour le développement.
- Contribuer au développement des recherches sur la création d'indicateurs sexo-spécifiques pour l'analyse, le suivi et l'évaluation des actions.
- Mettre en place des critères de genre dans les appels d'offre, les recrutements de chercheur-es et de consultant-es.
- D'une manière générale, accorder une place plus large aux sciences sociales dans les recherches comme dans la mise en œuvre de programmes.

3. Concernant les acteurs non étatiques (ONG, syndicats) et les collectivités territoriales

Création et diffusion d'outils

- Favoriser une diffusion large des outils pédagogiques actuellement disponibles.
- Recenser et mutualiser les outils et les pratiques des OSI, des syndicats et des collectivités territoriales, ainsi que de leurs homologues et partenaires du Sud, sous la forme d'un guide pratique.

4. Prise en compte transversale du genre

- Les OSI, ASIM¹²¹, syndicats et collectivités doivent prendre des mesures concrètes pour intégrer le genre dans différents domaines :
 - dans les statuts, chartes et orientations stratégiques des associations ou organisations ;
 - dans le partenariat et les actions au Sud ;
 - dans la gestion des ressources humaines et les processus décisionnels des institutions ;
 - dans les actions d'éducation au développement, de sensibilisation, de communication et de plaidoyer politique ;
 - dans les formations (conduite de projets, évaluations...) ainsi que dans les formations des permanent-es, bénévoles et administrateurs-trices des associations.
- Elles doivent aussi traduire cette prise en compte dans l'affectation de leurs ressources humaines et matérielles.

121) Associations de solidarité internationale issues des migrations

Institutions de recherche

Réseau inter-universitaire et inter-disciplinaire national sur le genre (RING)

Le RING a été créé en 2001, à l'initiative d'un collectif d'universitaires et de différents centres de recherches, principalement Paris VII (CEDREF¹²², organisateur initial du projet), Paris VIII, Lyon 2 et Toulouse le Mirail, en association avec le GERS (CNRS¹²³). Depuis cette date, nombre de chercheur-es individuel-les et de collectifs, appartenant à différentes équipes, ont rejoint le RING (Brest, Tours, Paris IX, Paris X, Paris I, Archives du féminisme, EFIGIES¹²⁴). Ces équipes partagent une même préoccupation scientifique en matière de reconnaissance du caractère sexué de l'organisation des sociétés humaines et de prise en compte d'une construction sociale et symbolique des rapports entre les sexes. L'étude de ces rapports de genre traverse tous les domaines : des pratiques politiques aux représentations sociales, de la formation des disciplines à leur institutionnalisation, ce qui justifie pleinement l'approche pluridisciplinaire.

Le RING a pour objectif la coordination des pôles d'enseignement et des équipes de recherche, en associant les enseignant-es et les chercheuses ou chercheurs isolé-es. Il assure ainsi la diffusion de ces activités d'enseignement et de recherche au niveau non seulement national, mais européen et international, par la constitution de réseaux élargis. Les activités du réseau permettront d'enrichir les problématiques existantes en favorisant les échanges critiques à l'intérieur des disciplines et en confrontant les outils théoriques et méthodologiques en usage dans les différents secteurs de recherches. Le RING favorise ainsi la promotion des enseignements et recherches sur le genre, affirmée par la "Convention interministérielle pour la promotion de l'égalité des chances entre les filles et les garçons, les hommes et les femmes dans le système éducatif" signée en février 2000 et réaffirmée par un accord-cadre signé en mars 2003 avec le CNRS et d'autres ministères.

Les résultats des activités du RING seront le plus largement diffusés : de l'enseignement aux acteurs sociaux et culturels. Pour cela, il contribue à l'organisation de cycles de conférences, de séminaires, de colloques et de programmes de publications.

Institut de recherche pour le développement (IRD)

L'Institut de recherche pour le développement est un établissement public de recherche à caractère scientifique et technologique (EPCST) placé sous la double tutelle du ministère chargé de la Recherche et du ministère des Affaires étrangères. Il comprend plus de 2200 agent-es, dont près de 800 chercheur-es de toutes disciplines (environ 200 chercheur-es en sciences sociales) travaillant dans 79 unités de recherche propres ou mixtes (universités et autres EPST). Présent dans plus de 70 pays, il dispose de 30 représentations dans le monde. Les programmes de l'IRD sont structurés en six programmes généraux de recherche interdisciplinaires (risques naturels, climats et ressources non renouvelables ; gestion durable des écosystèmes du Sud ; eaux continentales et côtières : ressources et usages au Sud ; sécurité alimentaire dans le Sud ; sécurité sanitaire, politiques de santé et accès aux soins ; développement

122) Centre d'études de documentation et de recherche pour les enseignements féministes ; <http://www.cedref.univ-paris7.fr>

123) CNRS : actions internationales : <http://www.drei.cnrs.fr> ; Groupe de recherche marchés du travail et genre <http://www.mage.cnrs.fr/> ; Mission pour la place des femmes aux CNRS : <http://www.cnrs.fr/mpdf/>

124) Association des jeunes chercheuses et chercheurs en études féministes, sur le genre et les sexualités ; <http://efigies.free.fr>

et mondialisation : dynamiques socio-économiques, identitaires et spatiales), et six priorités scientifiques également interdisciplinaires : politiques publiques de lutte contre la pauvreté, migrations internationales, maladies émergentes infectieuses, changements climatiques et aléas naturels, ressources en eau et accès à l'eau, écosystèmes et ressources naturelles.

Bien que quelques chercheur-es se soient régulièrement spécialisé-es dans des études de genre, cette problématique n'est devenue plus transversale que récemment, commençant à fertiliser les programmes de recherche sur les migrations, l'évolution de la pauvreté ou du marché de l'emploi. Dans le cadre du Centre Population et Développement, dont il est membre fondateur, l'IRD anime un champ thématique sur les transformations profondes des structures sociales dans les pays du Sud, avec comme objectif majeur d'explorer les rapports sociaux de sexe à l'œuvre dans les sociétés et les familles, leurs conséquences en termes de vulnérabilité de certains groupes de population, et leurs éventuelles évolutions. En 2005, un rapport, "Les études de genre à l'IRD"¹²⁵, a passé en revue toutes les recherches en sciences sociales et en santé des cinq dernières années qui se réfèrent explicitement ou potentiellement aux questions de genre, et en particulier aux grandes questions débattues au niveau international (Conférence de Pékin, OMD) : femmes et pauvreté, éducation et formation des femmes, femmes et économie, femmes et santé... Deux numéros de "Sciences au Sud", la revue de l'IRD, ont consacré un dossier aux questions de genre (Afrique : questions de genre, Sciences au Sud n°35 ; Genre et Sida, Sciences au Sud n°38).

Le développement des deux priorités scientifiques sur les politiques publiques de lutte contre la pauvreté et sur les migrations internationales – à travers lesquelles l'Institut va mettre en œuvre la fonction d'agence d'objectifs, de programmation et de moyens qui lui a été confiée par le Comité interministériel pour la coopération internationale et le développement (CICID) du 18 mai 2005 et qui va lui permettre de mobiliser ses partenaires sur ces priorités – va être l'occasion d'approfondir des problématiques de genre plus spécifiques, telles que féminisation de la pauvreté, genre et sida, production domestique et équité de genre. Le thème "féminisation de la pauvreté" est l'une des composantes de la priorité scientifique "Politiques publiques de lutte contre la pauvreté" inscrite au contrat d'objectifs 2006-2009 de l'IRD, et la problématique du genre a été inscrite au schéma stratégique à l'horizon 2020 comme devant être transversale aux divers programmes.

En outre, des chercheur-es de l'Institut participent à des programmes internationaux d'élaboration d'indices de genre et de construction de comptes satellites de la production domestique, avec les Nations unies en particulier.

Enfin, un groupe "parité" a été mis en place à l'IRD, qui vise à identifier les obstacles à l'égalité entre les femmes et les hommes, dans des professions où l'expatriation est la règle et où l'on ne peut que constater un faible taux de féminisation et des retards de carrière pour les femmes. L'Institut a calculé un indice de participation des femmes (sur le modèle IPF du rapport mondial du PNUD sur le développement humain) qu'il compte suivre dans le temps et en comparaison avec les autres établissements publics de recherche.

125) Téléchargeable sur <http://www.ird.fr/fr/science/dss>

Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD)

Plusieurs départements du CIRAD s'efforcent de prendre en compte le genre dans les recherches qu'ils mènent en partenariat avec des institutions et des organisations des pays du Sud. C'est notamment le cas du département TERA (Territoires, Ressources, Acteurs) dans trois domaines principaux.

• Le rôle des réseaux d'acteurs dans la transformation des produits agricoles et leur mise en marché

Les travaux de l'unité de recherche "Qualités et territoires" du CIRAD, composante de l'UMR "Innovation" (CIRAD-Inra-Sup'Agro Montpellier) portent, dans le domaine agro-alimentaire, sur les logiques innovantes de mobilisation des ressources localisées. Produire, transformer, échanger, préparer les produits agro-alimentaires : autant d'activités qui s'appuient sur des savoir-faire, des apprentissages et des réseaux sociaux fortement structurés par le genre. Le projet "Alimentation et savoir-faire agro-alimentaires africains" (Alisa) a analysé ce fonctionnement pour les activités urbaines de transformation et de restauration en Afrique de l'Ouest, débouchant sur des échanges directs d'expériences et de savoir-faire entre artisanes de différents pays. L'objectif de l'équipe est de développer des méthodes d'analyse et d'accompagnement pour ces activités essentielles dans la création et la distribution de revenus, et pour le statut social des femmes, tant en milieu urbain que rural.

• La micro-finance

L'unité de recherche "Action collective, marchés et politiques publiques" travaille sur l'analyse des dynamiques de développement liées au financement rural, et notamment à la micro-finance. De nombreuses initiatives ciblent la population féminine, d'une part parce que les femmes constituent souvent des catégories particulièrement défavorisées en matière d'accès à de nombreux systèmes de crédit, d'autre part pour des raisons de sécurisation des portefeuilles. Les analyses menées mettent en évidence le fait que l'accès élargi des femmes au micro-crédit favorise l'émergence de dynamiques locales et de responsables féminines qui, gagnant de la légitimité au sein de leur communauté, développent des capacités leur permettant d'intervenir dans la vie publique au-delà de la gestion de leurs activités rémunératrices. Force est de constater cependant que, souvent, ces avancées significatives ne s'accompagnent pas d'un débat autour des hiérarchies sociales et des rapports de genre, tant en ce qui concerne la division du travail que l'accès aux centres de décision. Il peut en découler un décalage entre les acquis économiques et sociaux liés à l'accès des femmes au micro-crédit et la persistance d'asymétries fortes dans les relations de genre. Par contre, l'outil qu'est le micro-crédit voit son efficacité s'accroître quand il s'inscrit dans des politiques publiques qui intègrent le genre et qu'il bénéficie d'accompagnements qui facilitent les apprentissages individuels et collectifs. Cf. aussi p.39.

• L'action collective et le renforcement des capacités de négociation et d'action des acteurs ruraux

Réunis également au sein de l'unité de recherche "Action collective, marchés et politiques publiques", les chercheurs engagés dans cette thématique prennent en compte la dimension de genre dans certains de leurs travaux. Ainsi :

- L'encadrement d'une thèse¹²⁶ sur "Les initiatives individuelles et collectives des femmes dans le département de Bignona (Sénégal)" a été l'occasion de faire "émerger" dès 1994, l'approche genre au CIRAD, et ensuite dans l'étude des organisations paysannes et les programmes visant à renforcer leurs capacités.

126) de Christiane Dardé ; <http://cat.inist.fr/?aModele=afficheN&cpsidt=172579>

- La participation à l'élaboration d'un module de formation sur "Gender and extension" dans le cadre du programme européen Nectar, mis en œuvre au sein du réseau Natura, des Universités européennes, réalisé en collaboration avec d'autres institutions françaises (IRD, Iram, etc) et européennes, a permis de réunir une importante bibliographie et de construire une démarche pédagogique novatrice. Si la mise en œuvre de ce module est restée très limitée, le travail réalisé a été valorisé dans les interventions des chercheurs dans plusieurs formations destinées à des agents de développement ou à des responsables d'organisations paysannes.

Plus généralement, nombre de travaux réalisés s'efforcent de prendre en compte la dimension du genre, qu'il s'agisse de l'accès à l'innovation agricole, aux services d'appuis aux ruraux, etc. Les travaux sur les systèmes d'activités appréhendés à l'échelle de la famille mettent de plus en plus souvent en évidence la nécessité d'approches explicitement centrées sur le genre (Mayotte, Nouvelle-Calédonie).

Centre Population et Développement (CEPED)

Le CEPED est un groupement d'intérêt scientifique (GIS) entre l'Institut national d'études démographiques (INED¹²⁷), l'Institut de recherche pour le développement (IRD) et les laboratoires de démographie de trois universités de Paris I, Paris V, Paris X. Soutenu par le ministère des Affaires étrangères, il a pour mission de favoriser la collaboration scientifique entre des équipes de recherche du Nord et du Sud dans le domaine de la population et du développement, via l'aide à la valorisation, la formation, l'expertise et la documentation. Le CEPED suscite des groupes de travail, coordonnés par des chercheurs, qui organisent des ateliers, séminaires ou sessions de formation qui donnent lieu à des publications. Au sein du champ thématique "Sociétés, famille et genre", quatre groupes de travail abordent spécifiquement la question des relations entre hommes et femmes et des inégalités entre les sexes :

- Études des représentations sexuées dans les manuels scolaires en Afrique francophone¹²⁸.
- La discrimination des filles en Asie¹²⁹.
- Violences faites aux femmes et santé de la reproduction dans les pays du Sud¹³⁰.
- Le rôle des hommes dans la santé de la reproduction¹³¹.

Par ailleurs, le CEPED est responsable de la formation à la problématique du genre des professionnels de santé des pays du Sud participant à l'école d'été en santé de la reproduction de l'université catholique de Louvain La Neuve, en Belgique.

Le groupe "Genre et Education" a développé une méthodologie qui permet de mieux identifier les "biais" de représentation des rôles sexués à partir de l'analyse des textes et des illustrations présents dans les manuels scolaires africains. En présentant ses résultats aux instances académiques des pays concernés, en collaboration notamment avec l'Unesco, il suggère de modifier les manuels pour une présentation plus équitable des rapports entre les sexes.

127) <http://www.ined.fr>

128) Responsables : Carole Brugeilles, CERPOS, Paris X et Sylvie Cromer, Université de Lille 2.

129) Responsable : Isabelle Attané, INED.

130) Responsable : Agnès Adjamagbo, IRD.

131) Responsable : Annabel Desgrées du Loû, IRD.

Chaire Unesco sur la formation de professionnel-les du développement durable

Créée à l'université Bordeaux 3 en 2001, cette Chaire appuie une licence professionnelle "Accompagnement et coordination de projets dans la solidarité internationale et le développement durable", labellisée par l'Unesco en vue de sa diffusion dans le cadre d'un réseau de partenaires au Nord et au Sud¹³². La chaire Unesco a pour finalité première de produire de l'ingénierie pédagogique : des expériences pédagogiques menées dans des universités, des organismes de formation, des associations partenaires sont capitalisées pour transférer des connaissances et des savoirs du Nord vers le Sud, mais aussi du Sud vers le Nord et du Sud vers le Sud. Elle s'est structurée autour d'un réseau de partenaires universitaires et professionnels en Algérie, Belgique, Espagne, France, Maroc, Palestine, Tunisie... avec des contacts en Afrique, en Asie et en Amérique latine. La chaire Unesco mène sa réflexion sur le genre selon quatre axes :

- Afin de garantir une intégration transversale dans tout type de projet de développement, il est indispensable d'en tenir compte dans l'ingénierie de projet, en s'appuyant notamment sur une démarche qui permet la participation active des femmes et des hommes à chaque étape.
- Le caractère évolutif des rapports de genre est un élément-clé. Exemple : la microfinance. Comment l'accès à la microfinance change-t-il les relations entre femmes et hommes ? Est-ce que cet accès a un réel impact sur l'évolution du statut des femmes ? (cf. p.39)
- Pour mesurer ces évolutions et apprécier l'impact des actions de développement, il est indispensable d'évaluer le degré "d'empowerment" (cf. p.30) des femmes concernées et de déterminer les facteurs favorables et défavorables dans les processus. Conçus de manière très participative, l'évaluation et le suivi en termes de genre impliquent des analyses collectives ou des auto-analyses individuelles qui deviennent en elles-mêmes des facteurs de renforcement des capacités.
- Les trois premiers axes demandent des compétences en genre qui doivent s'acquérir dans le contexte de formations au sens large. La chaire Unesco tente d'identifier ces compétences et d'analyser les expériences de formation pour comprendre les atouts et les obstacles en vue d'une réelle intégration de l'approche genre dans la pratique professionnelle des acteurs du développement. A cet effet, la chaire a organisé avec le réseau Genre en Action, en février 2006, le colloque "Genre et développement : quels enjeux pour la formation ?"¹³³

132) Informations sur les chaires Unesco :

<http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001395/139556m.pdf#search=%22Chaire%20UNESCO%20programme%20F%C3%BCrstenberg%22> ;

133) http://www.genreenaction.net/article.php3?id_article=3686

Organisations non gouvernementales

Collectifs d'ONG

Coordination Sud

Coordination nationale des ONG françaises de solidarité internationale, Coordination SUD assure une double mission d'appui et de renforcement des ONG françaises (information, formation, travail avec les bailleurs de fonds pour une amélioration des dispositifs de subventions) ainsi que de représentation et promotion des valeurs et positions des ONG auprès des institutions publiques ou privées, en France et à l'étranger.

Coordination SUD a signé en 2004 la "Charte nationale de l'égalité" (cf. p.45) et a créé un groupe de travail "Parité", qui a conduit une étude sur les inégalités femmes/hommes dans les postes à responsabilité dans les OSI. L'enquête révélait que le "plafond de verre"¹³⁴ n'était pas l'apanage du monde de l'entreprise... Pour corriger une situation très inégalitaire au niveau de son Conseil d'administration, Coordination SUD a pris une initiative en ouvrant des postes pour cinq nouvelles administratrices, dont une vice-présidente (6 femmes/12 hommes). A l'issue d'une période de transition, chacun des six collègues (formés de coordinations d'ONG) représentés au Conseil d'administration par deux administrateurs, devrait nommer un homme et une femme, au fur et à mesure du renouvellement des mandats.

En 2006, Coordination Sud a créé une commission de travail "genre" pérenne. Cette commission propose de faciliter des échanges de pratiques et d'expériences sur l'approche genre en ce qui concerne l'égalité professionnelle, la mise en œuvre de projets de coopération et de développement au Sud, l'éducation au développement et les actions de plaidoyer. Dans ce cadre, la commission a par exemple veillé à ce que le genre soit mentionné en bonne place dans le document de position formulé en vue des élections françaises de 2007¹³⁵. Coordination Sud est membre du comité de pilotage du réseau Genre en Action et de la plate-forme Genre et développement mis en place par le MAE. Une demi-journée de sensibilisation a été organisée, en septembre 2006, sur l'égalité professionnelle au sein des associations¹³⁶. Une journée de sensibilisation et de concertation sur le genre est organisée en partenariat avec le HCCI, le 12 décembre 2006, avec l'appui du MAE et de l'AFD. L'objectif est de déboucher sur une dynamique de formation des OSI françaises à l'intégration du genre dans leurs actions et leur fonctionnement. Au niveau européen, Coordination Sud assure un suivi de la commission "Egalité" de Concord, structure fédérative des coordinations d'ONG européennes. Cette commission a notamment analysé et produit, en avril 2005, des recommandations concernant les dernières propositions de la Commission européenne en matière de "Gender equality" dans le domaine de la coopération au développement.

134) Cette expression renvoie aux habitudes, stéréotypes, pratiques sociales et "lois" non écrites qui continuent à s'opposer à l'égalité entre femmes et hommes, même si des dispositifs légaux sont mis en œuvre. Exemples : discriminations à l'embauche, temps partiels réservés aux femmes... Le "plafond de verre" est une "ségrégation verticale", aboutissant à la concentration des femmes dans certains grades hiérarchiques. Le "mur de verre" est une "ségrégation horizontale" : concentration des femmes dans certains secteurs d'activités et sous-représentation dans d'autres.

135) Téléchargeable : http://www.coordinationsud.org/article.php3?id_article=2910

136) Cette formation est proposée par l'Union nationale Retravailler, qui anime et coordonne le réseau français des associations territoriales Retravailler. Elle a conçu un "Guide d'appui méthodologique pour l'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités dans les associations" (2005), qui a été financé par le ministère des Sports et de la Vie associative. <http://www.retravailler.org/reseau>

Forum des organisations de solidarité internationale issues des migrations (FORIM)

Le FORIM est une plateforme nationale réunissant des réseaux, des fédérations et des regroupements d'organisations de solidarité internationale issues des migrations (OSIM) engagés dans des actions d'insertion citoyenne en France et des actions de développement au Sud, dans les pays d'origine. Le FORIM représente actuellement environ 700 associations intervenant en Afrique subsaharienne, au Maghreb, en Asie du Sud-est, aux Caraïbes et dans l'Océan Indien.

L'expérience de la migration, l'image et la représentation des migrant-es, les dispositifs légaux et les pratiques administratives, les modalités d'action et d'insertion des migrant-es dans les sociétés d'accueil peuvent présenter des différences selon le genre. Le groupe "Genre et migrations" a été créé à l'issue d'une rencontre thématique nationale "Femmes, migrations et développement", organisée en 2002 par le FORIM, pour améliorer la visibilité des actions des femmes migrantes¹³⁷. Les échanges au sein de ce groupe permettent d'affiner le diagnostic des besoins et difficultés rencontrées par les femmes migrantes par une démarche de recherche-action et de proposer des outils et des dispositifs plus adaptés à leurs interventions. Le groupe s'implique également dans tous les axes qui relèvent du genre et des femmes, en participant à des forums, séminaires, formations, interventions et divers autres domaines où le FORIM se veut un exemple dans la conjugaison dynamique des cultures, mais aussi des genres.

Le groupe Genre et migrations du FORIM organise en mars 2007 des Assises nationales de la femme migrante. Quatre thématiques font l'objet d'ateliers préparatoires, dont la restitution aura lieu le 20 décembre sous forme de "pré-assises" : insertion économique et sociale ; santé et environnement ; éducation, citoyenneté ; art et culture. Le FORIM met également en place des formations sur la thématique Genre et codéveloppement, et sur le renforcement des compétences des organisations de femmes.

ONG¹³⁸

Adéquations

L'association Adéquations a pour objectifs la sensibilisation en matière de développement durable, de solidarité internationale et de genre par la création d'outils pédagogiques ; l'organisation de formations et de conférences-débats ; la participation à des campagnes et des actions collectives ; la facilitation et l'appui au montage de projets. Sa démarche vise à montrer que le développement durable suppose la prise en compte de l'égalité des femmes et des hommes et la mise en œuvre transversal de politiques de genre dans toutes les composantes du développement (équilibres écologiques, progrès social, efficacité économique, diversité culturelle, gouvernance démocratique et participation de toutes les parties prenantes).

Membre du comité de pilotage du réseau Genre en Action, de la plateforme française Genre et développement et de plusieurs structures de concertation sur les questions de développement durable et de solidarité internationale, Adéquations a créé plusieurs outils pour le Haut Conseil de la coopération internationale : dépliant pédagogique "Intégrer le genre dans les actions de coopération et de solidarité internationale", livret de 136 pages "Développement durable et solidarité internationale" qui intègre la

137) Actes de la rencontre 2002 téléchargeable sur <http://www.forim.fr> (rubrique Bibliothèque).

138) Par ordre alphabétique ; voir aussi pages 55 à 84, les actions de la coopération internationale française, mentionnant des partenariats avec différentes ONG, dont les sites web figurent en notes de bas de pages.

perspective de genre dans les différents secteurs étudiés (urbanisme durable, agriculture, éducation à l'environnement et au développement...)¹³⁹. Dans le cadre de ses actions de facilitation, Adéquations a effectué une mission pour le MAE pour la réalisation de la présente brochure "Initiatives et engagements français en matière de genre et développement".

Agrisud

Agrisud agit contre la pauvreté "par l'économique" dans les pays en développement, en Afrique et en Asie du Sud. Elle crée ou réhabilite de très petites exploitations agricoles familiales génératrices de revenus (14 500 depuis 1992). L'association contribue au développement durable : gestion raisonnée des ressources naturelles, production adaptée aux marchés locaux, transfert des savoir-faire vers les exploitant-es et les dispositifs d'encadrement. En matière d'approche "genre", Agrisud favorise, en tenant compte des contextes spécifiques, la place des femmes dans le développement.

Ainsi, au Maroc, Agrisud travaille notamment à la promotion de l'élevage ovin auprès de 57 femmes dans les vallées du Drâa et du Dadès, en partenariat avec une association locale : l'Association marocaine d'appui aux initiatives de développement (AMAID). Lorsqu'il est maîtrisé, ce type d'élevage procure des revenus importants et il est souvent admis que l'activité d'élevage revient aux femmes. Ceci a conduit bon nombre d'intervenants extérieurs à associer "élevage" avec "activités génératrices de revenus" et "genre". En réalité, les activités d'élevage ne reviennent pas exclusivement à la femme : si elle assure l'alimentation et le gardiennage du troupeau, l'homme gère l'amont et l'aval de la production, ainsi que les soins aux animaux, et toute décision lui appartient in fine (aménagements, conduite du troupeau, achats, ventes, reproduction...). Si cette réalité sociale n'est pas prise en compte, la promotion des activités d'élevage est donc loin d'être un moyen simple d'autonomisation des femmes. Le cas des femmes seules (veuves ou divorcées) n'est pas plus simple : bien souvent elles ne sont pas propriétaires des lieux et peuvent se voir refuser le droit d'entreprendre.

Face à cette complexité, les cinquante-sept femmes sont accompagnées pendant plusieurs mois dans un processus de formation, d'aménagement de leur bergerie et de suivi technique. L'objectif est avant tout de renforcer leur participation à la prise de décision et, partant, leur affirmation au sein du foyer. Si l'acquisition des savoir-faire y contribue en modifiant progressivement le rapport de force, l'expérience montre qu'il est indispensable :

- d'associer les hommes dans les actions menées (séances de sensibilisation et d'information),
- de mettre en place des modules d'alphabétisation professionnelle,
- de limiter, par un système contraignant de répartition des recettes, la mainmise des hommes sur les revenus dégagés.

La réelle émancipation, avec pouvoir total de décision, ne peut intervenir qu'à plus long terme, avec un plan d'action spécifique incluant l'émergence et la promotion d'un leadership féminin, qui passe par l'amélioration de l'accès au savoir.

Au-delà, le projet contribue à améliorer les conditions de vie des femmes au sein du foyer, tant au plan sanitaire (hygiène) qu'au plan économique (gain de temps, organisation du travail, revenus).

139) Dépliant "Intégrer le genre dans la coopération et la solidarité internationale", téléchargeable sur : <http://www.hcci.gouv.fr/lecture/publications.html> ; livret pédagogique "Développement durable et solidarité internationale" disponible gratuitement sous format papier sur commande à contact@adequations.org

Aide et Action

Aide et Action considère l'éducation comme le levier essentiel du développement humain. Elle intervient par le parrainage d'enfants au Sud, sous forme d'engagements à long terme où parents d'élèves, enseignant-es et autorités éducatives sont associés à la conduite du projet, dès le démarrage des activités. Dans ce cadre, Aide et Action met en œuvre une réflexion et des initiatives sur les enjeux de la scolarisation des filles, condition de réussite de tout processus de développement. Souvent appréhendée de façon quantitative et indifférenciée, cette thématique nécessite une approche de genre : prise en compte des risques de violences, de stéréotypes véhiculés par les manuels scolaires, de l'organisation de femmes parentes d'élèves, etc.

Si, au cours des années 1990, l'accent a été mis sur l'accès des filles à l'école, le défi majeur semble maintenant leur maintien dans les cycles primaire et secondaire, car elles quittent l'école plus tôt que les garçons. D'après une étude menée par Aide et Action en vue d'améliorer ses projets au Sénégal, différents facteurs se combinent : socio-économiques et socio-culturels (pauvreté, coût trop élevé de la scolarisation, mariages précoces, manque de sensibilisation des familles, croyances religieuses, manque de débouchés professionnels...), facteurs scolaires (mauvaises conditions d'enseignement, sanitaires inadaptés, échecs scolaires, renvois pour grossesses, préjugés sexistes des enseignants...), facteurs politiques et institutionnels (absence d'une approche genre, motivation insuffisante pour l'égalité F/H, etc.). Pour y remédier, Aide et Action collabore avec les organisations agissant à la base à travers les comités départementaux des enseignantes pour la scolarisation des filles, ou les associations de femmes dans la banlieue de Dakar, dans le département de Mbour et dans la région de Kolda. Parmi les solutions proposées, on peut citer l'affectation de femmes enseignantes en milieu rural, ce qui faciliterait la sensibilisation au niveau des zones de résistance culturelle ; la sécurisation des élèves et de leur environnement ; une politique adaptée d'accès pour les enfants vulnérables ; la multiplication des centres d'excellence ; la lutte contre les pandémies et les conflits, l'octroi de bourses, la mise en place de bibliothèques et de cantines scolaires, une meilleure analyse des causes des abandons...

En France, Aide et Action veille à ses messages de communication. Son affiche "Elle est puissante" a été nominée pour le prix "Femino", décerné chaque année par le réseau "La Meute"¹⁴⁰ pour encourager les publicitaires qui, loin des clichés sexistes, donnent une image positive des femmes, des hommes, ou des rapports entre femmes et hommes. Dans cette campagne, le réseau a apprécié "l'emploi du mot puissante, au féminin, et aussi l'espoir que porte cette fillette, aidée à bon escient".

Amnesty International/France

Mouvement international de défense des droits humains – expression utilisée délibérément par l'association depuis quelques années à la place de "droits de l'Homme"¹⁴¹ – Amnesty International (AI) a contribué à défendre les droits des femmes depuis sa création en 1961.

Vers le milieu des années 1990, AI a commencé à inclure dans sa mission et dans son action un travail contre des violations spécifiques aux femmes, notamment les mutilations sexuelles, et a décidé de faire de la défense des droits des femmes en général l'un de ses axes prioritaires.

140) <http://www.lameute.fr>

141) En 1998, à l'occasion du 50ème anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, Amnesty a élaboré un document "Pour un langage non sexiste des droits humains", recommandant qu'un langage non sexiste soit adopté par les Nations unies, ainsi que par les gouvernements et les sociétés civiles. En effet, dans le langage courant, le terme "Homme" est censé s'appliquer à tous les individus de l'espèce humaine. Toutefois, sa signification est parfois ambiguë. Selon l'Unesco, "dans un contexte concret, il évoque d'abord les individus de sexe masculin, et ensuite seulement les femmes". Amnesty a donc identifié trois expressions qui remplaceront "droits de l'homme" : droits de la personne humaine, droits humains, droits de l'être humain.

En mars 2004, l'organisation a lancé une campagne mondiale contre les violences faites aux femmes, campagne qui doit durer jusqu'en 2010 au moins, et dont l'ampleur et la durée sont inégalées à ce jour dans l'histoire du mouvement. Il s'agit notamment de souligner les liens très étroits entre ces violences et les multiples formes de discrimination subies par les femmes à travers le monde, ce qui montre bien que la diminution et l'éradication de ces violences supposent de progresser rapidement vers une réelle égalité entre hommes et femmes. La campagne inclut un important volet sur les violences "domestiques", pour bien souligner les responsabilités de l'ensemble des acteurs, y compris des acteurs privés, tout en rappelant que les États doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour réprimer mais aussi prévenir ces violences. Des actions ont été et sont conduites dans divers pays, dont le Soudan, face aux viols dont sont massivement victimes les femmes et les jeunes filles au Darfour.

Le travail d'AI inclut également, depuis 2001-2002, la lutte contre les violations des droits économiques, sociaux et culturels (DESC), qui touchent de façon disproportionnée les femmes du fait, là encore, des discriminations qui les frappent. Le mouvement s'efforce par ailleurs de protéger des défenseuses des droits humains qui, du fait de leur action courageuse dans des environnements hostiles, courent des risques graves pour leur liberté, leur sécurité physique ou leur vie. Par son travail en faveur des réfugiés et plus généralement des personnes déracinées, AI œuvre aussi à la protection de femmes et de filles qui sont en danger de renvoi vers des pays où elles pourraient subir de graves violations de leurs droits fondamentaux ou qui sont victimes de traite des êtres humains aux fins de prostitution ou d'exploitation économique. Enfin, l'organisation contribue, grâce à ses programmes d'éducation aux droits humains, à développer une culture du respect des droits et de la dignité de chacun qui, à terme, est susceptible de faire reculer les violences dont sont victimes femmes, hommes et enfants dans le monde entier.

Artisans du Monde (AdM)

En tant qu'organisation membre de l'International Federation for Alternative Trade (IFAT) qui compte 229 organisations dans 59 pays, Artisans du Monde s'engage à respecter des critères de genre et d'égalité femmes/hommes. Ces critères concernent l'égalité de l'accès au travail, la rémunération correcte du travail des femmes, leur formation pour occuper des postes à responsabilité, la prise en charge des besoins sanitaires particuliers des femmes enceintes, la participation des femmes aux prises de décision et à l'utilisation des bénéfices.

C'est parce que le commerce équitable soutient les populations vulnérables et marginalisées et qu'il intègre dans ses critères la promotion et le respect des femmes, que de nombreuses organisations de commerce équitable au Sud regroupent des femmes. Travaillant majoritairement dans l'artisanat, elles apprennent à s'organiser, accèdent à des responsabilités, gagnent en autonomie, sont valorisées au sein de leurs familles et de leurs communautés. Au Nord, près de 80% des citoyen-nes qui se mobilisent dans des réseaux de commerce équitable sont des femmes. Chez AdM, les président-es des associations sont à 70 % des femmes et une étude d'impact du commerce équitable réalisée en 2002 révèle que les femmes sont majoritaires parmi les plus vulnérables des personnes avec lesquelles l'ONG française travaille. Ainsi, pour les femmes seules avec enfants, le commerce équitable est le seul revenu possible en dehors de la mendicité.

Le commerce équitable – à travers la possibilité d'exercer une activité économique reconnue – contribue à la reconnaissance sociale des femmes et permet des changements de comportements dans les ménages et la société. Ces femmes passent d'une condition de mères au foyer dépendant du mari et de son revenu, à celle d'actrices économiques recevant directement un revenu, même minime et pouvant décider de son utilisation. Elles développent ainsi leur propre espace au sein du ménage et peuvent investir dans l'avenir, notamment à travers la scolarisation des enfants et en particulier celle des filles. Mais l'impact du

commerce équitable ne saurait justifier un désengagement du politique. Si l'étude d'impact a montré combien le revenu procuré par le commerce équitable était précieux pour l'autonomie des femmes, ce revenu ne peut permettre à lui seul d'atteindre l'égalité H/F dans l'économie et la société toute entière. Les artisanes, en particulier celles travaillant à domicile, doivent toujours cumuler leur travail avec les tâches domestiques et l'éducation des enfants. L'octroi des droits par la loi est indispensable. Ce constat justifie l'investissement du champ politique et les actions de plaidoyer menées par Artisans du Monde.

ASTER-International (Actrices sociales des territoires européens ruraux)

ASTER est un organisme de formation et un réseau international qui met en œuvre une pédagogie de l'international au service du développement local, intégrant l'approche de genre.

C'est dans la réciprocité des échanges, les maillages de partenariats locaux et les coopérations interterritoriales que se construit le réseau, à la fois sur les axes Nord/Sud (Europe/Afrique et Amérique Latine) et Sud/Nord mais aussi Nord/Nord (Europe/Canada).

L'approche de genre est au cœur des principes, de la philosophie et de la pédagogie d'ASTER dont les membres et partenaires sont convaincus que pour que le concept de genre devienne un outil de transformation sociale, il faut l'inscrire dans une vision politique qui fasse place à la démocratie participative et au changement social. ASTER a développé une expertise en formation "genre et développement" pour acteurs ruraux et urbains à la fois au Sud et au Nord. Des interventions en diverses régions de France, en Belgique, au Sénégal, au Bénin ont été conduites à la demande d'ONG, agences de développement, ou de la Francophonie (formation de cent cadres des ministères du Bénin et du Togo pour l'intégration du genre dans les politiques sectorielles). L'approche de genre est particulièrement intégrée dans des formations territorialisées mobilisant les acteurs du développement local de manière transversale. C'est le cas des formations au Certificat d'Initiative Locale réalisées en partenariat avec un opérateur local soucieux du développement du territoire et avec le Collège Coopératif de Paris¹⁴² (recherche-action et validation des acquis).

De telles formations se déroulent actuellement avec OFAD/NAFOORE, membre d'ASTER au Sénégal, touchant trente-trois professionnels-elles des ONG locales. Elles s'insèrent dans un projet plus global nommé "Passerelles", aux côtés d'une Maison des femmes animée par trente femmes-relais. Ce projet en cours de réalisation a été préparé en amont par la sensibilisation des futures stagiaires à l'approche de genre. Réalisée en deux temps entre novembre 2003 et février 2004, cette sensibilisation a permis de mesurer impacts et retombées d'une telle approche auprès des hommes : présidents de communauté villageoise estimant nécessaire d'associer davantage les groupements féminins aux consultations, agents d'ONG intervenant auprès de proches parents pour éviter l'interruption de scolarité de filles de la famille, hommes mobilisés pour les campagnes de lutte contre les mutilations sexuelles.

ASTER met en place un pool international d'intervenants et intervenantes sur les questions de genre et développement. Les intervenants-es de chaque pays pourront intervenir dans un autre pays, voire sur un autre continent.

142) <http://www.cc-paris.org>

Centre régional de documentation sur le développement et la solidarité internationale (CRDTM)

Le CRDTM est un réseau associatif de solidarité internationale de la région Nord Pas-de-Calais. Basé à la Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités à Lille depuis 1983, il regroupe une vingtaine d'associations de solidarité internationale. Son antenne à Boulogne-sur-Mer a entrepris un travail de sensibilisation sur le genre, créant une mallette pédagogique, un fonds documentaire et des outils pouvant être mis à disposition des associations.

Un colloque régional "Genre et développement", soutenu par le conseil régional Nord-Pas-de Calais est programmé les 30 et 31 mars 2007 à la Maison de l'Education Permanente (MEP) de Lille.

L'événement vise à réunir un certain nombre d'acteurs sociaux (associatifs, éducateurs, structures d'appui et d'aide sociale, collectivités engagées dans des politiques de coopération décentralisée etc.) du territoire régional, d'Europe ainsi que des personnalités originaires d'Algérie, du Chili, d'Inde, d'Irak, du Maroc et du Sénégal. Deux journées de réflexions et de débats seront organisées autour des enjeux liés aux rapports sociaux de sexe et aux questions de développement et de solidarité internationale.

Enda Tiers Monde (Environnement et développement du Tiers monde)

Enda est une ONG internationale créée en 1972 à Dakar, au Sénégal, où sont basées vingt-deux équipes, tandis que quatorze entités décentralisées sont implantées sur quatre continents. Enda travaille dans vingt pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique Latine et des Caraïbes. Elle a une représentation en France : Enda Europe. Enda a intégré récemment la perspective de genre dans sa mission institutionnelle : "Enda œuvre au respect des droits humains, du pluralisme, de la diversité culturelle et de l'équité entre les genres et entre les générations".

Des actions sont mises en œuvre en direction des femmes pour soutenir, valoriser et transformer leurs activités traditionnelles : appui à l'entrepreneuriat féminin, commerce, artisanat, agriculture ; reconnaissance et mise en valeur des savoirs féminins (santé communautaire et reproductive ; plantes médicinales, artisanat, confection...) ; appui à des organisations féminines offrant des services (jardins d'enfants, tontines, caisses de crédit, restaurants communautaires, coopératives, équipements sanitaires, groupes d'amélioration de l'habitat, collecte de déchets, recyclage, maraîchage...) ; intervention auprès de femmes en situation vulnérable (dans la rue, travailleuses domestiques...) ; promotion des droits des femmes et de leur participation aux décisions et au plaidoyer auprès des autorités locales, nationales et internationales.

D'autres initiatives soutiennent l'accès des femmes à des activités non traditionnellement féminines, comme les nouvelles technologies de communication, le traitement des déchets, la finance à une échelle significative, la production de plantes médicinales, ce qui implique un débat sur les changements de représentations et de position économique et sociale des femmes dans leur famille, communauté ou dans l'organisation. Certaines de ces lignes d'action sont ou ont été mises en œuvre dans des actions spécifiques, comme "Synergie genre et développement", et "Cyberpop" à Dakar, "programme Les femmes et la ville" (eau potable, compostage, agriculture urbaine) à Bogota et "Maison Amie" à Medellin (centre d'écoute et épargne-microcrédit). La perspective de genre est intégrée dans des programmes non spécifiques en portant l'attention sur les changements que le projet induit sur les rôles masculins et féminins : construction et gestion de latrines au Vietnam, participation des habitants à la gestion environnementale en Colombie. Une recherche-action a mis l'accent sur les conséquences des crises de la masculinité et de la paternité en termes de violence sociale ou familiale et de féminisation de la pauvreté, à Medellin, en Colombie. Des actions de formation pour accompagner le changement social, culturel et personnel des hommes ont touché plus de 200 pères des quartiers populaires.

Enfin, l'équipe Synvef promet au Sénégal un réseau sur la parenté conjointe pour la modification du Code sénégalais de la Famille, afin de substituer la notion d'autorité parentale à celle de puissance paternelle et de dé-masculiniser la notion de chef de famille.

Enfants Réfugiés du Monde (ERM)

Enfants Réfugiés du Monde mène depuis 1983 de nombreux programmes d'aide directe aux enfants réfugiés et déplacés, en apportant des réponses à leurs besoins matériels et non-matériels : santé, éducation, protection et appui psychosocial. L'action s'accompagne d'un volet visant la formation de personnels, en partenariat avec les familles, les associations locales et les institutions publiques nationales et internationales.

Depuis plus de vingt ans, le souci de prendre en compte les intérêts spécifiques des femmes s'est manifesté de façon permanente, avec une insistance particulière sur la participation des petites filles et des adolescentes réfugiées, dont les besoins restent encore plus "invisibles" que ceux des jeunes garçons. Exemples :

- Dès l'école maternelle, établissement de critères d'inclusion prenant en compte la participation des petites filles, mise en place d'outils de suivi transmis aux écoles primaires, introduction de notions sur la mixité et la parité, via la formation des éducateurs-trices et les réunions avec les familles (projets Jardins d'enfants au Guatemala et au Liban).
- Dans le cadre des ateliers pré-professionnels pour adolescent-es déscolarisé-es, mise en place d'outils de diagnostic et de suivi attentifs à la participation des filles et au choix des formations : non seulement la couture et la coiffure mais aussi la menuiserie et la fabrication de jouets (ateliers en Guinée et Sierra Leone). Ailleurs, l'atelier de tissage (filles) et de menuiserie (garçons) ont collaboré pour fabriquer un produit commun, des chaises longues, partageant le bénéfice des ventes (projet Centres d'animation au Guatemala).
- Formation de personnel féminin et professionnalisation d'animatrices, d'enseignantes, d'infirmières (Camps sahraouis, Guatemala, Rwanda, Gaza...). Parallèlement, constitution d'équipes mixtes pour la prise en charge des enfants et des jeunes dans les centres d'animation, dispensaires, ateliers.
- Dans le cadre du programme de santé au Guatemala, complémentarité réussie entre promoteurs de santé et sages-femmes traditionnelles qui ont été réunis dans les mêmes formations, donnant lieu à des échanges de savoir et à une reconnaissance mutuelle et des actions conjointes.
- Lancement d'un programme d'appui psychosocial à Gaza en 1992, avec cinq comités de femmes qui, pour mettre en œuvre ce programme, ont dépassé les divergences politiques de leurs partis respectifs ; par la suite, appui à la création d'une association ("Culture et Pensée Libre", Prix HCCI 2001¹⁴³).

L'association a intégré le genre dans la construction des budgets et a mis en place quelques outils spécifiques, simples, nécessaires entre autres à la réalisation d'évaluations contractuelles. De nombreuses actions de soutien pour la création d'associations locales incitent, via l'élaboration des statuts, à l'intégration des femmes dans les comités de direction.

143) http://www.hcci.gouv.fr/prix/2001_resultats.html

Equilibres & Populations

Equilibres & Populations est une ONG fondée en 1993, à la veille des Conférences du Caire sur la population et le développement, et de Pékin sur les femmes, pour promouvoir, auprès des décideurs français, européens et francophones, le bon usage de l'aide internationale au développement, en donnant la priorité à la santé et à l'éducation, et d'abord celles des filles et des femmes.

Equilibres & Populations est un des partenaires du MAE dans différents projets concernant la santé des femmes : le projet bilatéral Kollo au Niger (2001-2005) pour "Améliorer la qualité et l'accès à la santé de la procréation, à la planification familiale et aux soins obstétricaux essentiels" (cf. p.63), le projet FSP mobilisateur "Amélioration de la qualité et de l'accès aux soins obstétricaux d'urgence dans les pays en développement" (2003-2006) mis en œuvre dans les pays d'Afrique francophone au sud du Sahara (cf. p.63), le projet pilote "Lutte contre les fistules obstétricales et réalisation des OMD 4 et 5 en Afrique francophone" (2005-2006), cf. p.64. Par ailleurs, Equilibres & Populations est impliqué dans plusieurs projets de plaidoyer au Sud qui participent à l'amélioration du statut des femmes (lutte contre le mariage précoce, réforme de la loi sur la répudiation, lutte contre les mutilations sexuelles féminines).

Equilibres & Populations s'efforce d'intégrer l'analyse des rapports sociaux de sexe de manière transversale, dans tous ses programmes et actions, de leur définition à leur évaluation. Cette orientation est mise en avant dans les publications, les outils pédagogiques et les actions de plaidoyer. Une étude interne a été conduite sur la connaissance de la problématique genre et sa prise en compte. Tous les membres de l'équipe sont sensibilisés et analysent leurs activités sous l'angle du genre. Les partenaires du Sud sont incités à considérer cette problématique et des formations ont été financées.

Par exemple, l'étude préalable au lancement du programme Kollo ayant révélé que les informations et services destinés aux femmes ne les atteindraient jamais sans l'accord des hommes, ceux-ci – et d'abord leurs leaders religieux et politiques – ont été la première cible des actions ; en sorte que, convaincus, ils les acceptent et même participent aux actions, ce qui a entraîné un doublement, chaque année, du taux de contraception moderne.

Groupe femmes pour l'abolition des mutilations sexuelles et autres pratiques affectant la santé des femmes et des enfants (GAMS)

Association créée en 1982, le GAMS est composé de femmes et d'hommes africain-es résidant en France et français-es. Le GAMS a pour objectif la promotion de la santé maternelle et infantile parmi les populations immigrées en France, plus spécifiquement originaires d'Afrique subsaharienne : en contribuant à l'éradication des pratiques traditionnelles néfastes telles que les mutilations sexuelles féminines, les mariages forcés et/ou précoces d'adolescentes, les tabous nutritionnels, les grossesses rapprochées, etc. ; en favorisant les pratiques positives telles que l'allaitement au sein, le portage des enfants, le massage des nourrissons...

Ainsi, lors de ses permanences en 2005, l'association a reçu environ deux cents personnes et conseillé un grand nombre de professionnels sociaux, éducatifs et médico-sociaux. Elle a animé une centaine de formations initiales et continues et deux cents actions d'information et de sensibilisation. Par ailleurs, l'association dispose d'un centre de documentation sur les pratiques traditionnelles néfastes, avec cinq mille articles sur les pratiques traditionnelles affectant la santé des femmes et des enfants, des ouvrages, des cassettes vidéo et audio, des périodiques, des mémoires, thèses et dossiers. Le site internet, maintenant consultable en anglais, comprend une nouvelle rubrique sur les mariages forcés.

Les derniers avis de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme et ceux du Haut Conseil à l'intégration, de la commission de l'égalité hommes/femmes du Sénat et du groupe de travail sur les violences faites aux femmes de l'Assemblée nationale, ont souligné l'importance de cette action. Le GAMS constitue la section française du comité inter-africain sur les pratiques traditionnelles affectant la santé des femmes et des enfants, depuis la création de ce comité à Dakar en 1984. Le GAMS participe au premier programme de lutte contre les mutilations génitales féminines en Europe ("DAPHNE"), soutenu par la Commission européenne et qui concerne dix États membres et quinze ONG partenaires.

Groupe de recherche et d'échanges technologiques (GRET)

Le GRET, créé en 1976, agit dans l'objectif de soutenir des processus de développement durable reposant sur des principes de justice sociale, d'équité, de promotion économique et de respect de l'environnement. Il s'intéresse plus particulièrement aux innovations techniques et institutionnelles permettant à des groupes sociaux défavorisés d'accéder aux services de base, de mieux satisfaire durablement leurs objectifs de production, de transformation, de mise sur le marché ou de consommation, de prendre la part qui leur revient dans le débat et l'action publics sur le développement. Les activités sont orientées selon six grands axes d'intervention : accès aux services essentiels ; alimentation et agriculture durables ; développement institutionnel, acteurs, territoires ; information et communication pour le développement ; micro-finance et petite entreprise ; politiques publiques et régulations internationales. Le GRET intervient dans quarante pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et d'Europe, avec des représentations permanentes dans treize pays du Sud.

L'amélioration du cadre et des conditions de vie des groupes sociaux qu'il accompagne ainsi que la promotion d'activités renforçant leurs liens sociaux, leurs identités culturelles et leur prise de parole politique sont à la base de chaque intervention. Les relations de pouvoir entre hommes et femmes, qui sous-tendent de nombreux comportements et normes sociaux, méritent une attention spécifique dans ce contexte. Sachant que l'exclusion des femmes des opportunités politiques et économiques continue de constituer un obstacle majeur dans nombre de pays en voie de développement, le GRET avance peu à peu dans la construction de stratégies d'action qui promeuvent la participation des femmes en tant qu'actrices à part entière des processus de développement. L'objectif est que chaque intervention intègre cette dimension et prenne en considération le concept du genre à tous les niveaux : le montage, la conduite et l'évaluation. Plusieurs projets ont déjà appliqué une approche genre ou ciblent directement les inégalités entre les sexes, comme une récente proposition de projet au Vietnam, soumise à la Commission européenne et portant sur la sensibilisation aux violences subies par les femmes). Autre exemple : une évaluation a été menée dans le cadre du projet "Objectif Sud" d'accès à l'eau à Madagascar, (financée par l'UE et le MAE) et une vidéo pédagogique produite sur l'approche genre appliquée à ce projet. Cf analyse du projet Eau à Madagascar p.39 et vidéo p.129.

Handicap International

Handicap International agit et milite pour la restauration des capacités d'agir des personnes en situation de handicap, par l'amélioration des conditions de vie et une plus grande participation sociale. L'association vise le renforcement des capacités des populations à satisfaire les besoins élémentaires des plus vulnérables, afin qu'ils exercent leurs droits fondamentaux. L'association mène des projets dans plus de cinquante pays et intervient dans tous les contextes (urgence, post-urgence/réhabilitation et développement) auprès des personnes en situation de handicap et leurs familles, en soutien aux collectivités et associations locales, et en appui des institutions publiques, et des professionnels du domaine sanitaire et social, tout en veillant à ce que ces actions aient un impact significatif, direct ou indirect, pour les personnes en situation de handicap. Elle témoigne de ses actions auprès du grand public.

Handicap International a lancé, fin 2004, une étude visant à une meilleure intégration de la question du genre dans l'ensemble de ses actions en faveur des personnes handicapées (santé, éducation, insertion économique et participation sociale) et de ses actions de prévention des séquelles invalidantes. Dans le cadre de cette étude, une attention particulière est portée à la corrélation entre le facteur genre et le facteur handicap, et les risques de double discrimination que cela peut entraîner.

On estime ainsi à 300 millions dans le monde le nombre de femmes souffrant d'un handicap, et qui souffrent en plus de nombreuses discriminations en matière de scolarisation, d'accès au travail, de violences¹⁴⁴. Un état des lieux des pratiques et des politiques existantes permettra l'élaboration d'un guide proposant des outils adaptés pour une meilleure inclusion du genre dans les projets de l'association. D'ores et déjà, le genre est intégré dans la conception des projets. Ainsi, au Mali, Handicap International travaille dans le domaine de la santé de la procréation : prévention des déficiences liées à la santé maternelle et inclusion des femmes handicapées dans les actions de santé maternelle. Une partie des activités menées cible les hommes – détenteurs du pouvoir décisionnel au sein du couple – pour améliorer l'accès des femmes aux soins de santé de la procréation. Le secteur "Analyses et Positionnement" de HI coordonne un groupe de travail sur le genre.

Institut de formation et d'appui aux initiatives de développement (IFAID)

IFAID Aquitaine intervient dans le domaine de la formation professionnelle de coordonnateur de programme de développement (financée par le Conseil régional d'Aquitaine et par la direction régionale du Travail). L'association a, en outre, pour champs d'activités l'appui aux projets et l'expertise. Aujourd'hui, développement local-territorial et développement international relevant des mêmes méthodes, IFAID constitue, entre eux, une passerelle concrète, en appuyant notamment des projets de collectivités locales et territoriales du Nord et du Sud et des programmes par des formations courtes, par le suivi-conseil, l'évaluation, la maîtrise d'ouvrage en délégation. De plus, IFAID contribue à renforcer les capacités techniques et institutionnelles des associations et ONG, du Nord et du Sud, notamment pour mieux participer aux processus de bonne gouvernance dont la finalité est le développement humain. C'est dans l'ensemble de ses activités que l'association s'attache à inscrire la prise en compte de l'approche genre.

Cette préoccupation se traduit tout d'abord par la formation, notamment sous la forme d'un "module" accessible en formation continue. Une équipe coordonnée par IFAID Aquitaine a élaboré en 2001, pour la DgCiD (cf. p.50), la capitalisation des études et des données relatives au genre, avec notamment un classeur pédagogique¹⁴⁵. Une offre de formation sur mesure concernant le genre est proposée. Depuis décembre 2005, l'institut travaille avec l'Agence de développement social (ADS) du Maroc, avec l'appui de la GTZ (coopération allemande). Cette formation de cadres a pour objectif le renforcement des compétences en matière d'intégration du genre dans le cycle de projet et le fait qu'ils deviennent formateurs de leurs partenaires localement. Sur près d'un an, ce programme a permis une appropriation des concepts et des outils dans un but de développement des capacités des acteurs.

Dans le cadre de l'appui aux projets de développement, la démarche de genre est un des critères transversaux d'approche et de mise en œuvre. Ainsi, la réalisation d'un diagnostic participatif sur les "modes d'accueil petite enfance" dans un quartier animé par la "politique de la ville", est aidée avec le souci de prendre en compte les relations sociales de sexes et d'atteindre l'égalité des genres. Le premier pas pour cette égalité se situe lors de la mise en œuvre du diagnostic participatif, dans la prise en compte des contraintes des hommes et des femmes dans la participation au diagnostic et la réalisation d'actions visant à favoriser cette participation (exemple : accueil des enfants lors des réunions...). L'association dispose aussi d'un fonds documentaire spécialisé accessible dans ses locaux et sur internet.

144) <http://www.handicap-international.org/le-handicap-dans-le-monde/dossiers/femme-et-handicap/index.html?cHash=a5efd95a3f>

145) téléchargeable sur <http://www.ifaid.org/>, "espace Genre".

IRAM (Institut de recherches et d'applications des méthodes de développement)

Depuis les années 70, l'IRAM, bureau d'étude sous statut associatif, a acquis une longue expérience dans le domaine de la prise en compte des femmes dans les projets de développement, notamment en Afrique. La première expérience, sur l'animation féminine au Niger (1966-1975), a donné lieu à une étude sur "Les rapports entre les hommes et les femmes dans les interventions de développement en 1966-79". Posant déjà les jalons d'une approche genre telle qu'on l'entend aujourd'hui, ce travail mettait en avant les rapports sociaux, les représentations et les rôles en mutation, dans le cadre desquels s'inscrivaient les relations entre les hommes et les femmes. L'analyse s'appuyait sur les complémentarités et les antagonismes entre les hommes et les femmes, mais également, sur les conflits entre femmes, tout en les situant dans le contexte global du Niger.

Dans les années 80, l'Iram a réalisé de nombreuses missions d'appui au Mali, dans le cadre de l'animation féminine à la CMDT (Compagnie malienne pour le développement des textiles) et de l'Office du Niger. Au-delà de la différence entre ces deux contextes, ces travaux ont illustré les dynamiques d'évolution, à travers l'impact des innovations technologiques (intensification à l'Office du Niger) sur la charge de travail des femmes, mais également, l'impact des périodes de sécheresse, sur leur implication dans un nouveau domaine d'activité comme la riziculture dans le Sud du Mali. Dans les années 80 et 90, l'Iram est intervenu, en appui ou comme opérateur, dans de nombreux projets de micro-finances, projets s'adressant spécifiquement aux femmes (Sénégal, Cameroun) ou projets mixtes concernant tant les hommes que les femmes (Bénin, Comores, Guinée, Madagascar, Mozambique). Les autres interventions ont concerné : l'appui à un projet d'intégration des femmes dans la planification locale au Burkina, l'évaluation d'un programme mobilisateur de la coopération française en vue de la Conférence de Pékin, un contrat-cadre d'appui à l'intégration du genre dans les programmes et projets de l'Union européenne en Guinée de 2000 à 2002, l'appui à l'intégration du genre dans un grand projet agricole au Cambodge.

Actuellement, l'IRAM met l'accent, dans toutes ses interventions, et notamment dans les domaines de la gestion des ressources naturelles et du développement local, de la micro-finance, de l'appui aux organisations rurales, sur la nécessaire prise en compte des rapports sociaux et, dans ce cadre, des rapports de genre. Dans le contexte actuel de compétition sur les ressources, d'individualisation des comportements sociaux, d'accentuation de la précarité, de la pauvreté et de la montée des violences, l'association accorde encore plus d'attention à la prise en compte de ces facteurs pour la préparation, la conduite et l'évaluation des programmes mis en œuvre. Les méthodes utilisées favorisent, à partir d'enjeux clairement identifiés, la négociation entre les groupes et des actions contractualisées.

Ligue des droits de l'Homme (LDH)

Née en 1898, la LDH¹⁴⁶ a fait statutairement place aux femmes dès son premier comité central et régulièrement pris des positions favorables aux droits des femmes, en matière de contraception, d'avortement ou de droit de vote. Elle articule une vision à la fois féministe et universaliste de ces droits et les intègre transversalement dans ses actions¹⁴⁷. Elle entend défendre un cadre laïque et démocratique, respectueux à la fois des libertés publiques et de l'égalité. Le thème de son université d'automne de 2005 portait sur "Les droits des femmes, un combat pour l'universel". Au niveau national, son groupe de travail sur les droits des femmes conduit une réflexion sur l'articulation ou l'intégration dans les droits fondamentaux des droits acquis dans les luttes spécifiques : contraception, avortement, procréation,

¹⁴⁶) www.ldh-france.org

¹⁴⁷) Voir notamment le rapport alternatif de la LDH pour la CEDEF : http://www.fidh.org/article.php3?id_article=2276

adoption, accouchement sous X, parentalité, partage égal des fonctions dans les sphères publique et privée. Il s'attache à la défense des droits économiques et sociaux des femmes et à la lutte contre les discriminations qui les frappent prioritairement : précarité, chômage, travail à temps partiel imposé, retraites insuffisantes et discriminations aggravées pour les femmes immigrées. Il veille à l'application effective des lois pour les femmes, en matière d'égalité professionnelle comme de représentation politique, mais aussi dans le domaine où elles sont le moins protégées, dans les diverses violences qu'elles subissent dans et hors de la famille. En matière de prostitution, le groupe de travail défend une position abolitionniste. En matière d'éducation, il a par exemple contribué à la diffusion du texte de la CEDEF au sein du monde enseignant.

La LDH est membre du Collectif national des droits des femmes, aux côtés d'autres associations, syndicats et partis politiques. Le groupe de travail collabore avec les associations de femmes immigrées et engage des actions de solidarité avec ses homologues des ligues membres de la FIDH (Fédération internationale des Ligues des droits de l'Homme¹⁴⁸). La LDH a participé au forum "Voix de femmes" organisé au Barhein par l'ambassade de France, en 2005 et 2006.

La FIDH a mis en place un groupe d'action pour les droits des femmes, qui veille à la prise en compte transversale de la problématique de genre dans le combat de ses organisations membres. Elle a participé au lancement de l'appel de Rabat pour "L'égalité sans réserves" de juillet 2006. Dans le cadre des programmes pluriannuels de coopération juridique pour renforcer les capacités d'action des organisations locales ainsi que leur crédibilité face aux autorités nationales et internationales, des séminaires de formation ont été organisés en Afrique de l'Ouest, au Chili, au Mexique, au Maroc et en Europe. La FIDH a publié divers notes et rapports, notamment sur la situation des droits des femmes en Gambie et au Mali en 2005 et 2006. Elle participe au projet du MAE "Soutien à la société civile et aux organisations de défense des droits de l'Homme dans les pays de la ZSP". (Cf. p.78)

Médecins du Monde

La violence faite aux femmes est endémique, touchant tous les pays et toutes les sociétés du monde, malgré des statistiques officielles très en deçà de la réalité. Comme le rappelle le récent rapport présenté par le secrétaire général des Nations unies¹⁴⁹, les différentes formes de violences faites aux femmes ont de graves répercussions sur leur santé physique et mentale. Médecins du Monde se mobilise fortement sur cette problématique, aussi bien sur le plan politique par sa Charte internationale du genre, qui énonce "l'absolue nécessité d'intégrer la notion de genre dans la pratique médicale et dans nos actions"¹⁵⁰, que sur le plan opérationnel, au travers de programmes qui permettent de distinguer les différents types de violences exercées contre les femmes :

- La violence sexuelle, comprenant aussi bien le viol que l'exploitation de femmes à des fins sexuelles (Moldavie, Népal) ou les abus de nature sexuelle. Répandue en temps de guerre, où le viol peut devenir une véritable stratégie de combat visant à anéantir la population "ennemie", cette violence sexuelle a de dramatiques répercussions sur la santé des femmes (République Démocratique du Congo, Darfour).
- La violence physique, et en particulier la violence domestique et conjugale (Égypte, Algérie, Pérou). Certaines populations sont particulièrement à risque en matière de violence physique, comme les femmes détenues (Madagascar) ou les travailleuses du sexe (Birmanie).

148) <http://www.fidh.org>

149) "Étude approfondie de toutes les formes de violence à l'égard des femmes", Rapport du Secrétaire général des Nations Unies, octobre 2006.

150) <http://www.mdm-international.org>

- La violence morale et psychologique, constituant forcément un élément des autres formes de violence mais qui peut aussi intervenir de façon isolée (Pakistan, Algérie).
- Les pratiques traditionnelles préjudiciables, justifiées au nom de la religion ou de la coutume. Mutilations sexuelles féminines (Ethiopie, Mali, Egypte), crimes “d’honneur” (Pakistan), mariages forcés (Népal), avortements sélectifs : toutes ces pratiques ont de lourdes répercussions sur la santé des femmes qui les subissent.
- La violence économique et sociale, englobant l’absence d’accès aux soins des femmes (Angola, Afghanistan, Ethiopie, Palestine), ainsi que l’absence d’accès à l’éducation et aux revenus (Angola, Guatemala).

Face à ces violences, MDM préconise une prise en charge pluridisciplinaire, partant du postulat selon lequel soigner ne suffit pas pour aider pleinement les victimes de violence. La sensibilisation des communautés est également primordiale, afin de diminuer le phénomène de double victimisation. Ceci passe par une implication plus forte des hommes dans les programmes de lutte contre la violence, l’intégration de cette problématique aux programmes de santé materno-infantile, la formation du personnel soignant local à la prise en charge pluridisciplinaire des victimes de violence, et l’utilisation d’outils “pratiques” pour améliorer la sensibilisation des communautés (mise en place de groupes de parole, diffusion de vidéos, campagne d’affichage...). Enfin, il s’agit, par des actions de témoignages et de plaidoyer, d’informer le public et les décideurs politiques de l’ampleur du problème et de l’impérieuse nécessité d’y faire face.

Syndicats

Confédération française démocratique du travail (CFDT)

La CFDT vise la parité dans les instances décisionnelles (35 % de femmes au bureau national et 50 % au conseil national) et met en œuvre différentes mesures ciblées : contractualisation de moyens pour permettre à des femmes de s’investir dans le syndicat (aides à la garde d’enfants, à la formation professionnelle). Sur la période 2002/2005, douze organisations ont bénéficié de ces mesures. La commission confédérale “Femmes” veille à intégrer la dimension du genre dans toutes les revendications : salaires, conditions de travail, formation, etc.

Au niveau international, la CFDT agit dans le cadre de la Confédération européenne des syndicats (CES) et de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL), très attentive aux droits des femmes dans les sociétés du Sud. Elle conduit plusieurs coopérations sur ce thème avec des syndicats africains et du Maghreb. En Afrique, la lutte contre la pauvreté implique de s’attaquer à la marginalisation économique des femmes. Cela passe par la reconnaissance de leur activité, son intégration dans l’économie et par l’égalité hommes/femmes quant à l’accès aux activités économiques et à l’amélioration des conditions de travail. L’intervention des organisations syndicales repose sur une forte mobilisation des femmes syndicalistes. C’est pourquoi la CFDT a réalisé en 2004 un séminaire sur la promotion des femmes à destination d’organisations syndicales de sept pays d’Afrique francophone. L’objectif était de développer les compétences des femmes syndicalistes dans une dimension transversale (connaissance des droits, outils méthodologiques, travail en réseau, stratégie, communication) pour une meilleure

organisation et un poids accru dans la prise de décision. Il s'agissait également d'encourager les femmes syndicalistes à rencontrer les autres femmes pour les sensibiliser à la question de leurs droits, à la reconnaissance de leur rôle socio-économique. Cette action a débouché sur des orientations de travail mettant l'accent sur la mise en réseau.

Confédération générale du travail (CGT)

La CGT a pris des initiatives en matière d'égalité professionnelle entre hommes et femmes, de formation et de parité au niveau des instances décisionnelles. La parité est atteinte au niveau du bureau confédéral, de la commission exécutive, et le collectif Femmes-Mixité intervient lors de nouveaux congrès des secteurs professionnels (fédérations) ou interprofessionnels (unions départementales). La CGT a ainsi mis en place une formation décentralisée obligatoire sur la négociation annuelle pour que les militants en régions puissent également se former (depuis 2001 : 400 stagiaires). Le collectif "mixité" impulse la question du genre et son intégration dans les différents thèmes de négociations. Ce travail commence à donner des résultats : quarante accords sur l'égalité dans les entreprises ont été signés. Lors du Congrès confédéral d'avril 2006, la CGT a distribué une Charte de l'égalité rédigée par le collectif Femmes-Mixité. Ce texte vise à engager le syndicat sur différents points en matière d'égalité : assurer une juste représentation des femmes à tous les niveaux de l'activité syndicale ; limiter le cumul des mandats ; intégrer le thème de l'égalité dans tous les champs de l'activité syndicale, la négociation collective, la presse, etc.

Au plan international, la CGT est engagée dans la Confédération européenne des syndicats (CES) et Eurocadres, au sein du comité des femmes de la CES et de FEMANET¹⁵¹, et participe ainsi à la mise en œuvre de l'accord-cadre signé entre la CES et l'UNICE¹⁵² (patronat européen) concernant l'égalité hommes/femmes. La lutte contre les inégalités en matière de rémunérations a fait l'objet d'un colloque organisé en mai 2006 par le collectif Femmes-Mixité et l'Union générale des ingénieurs, cadres et techniciens (UGICT¹⁵³).

La CGT a soutenu la Marche mondiale des femmes en 2000 et continue à y participer, tant au plan central que décentralisé. Agir contre la mondialisation et le dumping social passe aussi par des coopérations au niveau mondial. La CGT organise des formations sur la base des demandes des intéressées, apportant son expertise. Plusieurs opérations ont eu lieu, notamment en Afrique subsaharienne en 2000 avec 45 participant-es pour développer une plateforme syndicale des femmes. Plusieurs ont aujourd'hui des responsabilités syndicales de haut niveau. La CGT apporte un soutien actif à des ouvrières et porte une attention particulière aux revendications des femmes dans tous les pays, notamment au Togo et au Bénin en 2006. Des projets européens, notamment sur le genre, sont construits dans le cadre du forum syndical Euromed, avec les syndicats du pourtour méditerranéen.

151) <http://www.eurocadres.org/fr> a ainsi créé un kit pratique, FEMANET "Pour réussir au féminin », qui vise à aider les femmes cadres dans leur travail et leur carrière et à participer à une prise de conscience collective sur les freins qui existent à la promotion des femmes dans les postes de responsabilité ou de pouvoir : http://www.eurocadres.org/fr/domaines_d_action/l_egalite_femmes_hommes

152) Union des industries de la communauté européenne : <http://www.unice.org>

153) <http://www.ugict.cgt.fr>

Collectivités territoriales

L'échelon local est particulièrement pertinent pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes : en termes de méthode, car il permet la mise en œuvre d'une véritable concertation avec l'ensemble des partenaires locaux, associatifs ou syndicaux, qui luttent au quotidien contre les inégalités ; en termes de politiques, car cet échelon permet de cibler avec une plus grande précision et efficacité des populations particulièrement discriminées, dont font partie les femmes.

De plus, les collectivités mettent en œuvre sur leur propre territoire des politiques d'égalité, de lutte contre les violences faites aux femmes, d'appui et de partenariats avec les migrant-es. Ces dynamiques favorisent l'émergence d'une expertise commune et de réciprocity entre les acteurs du Nord et du Sud.

La coopération décentralisée, un outil pour l'égalité hommes-femmes

Régie par la loi de 1992 relative à l'administration territoriale de la République, la coopération décentralisée regroupe les projets de coopération à l'international engagés par les collectivités territoriales. Le plus souvent, ces relations prennent la forme de la coopération décentralisée sous forme de conventions, librement conclues, sous la seule réserve du respect des engagements internationaux de la France, avec des autorités régionales et locales étrangères. Les collectivités territoriales peuvent aussi mener des opérations de promotion économique et culturelle, des interventions d'urgence ou de solidarité entrant dans la catégorie plus large de l'action extérieure des collectivités locales. Les 26 régions, plus des trois-quarts des départements, la quasi-totalité des grandes villes et des communautés urbaines, de très nombreuses communes moyennes ou petites et un nombre croissant de structures intercommunales sont impliquées dans des projets de coopération à l'international. 3 250 collectivités territoriales sont ainsi impliquées dans plus de 6000 coopérations dans près de cent vingt pays, notamment en Afrique subsaharienne (dont une bonne partie au Mali et au Burkina Faso).

Au sein du MAE, la délégation pour l'Action extérieure des collectivités locales (DAECL) recueille et analyse les informations relatives à l'action extérieure des collectivités. Elle met en œuvre la stratégie de l'État en matière d'appui à la coopération décentralisée et veille à la cohérence entre l'action extérieure de l'État et celle des pouvoirs publics locaux. Elle accompagne les actions de développement, de solidarité internationale et de coopération des collectivités. La délégation assure le secrétariat et l'animation de la Commission nationale de la coopération décentralisée (CNCD¹⁵⁴). Présidée par le Premier ministre, et en son absence par le ministre délégué à la Coopération, la CNCD rassemble à parité des représentants des associations nationales de collectivités et de tous les ministères concernés. Espace de dialogue et de concertation, elle peut formuler des propositions visant à améliorer les modalités d'exercice de la coopération décentralisée. Elle est également chargée de tenir à jour un état des lieux des coopérations décentralisées¹⁵⁵. Réformée par décret le 9 mai 2006, elle est devenue l'instrument privilégié du dialogue entre l'État et les collectivités locales, dans le sens d'une meilleure coordination et d'une plus grande complémentarité sur le plan international.

Lors de son intervention du 8 mars 2005 (cf. p.46), la ministre déléguée à la Coopération a insisté sur l'importance de faire de l'égalité hommes-femmes et du genre un élément important des interventions de tous les acteurs, notamment les collectivités.

154) http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/actions-france_830/cooperation-decentralisee_1054/cooperation-decentralisee_3910/cncd_3913/commission-nationale-cooperation-decentralisee_21936.html

155) Cette base de données est en cours de réactualisation et comportera une rubrique "genre" ; voir aussi actuellement la rubrique "Femmes et développement" : <http://www.diplomatie.gouv.fr/cncd/consult/ListeDo.asp>

Des collectivités françaises s'engagent au sein de Cités et gouvernements locaux unis

En 2005, les instances représentant les collectivités (ou “autorités”) locales au niveau international, la Fédération mondiale des cités unies (FMCU) et International Union of Local Authorities (IULA) ont fusionné, pour devenir Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU)¹⁵⁶. CGLU a mis en place une commission “Egalité”, dont la présidence est assurée par la vice-présidente du Conseil régional d’Ile-de-France¹⁵⁷. Parmi les autres membres français figurent les mairies de Toul et de Villeurbanne, ainsi que Cités unies France¹⁵⁸.

La commission “Egalité” vise à promouvoir la participation des femmes dans la prise de décisions locales et aborde la question du manque d’information sur le statut des femmes au sein des pouvoirs locaux. Un programme mondial sur les femmes dans la prise de décision locale développe différentes activités : ateliers de sensibilisation, recherches sur les développements politiques, formation des femmes élues et des candidates, appui aux réseaux de femmes élues, plaidoyers internationaux, collecte et échange d’informations et mise en place d’outils pour soutenir la promotion locale des femmes. Une base de données sur les femmes dans la prise de décision locale offre une vision globale du pourcentage de femmes élues aux niveaux mondial, régional et local. Ce travail a été reconnu en janvier 2005 dans le rapport du groupe de travail de l’ONU sur l’égalité des sexes, élaboré dans le cadre du Projet du Millénaire.

Conseil régional d’Ile-de-France

La région Ile-de-France est active en matière d’égalité femmes/hommes dans différents domaines :

La participation à des réseaux internationaux

La région est à l’initiative de la création de la commission “Égalités des chances” de la CGLU (cf. ci-dessus).

A l’occasion de la mise en place de quotas électoraux dans différents pays, une nouvelle génération de femmes en demande de formation arrive sur la scène politique et la région souhaite leur apporter un appui. Ainsi, en Afghanistan, où la nouvelle constitution impose un quota de 25 % de femmes au Parlement, une soixantaine d’élues sont arrivées aux responsabilités. La Conférence de Paris, qui s’est tenue en juin 2006 au Conseil régional a réuni ces parlementaires afghanes pour lancer une session de formation. Une pérennisation de ce projet de formation, à un rythme annuel, est envisagée.

De plus, dans le cadre de la commission “Égalités des chances” de CGLU, la région travaille partenariat avec la Commission Huairou¹⁵⁹ afin d’élaborer des outils pour aider les collectivités locales à lutter contre les inégalités femmes/hommes, en permettant l’échange d’expériences et d’actions innovantes entre collectivités¹⁶⁰.

156) <http://www.cities-localgovernments.org>

157) Janine Haddad

158) <http://www.cites-unies-france.org>

159) <http://www.huairou.org> ; du nom du forum des ONG à Huairou en Chine, parallèlement à la Conférence internationale de Pékin.

160) Ce programme d’action de HAIROU comporte : la création d’un centre de ressources sous la forme d’un portail internet, qui permettrait l’échange des bonnes pratiques en matière d’égalité ; l’instauration d’un réseau international de formation Nord-Sud et Sud-Sud assuré par les élues locales ; trois projets-pilotes pour développer la concertation locale en matière d’égalité des chances et promouvoir le modèle de dialogue “Local-à-Local” ; l’instauration d’un trophée récompensant le gouvernement local ayant mené des politiques particulièrement efficaces dans la lutte contre les inégalités.

La coopération décentralisée

Dans le cadre de ses treize accords de coopération décentralisée, la région Ile-de-France a soutenu plusieurs projets tournés vers les populations féminines, souvent très discriminées.

- Dans la région de Dakar : le “Village d’accueil Djiguen-Dieuf – Femmes en action” créé en partenariat avec l’Association de Coopération des femmes africaines (ACOFA) est destiné aux femmes sénégalaises vivant en France dans une situation de grande précarité, et ayant un projet de retour dans leur région d’origine.
- Dans la région métropolitaine de Santiago du Chili : soutien à un programme pilote qui vise les femmes actives à faibles ressources, en permettant d’augmenter leurs revenus à travers le développement d’une activité productive dans leurs foyers. Un four industriel a été construit et mis à disposition d’un groupe de femmes pour qu’elles fabriquent des produits pour la famille, qu’elles pourraient aussi commercialiser afin d’augmenter leurs revenus.
- Dans la région de Kayes, au Mali : soutien aux femmes à travers un partenariat avec l’association Afrique Verte¹⁶¹; formations d’organisations paysannes féminines afin qu’elles améliorent les revenus de leurs membres, à travers la transformation ou la commercialisation des céréales locales ; accès au crédit.
- A Antananarivo, à Madagascar, un programme de cantine scolaire a permis l’embauche d’une centaine de femmes pour assurer le service des collations.

Le soutien aux projets des associations

Dans le cadre du fonds de soutien pour des projets de solidarité portés par des associations franciliennes, de nombreux projets concernent l’égalité des genres :

- En 2005, cinquante-et-un projets ont été financés, dont 10 % environ exclusivement destinés à des femmes. Sénégal : formation aux métiers d’élevage ; Madagascar : construction de structures d’accueil pour les mères et leurs nourrissons ; RDC et Burkina Faso : micro-crédit ; Bénin : alphabétisation et formation à la recherche de travail ; Burkina Faso : développement d’activités économiques ; Bénin : soutien de coopératives financières.
- Sur les 90% restant, les deux premiers secteurs financés sont la formation et l’éducation (28 %) et la santé et la prévention (16 %), secteurs qui concernent particulièrement les femmes.

Une concertation avec les associations franciliennes de solidarité internationale a été mise en place, à travers un comité de suivi des Assises régionales de la solidarité internationale. Le projet Femmes-Afghanistan émane de ce comité de suivi.

L’égalité des chances en Ile-de-France

- Un travail de féminisation des noms de métiers a été mené : les 440 fiches du site “lesmetiers.net”¹⁶² présentent désormais un double intitulé masculin et féminin. Une réédition du dossier sur la formation et l’emploi au féminin est prévue pour le 8 mars 2007.
- La région participe au réseau AVEC¹⁶³, 150 “Acteurs et actrices volontaristes pour l’égalité des chances entre les femmes et les hommes” dont l’objectif consiste à promouvoir l’égalité des chances dans tous les secteurs de la vie publique, en partenariat avec la délégation régionale aux Droits des femmes.
- La région soutient des projets EQUAL¹⁶⁴ pour l’accès facilité des femmes à l’emploi et participe au groupe de travail européen sur l’égalité femmes/hommes, qui se réunit annuellement.

161) <http://www.afriqueverte.org>

162) <http://www.lesmetiers.net>

163) http://www.idf.pref.gouv.fr/dossiers/parite_reseau_AVEC.htm

164) <http://www.equal-france.com>

Conseil régional de Bretagne

La région Bretagne vise pour elle-même l'objectif de l'égalité entre les femmes et les hommes : parité des membres du Conseil régional et de son exécutif ; désignation d'une vice-présidente à l'égalité professionnelle et à la qualité de l'emploi ; parité du nouveau conseil régional des jeunes lycéen-nes et apprenti-es de Bretagne ; intégration de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le budget régional et inscription transversale dans les politiques de la région :

- célébration, pour la première fois au sein de l'administration régionale, du 8 mars "Journée internationale des droits des femmes" ;
- création d'un Conseil pour l'égalité entre les femmes et les hommes en Bretagne, avec ses trois ateliers (pour l'accès des femmes à l'emploi et à la formation ; lutte contre les violences faites aux femmes ; diffusion d'une culture de l'égalité) ;
- installation avec l'État d'un Observatoire régional de la parité ;
- signature d'une convention région-État-rectorat portant sur la déclinaison régionale et académique de la convention interministérielle du 25 février 2000 pour la promotion de l'égalité des chances entre les filles et les garçons dans le système éducatif¹⁶⁵ ;
- élaboration de la charte Karta Bretagne¹⁶⁶ proposée aux établissements scolaires ; la prévention des comportements sexistes, le respect de l'identité de chacun-e, une sensibilisation des lycéen-nes aux violences sexuelles, racistes, homophobes... font l'objet d'actions soutenues par le Conseil régional ;
- financement pour faciliter la formation des membres d'associations (formation des bénévoles), notamment en matière de prévention des violences ;
- première Biennale de l'égalité femmes/hommes en Bretagne, en février 2006 à Brest ; la prochaine édition aura lieu en octobre 2007 avec la participation d'invité-es internationaux ;
- partenariat "pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes en Bretagne" entre le Conseil régional de Bretagne et l'université de Rennes 2 ;
- inscription, au titre d'une orientation stratégique, de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la stratégie régionale emploi-formation pour les années 2006 à 2010 ;
- inscription de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'Agenda 21¹⁶⁷ de région.

Au-delà de l'adhésion de la région Bretagne à la Charte européenne de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale¹⁶⁸, la prise en compte du genre et de l'égalité femmes-hommes dans les projets de coopération et de solidarité internationales s'illustre concrètement par :

- L'adoption en décembre 2004 de la Charte de la coopération décentralisée pour un développement durable¹⁶⁹, qui prévoit l'intégration du genre.
- Le dispositif régional de bourses d'études de solidarité internationale. Ce programme est cofinancé à parité par l'État et la région Bretagne, sa mise en œuvre assurée par la région. L'objectif est de renforcer la coopération avec les pays en développement, en priorité les cinq pays avec lesquels la Bretagne souhaite établir des relations privilégiées : Madagascar, Niger, Sénégal, Cambodge et Haïti. Le programme attribue des bourses d'études pour des formations dans les domaines de l'agronomie-agroalimentaire-pêche ou dans celui des TIC. Face au constat d'une sur-représentation des candidats et bénéficiaires masculins, le comité de sélection a introduit dans ses critères l'objectif de parité dans le nombre des bénéficiaires.

165) <http://www.education.gouv.fr/bo/2000/10/orga.htm>

166) http://www.region-bretagne.fr/CRB/Groups/se_former/preparer_son_avenir/des_chartes_de_vie_1_11090891441284/view

167) Les "Agendas 21" sont la traduction aux niveaux local, régional, national, européen du programme d'action mondial en vue du développement durable, défini à la Conférence de Rio en 1992

168) http://www.asccre.ch/spezcom/charte_egalite/txt_charte_egalite_F.html

169) http://www.cites-unies-france.org/html/thematiques/developpement_durable/devdur_activ.html

- Les aides aux projets de développement : lors de l'examen des projets de développement portés par des acteurs bretons (associations de solidarité internationale, collectivités locales), la région a retenu parmi ses critères de sélection des dossiers les initiatives contribuant à "la promotion sociale et civique des femmes".

Conseil général de Seine-Saint-Denis

Créé en 2002 à l'initiative du département, l'Observatoire des violences faites aux femmes constitue un espace d'échanges et de réflexions, un outil d'analyse et de recensement des phénomènes et un vecteur de communication et d'information. Ainsi, une campagne d'affiches contre les violences envers les femmes a ciblé les hommes (2003 à 2006), les sensibilisant aux différents modes de violences sexistes. Plusieurs des actions de l'Observatoire ont une dimension de solidarité internationale. En novembre 2005, à l'occasion de la Journée internationale contre les violences envers les femmes¹⁷⁰, une pièce de théâtre-action a été jouée dans quatorze villes du département. Afin de témoigner de la dimension internationale de la lutte contre les violences faites aux femmes et d'échanger les expériences, des troupes de théâtre-forum maliennes, brésiliennes et indiennes se sont jointes à la troupe française, permettant de sensibiliser environ 3000 personnes. En 2006, le thème est celui des mariages forcés¹⁷¹. Des partenariats sont noués avec des groupes de théâtre en France, en Algérie et au Mali pour la création de pièces de théâtre sur les mariages forcés, qui seront présentées aux publics des différents pays. D'autre part, l'Observatoire des violences faites aux femmes relaie la Charte mondiale des femmes pour l'humanité, texte issu d'un long processus de consultations et d'échanges avec des groupes de femmes d'une soixantaine de pays. Une exposition d'affiches du Burkina Faso, témoignant de la lutte de femmes africaines est à la disposition des associations du département.

Conseil général de l'Essonne

Pour le Conseil général, la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes est un engagement, qui répond aux exigences et aux aspirations d'une société en mutation, confrontée à trois grands enjeux :

- un enjeu démocratique : l'exercice de la pleine citoyenneté des femmes et de la défense de leurs droits spécifiques ;
- un enjeu économique : l'égalité professionnelle permettant aux femmes d'envisager la même carrière que les hommes, également facteur de reconnaissance des compétences ;
- un enjeu social : l'évolution de la place des femmes et des hommes dans les sphères publique et privée.

Au regard de ces enjeux, le Conseil général a placé l'égalité entre les femmes et les hommes au cœur de ses politiques publiques. Cette décision a un impact sur les différentes orientations sectorielles dans les objectifs et dans les méthodes mises en œuvre.

170) En proclamant en 1999 le 25 novembre "Journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes", l'ONU invitait les gouvernements et les organisations non gouvernementales à organiser ce jour-là des activités pour sensibiliser l'opinion publique ; <http://www.un.org/Depts/dhl/dhlf/violence> ; http://www.femmes-egalite.gouv.fr/grands_dossiers/dossiers/violences/journee_internationale.htm

Il faut noter également l'appel lancé en 2006 par des élus locaux et élus locaux français-es membres de l'Assemblée nationale et du Parlement européen "qui se sentent concerné-e-s par les violences faites aux femmes" et se sont constitué-es en association "Elu-e-s Contre les Violences faites aux Femmes" : <http://ecvf.ouvaton.org>

171) On estime que près de 70 000 personnes sont menacées par des mariages forcés en France. De son côté, la mairie de Paris a lancé une campagne d'information à ce sujet, éditant un dépliant "Vous avez le droit de dire non". Il souligne que toute relation sexuelle imposée, mariage forcé ou non, est un viol, crime sévèrement puni par la loi. La loi du 4 avril 2006 renforce la prévention et la répression des violences au sein du couple ou contre des mineurs. Elle prévoit notamment la possibilité de demander l'annulation du mariage forcé pendant les cinq ans qui suivent.

Elle donne un sens nouveau à la politique essonnienne de coopération décentralisée, en mobilisant les énergies pour un développement intégrant la dimension du genre, en Essonne, dans le Cercle de Douentza (Mali), territoire de coopération décentralisée, ainsi que dans les projets des associations essonniennes de solidarité internationale. En effet, considérant la difficulté pour un territoire comme l'Essonne d'initier des retombées citoyennes à partir de relations institutionnelles et la qualité des actions entreprises par des structures associatives, il a été décidé "d'aider à faire ceux qui font". Le Conseil général est ainsi devenu tête de réseau en coordonnant les actions qui mobilisent toutes les composantes de la société civile.

Différentes étapes permettront l'intégration du genre dans la politique de coopération internationale du Conseil général. Une première période sera consacrée à la sensibilisation des acteurs composant le réseau, une seconde consistera à intégrer cette problématique dans les opérations directement portées par la collectivité et une troisième imposera le respect de l'égalité entre les femmes et les hommes comme critère supplémentaire de financement des projets présentés par les acteurs essonniens de la solidarité internationale.

Au cours de la phase de sensibilisation, une exposition photo "Parcours-Femmes africaines en France"¹⁷² a été présentée pendant la Semaine de la solidarité internationale 2006¹⁷³, puis une conférence sur le thème "Genre et coopération internationale" organisée en décembre 2006. En mars 2007, le colloque annuel des acteurs essonniens de la solidarité internationale traitera également de la question.

Le Conseil général s'attachera à être exemplaire en intégrant le genre à ses orientations en matière de coopération décentralisée. Le programme 2007-2010 mené en partenariat avec le Cercle de Douentza au Mali, s'attachera à positionner le genre comme question centrale : les projets, pour être subventionnés, devront montrer une prise en compte du genre dans chacune des phases du cycle du projet..

Ville de Grenoble

Grenoble conduit des actions de coopération décentralisée qui visent à améliorer la situation des femmes, au Burkina Faso et en Algérie.

Coopération avec Ouagadougou, au Burkina Faso

En 1999, Grenoble et Ouagadougou signent une convention de coopération dans des domaines variés, impliquant différents acteurs des deux villes. Un accord de coopération décentralisée est conclu avec le MAE pour 1999-2000-2001, dans le cadre des FSP pour le projet "Sono des villes", suivi d'un second accord 2004-2005-2006. La coopération Grenoble-Ouagadougou a quatre volets : coopération institutionnelle (espaces verts, parc urbain Bangr Wéogo, archives municipales) ; culturelle ; citoyenne (quartiers, association Repérage, Planning familial de Grenoble) ; universitaire.

Un partenariat est établi entre une association de femmes du quartier Tanghin et le Planning familial de Grenoble, avec pour objectif l'éducation populaire aux questions de sexualité, de droit de la femme, de lutte contre les inégalités sociales et contre l'exclusion. Le but est d'aider les femmes et de les former, dans une démarche d'éducation populaire et de lutte pour les droits, en allant au-delà du simple champ du "sanitaire" :

- Information sur les questions de sexualité, formations au rôle d'animatrices de groupes de parole de femmes sur ces questions ;
- Aide à réfléchir sur le fonctionnement d'un mouvement associatif en relation avec l'ensemble des partenaires locaux ;

172) Créée par Danièle Taulin-Hommell

173) <http://www.lasemaine.org>

- Information sur les politiques internationales d'aide au développement des actions concrètes de femmes ;
- Formation au montage de projets et de dossiers de financement.

Le programme répond à la fois à des besoins pratiques immédiats des femmes (ainsi, l'information sur la contraception) et à des besoins stratégiques : aide à la connaissance des droits des femmes, à la prise de parole et de responsabilité, au montage de dossiers de recherche de financement pour améliorer leur autonomie.

Coopération avec Constantine, en Algérie

Des liens d'échanges et d'amitiés ont été tissés depuis 2000 entre l'association Rachda, à Constantine, et le Planning familial de l'Isère, entre le Planning constantinois et celui de Grenoble, entre la cellule de proximité d'El Gamas et l'association d'amitié Grenoble Constantine.

Parallèlement à ses objectifs de lutte concernant les aspects du Code de la famille contraires au droit des femmes, Rachda Constantine souhaite mettre en œuvre un centre d'accueil, d'écoute et d'orientation pour les femmes victimes de violences. L'association a débuté en 2003 par l'ouverture d'une permanence avec des juristes, des psychologues, des syndicalistes, en direction des femmes sur les thèmes de la citoyenneté, des droits sociaux, familiaux et du travail. Ce projet a été financé par l'Union européenne. Puis, Rachda a pu mettre en place, en 2004-2005, un accompagnement pour les femmes en grande difficulté et qui ont besoin d'un microcrédit pour développer une activité économique. Aujourd'hui, Rachda souhaite ouvrir sa maison d'accueil aux femmes victimes de violences.

Le partenariat entre le Planning et Rachda s'est construit autour d'un soutien à la mise en œuvre de l'accueil de femmes en grandes difficultés et d'une réflexion autour de la vie associative. La Ville de Grenoble et le MAE ont ainsi soutenu trois stages à Grenoble, ou à Constantine, avec une douzaine de militantes de Rachda. Les deux premiers portent sur une formation à l'écoute concernant les violences faites aux femmes, le troisième sur le fonctionnement de la vie associative, incluant bénévoles et salariés. Ce travail s'élabore collectivement à partir des pratiques de Rachda. Un autre stage d'approfondissement sur ce sujet doit se dérouler à Grenoble en début 2007. Le Planning isérois tisse des liens avec le Planning de Constantine. Un stage est prévu à Grenoble, fin 2006, pour des échanges autour de l'éducation sexuelle en direction des jeunes.

Quelques critères pour intégrer le genre dans les actions de coopération et de solidarité internationale

Le texte ci-dessous constitue un extrait réactualisé et complété du “mémo” figurant dans le dépliant pédagogique édité par le Haut Conseil de la coopération internationale “Intégrer le genre dans les actions de coopération et de solidarité internationale”¹⁷⁴. Il ne s’agit bien sûr pas d’une méthodologie¹⁷⁵. Il s’adresse d’une façon générale aux projets, ONG, collectivités pour donner quelques critères de base afin de ne pas oublier la démarche de genre dans les stratégies et les actions.

Les institutions de développement, collectivités territoriales, organisations de solidarité internationale qui intègrent de façon transversale les relations sociales entre femmes et hommes dans leurs activités, font un choix à la fois politique et pratique.

Elles concrétisent leurs objectifs en faveur des droits humains et de la réduction des inégalités. Elles améliorent leur efficacité sur le plan technique. Ces démarches s’appliquent à tous les niveaux : orientations générales, fonctionnement interne, actions au Sud et au Nord.

Les orientations stratégiques

- L’égalité entre femmes et hommes et la perspective de genre figurent-elles dans vos statuts, votre charte éthique, les documents stratégiques et d’orientation ?
- Les documents stratégiques annuels et pluriannuels prennent-ils en compte le genre de façon transversale ? Quels sont les objectifs fixés, les résultats attendus, les mécanismes d’évaluation ?
- Quel est le budget prévu pour cette politique de genre ?
- Avez-vous un-e responsable genre ? Participe-t-il-elle aux réunions stratégiques et aux groupes de travail sectoriels et thématiques ?

Le fonctionnement de l’institution

- Est-ce que la gestion des ressources humaines intègre le genre et l’égalité professionnelle, notamment dans les postes décisionnels ?

Ex. : recrutements, prise en compte des contraintes spécifiques des femmes, facilités de garde des enfants, horaires des réunions...

- Quels sont les critères en matière d’égalité professionnelle, de partage des responsabilités, de processus de décision, de choix des termes dans les documents ?

Ex. : parité dans les conseils d’administration et d’orientation, à la tribune des colloques ; choix du vocabulaire : certains acteurs, au lieu de “les hommes”, préfèrent utiliser “les personnes” ou les “humains”, ou au minimum veiller à indiquer “les Hommes” ; “Droits de l’Homme” est souvent remplacé par “droits humains” ou “droits de la personne” (Canada)¹⁷⁶; les noms de métiers peuvent aussi être féminisés¹⁷⁷ : une chercheuse ; différentes formulations rappellent qu’on s’adresse aux femmes comme aux hommes : les participant-e-s, les participant-es, les participants/es, les participantes...

- Prévoyez-vous des formations à la politique de genre pour les permanent-es et les bénévoles ? Y intégrez-vous des partenaires du Sud ?

174) Dépliant créé par l’association Adéquations (cf. p.100) consultable et téléchargeable sur : <http://www.hcci.gouv.fr/lecture/publications.html>

175) De nombreuses méthodologies existent, téléchargeables sur internet ; cf p.129 et sur <http://www.genreenaction.net> ; dans la pratique, il convient de déterminer la méthode en fonction du contexte et de l’action concernée.

176) La France souhaite maintenir l’usage de l’expression “Droits de l’Homme”, en référence à la culture française des Droits de l’Homme, issue de la Révolution (cf. p.44). D’autres acteurs francophones ont opté pour “droits humains” (cf. Amnesty International p.102), considérant que le terme “Homme” prête à confusion, notamment dans une stratégie éducative, car l’expérience a montré que beaucoup de personnes, et en particulier les enfants, devant le terme “homme”, pensent spontanément aux individus de sexe masculin.

177) Voir notamment la Circulaire relative à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions, JO du 11 mars 1986, complétée par la décision de l’Assemblée nationale du 14 mai 1998 déclarant que les textes administratifs doivent désormais faire usage des féminins pour les métiers, fonctions, titres des femmes.

Les actions au Sud

- Votre action intègre-t-elle une analyse et des objectifs de genre dès sa conception et à toutes les étapes de sa mise en œuvre, suivi et évaluation ? Prend-elle en compte les travaux et expériences de partenaires du Sud sur le genre ?

Ex. : clause concernant le genre dans les appels d'offres et les critères de sélection de recrutements ; chapitre détaillant les objectifs et les moyens pour prendre en compte le genre ; budgets.

- Des formations au genre et à l'égalité F/H sont-elles prévues ?
- Les actions humanitaires et post-crisis prévoient-elles des dispositifs adaptés selon le genre ?

Ex. : utilisation du "Passport pour l'introduction de la perspective genre dans les programmes d'urgence" de la FAO et du PAM.

- Les négociations de paix intègrent-elles les femmes, renforcent-elles leur participation, leurs droits ?

Analyse du contexte

- Quelle est la situation des rapports sociaux de sexe (au niveau sous-régional, national, local) ?

Ex. : discriminations, emplois, fonctions sociales, nombre de femmes parlementaires, ministres, responsables de collectivités locales... Division du travail, gestion des patrimoines, répartition des terres et droits fonciers, des ressources naturelles, des emplois, des revenus, de l'épargne...

- Quelles sont les évolutions à l'œuvre ? Avez-vous identifié et rencontré les actrices et acteurs engagé-es en faveur des droits humains ?

Ex. : appel aux compétences de femmes et d'hommes reconnus dans la recherche, la culture, la politique, le monde associatif et syndical...

- Employez-vous un-e expert-e genre local-e pour vous aider à comprendre le contexte culturel, un-e médiateur-trice ? Avez-vous pris connaissance des données déjà existantes ?

Ex. : via les ministères pour la Promotion de la femme, les observatoires, centres de recherche, rapports parlementaires...

- Comment le pays traduit-il les conventions internationales en lois nationales (CEDEF, plan de Pékin, cf pp.17,21) ? Où en est la législation en matière d'égalité ? L'action renforce-t-elle l'application de ces dispositifs ?

- Les dépenses publiques du pays prennent-elles en compte les objectifs définis en matière d'égalité H/F ?
- Les stratégies nationales de lutte contre la pauvreté, les réformes économiques intègrent-elles une démarche de genre (analyse des impacts selon le genre, indicateurs différenciés, etc.) ? La mise en œuvre des différents OMD s'articule-t-elle avec des objectifs d'égalité ?

Impact de l'action

- Quel est l'impact attendu de l'action sur les inégalités économiques entre hommes et femmes, le partage du pouvoir, sur l'évolution des comportements sociaux masculins et féminins... ?

En règle générale, trois possibilités peuvent être vérifiées : l'action réduit les inégalités ; l'action ne modifie pas la situation (les inégalités initiales persistent) ; l'action peut aggraver des situations d'inégalités et il faut prévoir des correctifs.

- Des indicateurs par genre ont-ils été formulés et des moyens effectifs prévus pour les renseigner et en assurer le suivi ?

- L'action a-t-elle allégé le nombre d'heures de travail des femmes, aux niveaux domestique, productif et communautaire (cf. p.29) ? A-t-elle renforcé leur accès aux responsabilités, aux savoirs ? A-t-elle renforcé l'autonomie et le pouvoir des femmes ?

- L'action renforce-t-elle la sensibilisation et les compétences des hommes au Sud comme au Nord en matière de partage du pouvoir, des temps de parole, des responsabilités ?

Appui aux hommes progressistes, parfois en difficulté en raison d'une image défavorable culturellement.

Annexe

Les modalités d'action de la coopération internationale française

Les instruments du MAE

A l'occasion de la réforme de la coopération en 1998, le gouvernement a décidé de créer une zone de solidarité prioritaire (ZSP) de 55 pays ayant vocation à bénéficier de l'essentiel de l'APD bilatérale française. Pour des raisons historiques cette zone regroupe une majorité de pays en Afrique subsaharienne francophone ; mais d'autres pays comme Haïti, le Vietnam ou le Cambodge en font partie. Le MAE a récemment élargi ses programmes à des pays hors ZSP et s'attache à mener des projets avec, notamment, la participation d'acteurs de la société civile. L'un des critères essentiels d'intervention se construit autour de la lutte contre la pauvreté, et donc en soutien auprès des pays et des populations les plus défavorisées.

Le Fonds de solidarité prioritaire (FSP)

Cet instrument de financement – anciennement Fonds d'aide et de coopération (FAC) – a pour vocation de financer, par dons uniquement, l'appui apporté par la Coopération française aux pays de la Zone de solidarité prioritaire (ZSP) en matière de développement institutionnel, social, culturel et de recherche. C'est un instrument privilégié de partenariat avec les États, mais aussi avec les autres bailleurs de fonds et la société civile. Il soutient des projets à vocation nationale (programmes pays) ou portant sur un thème commun à un ensemble de pays (programmes régionaux et/ou mobilisateurs).

Le Fonds social de développement (FSD)

Le FSD est une enveloppe budgétaire prélevée sur le FSP dont la gestion est confiée au service de coopération et d'action culturelle (SCAC) des ambassades. Géré localement, cet instrument présente l'avantage d'être souple et facilement mobilisable pour répondre aux réalités locales. Dédié à des projets initiés par la société civile, le FSD doit permettre "d'expérimenter" dans le secteur social des approches susceptibles de favoriser une meilleure appréhension de la demande locale, à partir de laquelle une coopération plus ambitieuse, cohérente et globale est possible.

Le cofinancement d'actions menées par les organisations de solidarité internationale (OSI) et les collectivités territoriales françaises

Le MAE apporte des cofinancements aux collectivités, dans le cadre de sa délégation pour l'Action extérieure des collectivités locales (DAECL), cf. p.114 et aux ONG dans le cadre de sa Mission d'appui à l'Action internationale des ONG (MAAIONG).

Les instruments de l'AFD

Dans les pays les plus pauvres, l'AFD n'intervient que sous forme de subventions. Ailleurs elle consent des prêts à destination des États, des organismes et collectivités publiques et des entreprises. L'AFD s'engage également dans le développement de partenariats publics-privés. Face à la baisse des investissements directs étrangers (IDE), au désengagement des grands groupes privés et à la faiblesse de la mobilisation de l'épargne locale dans les pays en développement, l'AFD participe à la réflexion de la communauté internationale sur le meilleur usage des ressources publiques bonifiées, de sorte que celles-ci favorisent la mobilisation de capitaux privés. L'Agence apporte également son appui en ingénierie financière, comme coordonnateur de bailleurs de fonds, ou à la faveur de mandats spécifiques de conseil. Outre-mer, l'AFD finance les collectivités publiques et soutient l'investissement dans le secteur privé, en particulier financier. L'AFD déploie également un dispositif de fonds de garantie et de soutien aux PME, en partenariat avec Oseo¹⁷⁸ et d'autres partenaires financiers.

Les subventions

Elles sont prioritairement destinées aux projets relevant des pays les moins avancés de la ZSP. Les subventions concernent non seulement les secteurs sociaux (santé, éducation), mais aussi les projets d'infrastructures ou de développement rural ou urbain.

Les prêts

Grâce à sa notation AAA (la meilleure possible sur le long terme), l'AFD peut lever des ressources et accorder des prêts à des conditions très favorables par rapport au marché. Dans la majorité des cas, ils bénéficient d'une bonification du gouvernement français qui permet de réduire les taux d'intérêt. Les conditions sont déterminées en fonction de la nature du projet, de son degré de rentabilité et des garanties mises en œuvre. Parmi les récentes innovations, l'AFD a mis en place des prêts dont la marge est indexée sur les performances de l'emprunteur en matière de responsabilité sociale et environnementale.

Les garanties

L'AFD peut octroyer sa garantie pour des opérations visant à favoriser la mobilisation des ressources locales. Ces garanties permettent aussi de réduire les risques liés aux émissions obligataires en monnaie locale. Des couvertures sont également possibles contre les risques politiques ou le non-respect par les États de leurs engagements. L'AFD a ainsi mis en place le fonds de garantie ARIZ, qui facilite l'accès au crédit des entreprises et des institutions de micro-finance dans la ZSP.

Les fonds propres

La filiale PROPARCO¹⁷⁹ s'est dotée d'une équipe spécialisée dans le capital-investissement afin de compenser la rareté des offres de financement en fonds propres dans de nombreux pays et d'encourager l'investissement local des entreprises.

178) <http://www.oseo.fr>

179) <http://www.proparco.fr>

Ressources documentaires

Portail d'informations et de ressources Genre en Action (cf. p.89) : <http://www.genreenaction.net>
Le site du réseau Genre en Action, financé par le MAE, donne accès à de nombreuses références de sites, bibliographies, méthodologies, enjeux et expériences par thèmes et par pays, information sur les rencontres et les formations... Il est possible de s'abonner à la liste de diffusion électronique et de s'inscrire parmi les membres destinataires du bulletin papier.

Bibliographie

Livres

- Le développement des sociétés : une question de genre, dossier de la revue Economie & Humanisme, n° 378, octobre 2006
- Genre et développement, H. Guétat (dir.), Presses universitaires du Mirail, 2006
- Le genre, un outil nécessaire : introduction à une problématique, Cahiers Genre et développement n° 1, l'Harmattan, 2000
- Regards de femmes sur la globalisation, Approches critiques, Bisilliat (dir.), Karthala, 2003
- Femmes et économie solidaire, I. Guérin, Paris, La Découverte, 2003
- Quand les femmes se heurtent à la mondialisation, ATTAC, Mille et une nuits, 2003
- Femmes du Sud, chefs de famille, Karthala, 1996
- Féminins/masculins : Sociologie du genre, C. Guionnet, E. Neveu, Armand Colin, 2004
- Femmes, genre et sociétés, Margaret Maruani (dir.), La Découverte, 2005
- Le livre noir de la condition des femmes, Christine Ockrent (dir.), XO éditions, 2006
- Les violences faites aux femmes en France, Amnesty International, Autrement, 2006
- Masculin/féminin, la pensée de la différence, Françoise Héritier, Odile Jacob, 1996
- Masculin/féminin II. Dissoudre la hiérarchie, F. Héritier, Odile Jacob, 2002
- Quand les femmes s'en mêlent, genre et pouvoir, (col.) La Martinière, 2004
- Féminin, masculin, les mots du monde, M. Ferrand, La Découverte, 2004
- Nouvelles approches des hommes et du masculin, Daniel Welzer-Lang (coord.), Presses Universitaires du Mirail, 2000
- Les métamorphoses du masculin, Christine Castelain-Meunier, PUF, 2005
- X, Y, de l'identité masculine, Elisabeth Badinter, Odile Jacob, 1992
- La domination masculine, Pierre Bourdieu, Le Seuil, 1998
- Le féminin, Véronique Nahoum-Grappe, Hachette, 1996
- Histoire du féminisme, Michèle Riot-Sarcey, La découverte, 2002
- Analyser les représentations sexuées dans les manuels scolaires, C. Brugeille, S. Cromer, CEPED, 2005

Revues

- Bulletin du réseau Genre en Action : <http://www.genreenaction.net>
- Les Cahiers du genre : http://www.iresco.fr/revues/cahiers_du_genre/index.htm
- Cahiers Genre et développement, L'Harmattan ; http://www.iued.ch/recherche/genre/cahiers_gd.php
- Lettre d'information de Equilibres & Populations : <http://www.equipop.org>
- Revue Travail, genre et sociétés : <http://www.tgs.cnrs.fr>

Publications ayant reçu le soutien de la coopération française

- Femmes du Sud, sources d'information pour le développement ; ORSTOM, Paris, IBISCUS. 1995
- Genre et développement : des pistes à suivre ; Thérèse Locoh & al. ; CEPED, 1996
- Répertoire des groupements de promotion féminine au Sénégal ; ministère sénégalais de la Femme, de l'enfant et de la famille, 1997
- Genre, population et développement en Afrique de l'Ouest ; FNUAP- ENSEA, 1999
- Eau, genre et développement durable : expériences de la Coopération française en Afrique Subsaharienne ; ouvrage collectif MAE, AFD, pS-Eau, Editions du GRET, 2002

Outils méthodologiques

- Fiches pratiques : http://www.genreenaction.net/article.php3?id_article=222
- Classeur de l'IFAID "Prise en compte des approches de genre dans les interventions de développement" : <http://www.ifaid.org/genre>
- Dépliant pédagogique du HCCI : <http://www.hcci.gouv.fr/lecture/publications.html>
- Grille d'analyse de genre pour le développement local rural (Aster et Collège coopératif) : aster.aster@wanadoo.fr
- Mallette pédagogique "Genre et développement" du CADTM : crdtmboulogne@globenet.org
- Vidéo du GRET : "Eau et Genre, une étude de cas dans le Sud de Madagascar" ; 35 mn, DVD en français, anglais et malagasy ; contact : canals@gret.org ; lebret@gret.org
- Guide méthodologique "Prise en compte du genre dans les projets d'adduction d'eau potable en milieu rural et semi-urbain" ; ouvrage collectif pS-Eau, AFD, 2006.
- Note "Principes d'intervention méthodologiques pour la prise en compte du genre dans les projets de réhabilitation des marchés", AFD
www.afd.fr/jahia/webdav/site/myjahiasite/users/administrateur/public/notes-strategiques/NoteGenreMarche.pdf
- Guide d'aide à la féminisation du langage :
<http://ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/994001174/index.html>
- Charte française de l'égalité : <http://www.femmes-egalite.gouv.fr/transverse/charte.pdf>

Sélection d'outils francophones

• Organisation internationale de la Francophonie

Livret "Égalité des sexes et développement, concepts et terminologie" :

<http://cifdi.francophonie.org/genre/sommaire.htm>

• Québec

Trousse "Genre et développement", Association québécoise des organismes de coopération internationale :

<http://www.aqoci.qc.ca/cqfd/publi.html>

• Suisse

Méthodologie "L'égalité hommes-femmes en pratique", Coopération suisse : <http://www.ddc.admin.ch>

• Belgique

Fiches d'expériences et dépliants : <http://www.mondefemmes.org>

Commission Femmes et développement (Coopération belge) : <http://www.dgcd.be/fr/themes/gender/cfd.html>

Formations au Genre et développement

- Genre en Action : <http://www.genreenaction.net> ; contact : coordination@genreenaction.net
- ASTER: aster.aster@wanadoo.fr ; contact : 03 23 67 07 54
- IFAID: <http://www.ifaid.org> ; contact : formation@ifaid.org ; 05 56 50 08 67
- CIEDEL : <http://www.ciedel.org> ; contact : ciedel@univ-catholyon.fr ; 04 72 77 87 50
- Adéquations : contact@adequations.org ; sensibilisation sur "développement durable et genre".

Contacts

Administrations françaises

Ministère des Affaires étrangères

<http://www.diplomatie.gouv.fr>

Direction Générale de la Coopération Internationale et du Développement

- Direction des politiques du développement
20, rue Monsieur - 75700 Paris 07 SP
Tél : +33 (0)1 53 69 31 76 ;
fax : +33 (0) 1 53 69 37 19
Contact : paul.coustere@diplomatie.gouv.fr

- Mission d'appui à l'action internationale des ONG
57, boulevard des Invalides - 75007 Paris
Contact : valerie.hugenin@diplomatie.gouv.fr

- Délégation pour l'action extérieure des collectivités locales
57, boulevard des Invalides - 75007 Paris
Tél. : 01 53 69 36 41 ; fax : 01 53 69 34 46
Contact : antoine.joly@diplomatie.gouv.fr

Groupe Agence française de développement

5 rue Roland Barthes - 75598 Paris Cedex 12
Tél. : +33 (0)1.53.44.31.31 ;
fax : +33 (0) 1.44.87.99.39
Contact : dabbouso@afd.fr
<http://www.afd.fr>

À l'étranger

S'adresser aux services de coopération et d'action culturelle (SCAC) des ambassades

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité

Service des droits des femmes et de l'égalité
31, rue Le Peletier - 75009 Paris
Tél. : 01 47 70 41 58 ; fax : 01 42 46 99 69
observatoire-parite@observatoire-parite.gouv.fr ;
<http://www.cohesionsociale.gouv.fr> ;
<http://www.femmes-egalite.gouv.fr>

Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes

Service du Premier ministre
35, rue Saint Dominique - 75007 Paris
Tél. : 01 42 75 86 91 ; fax : 01 42 75 77 76
<http://www.observatoire-parite.gouv.fr>

Francophonie

Organisation internationale de la Francophonie

13, Quai André Citroën - 75 015 Paris
contact : fadia.nassif@francophonie.org
Tél. : 01 44 37 32 64 ; fax : 01 45 79 14 98
<http://www.francophonie.org>

Agences des Nations unies

Bureau international du travail (BIT)

4, route des morillons
CH-1211 Genève-Suisse
Politiques et développement de la protection sociale
Tél. : (004)122 799 7405

Fonds des Nations unies pour l'enfance et l'éducation (UNICEF)

UNICEF House
3 United Nations Plaza
New York 10017 U.S.A.
Tél. : (212) 326 - 7000
<http://www.unicef.org/french/>

Comité national français de l'UNICEF

3, rue Duguay-Trouin, 75006 PARIS
Tél. : 01 44 39 77 42
Contact : jhintzy@unicef.asso.fr
<http://www.unicef.fr/>

Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP)

220 East, 42nd Street
New York, N.Y. 10017 USA.
<http://www.unfpa.org>

***Fonds des Nations unies
pour les femmes (UNIFEM)***

304 E45th Street, 15th Floor
New York, NY 10017
Tél. : (212) 906-6400 ; fax (212) 906-6705
unifem@undp.org
<http://www.unifem.org>

OCDE

***Comité d'aide au développement
Groupe de travail sur
l'égalité homme-femme***

2, rue André Pascal - 75775 Paris Cedex 16
Tél. : 01 45 24 82 00 ; fax 01 45 24 85 00
<http://www.oecd.org>

Union européenne

SC-15 00/70
1040 Brussels - Belgium
Tél. : +32 (0)2 299 21 43 ; fax : +32 (0)2 296 49 26
http://ec.europa.eu/comm/dgs/development/index_fr.htm

**Groupements d'intérêt scientifique
et instituts de recherche en France**

***Réseau interuniversitaire et
interdisciplinaire national sur le genre***

Université Paris 8
Bâtiment D - Salle 226
2, rue de la Liberté - 93526 Saint-Denis cedex 02
Tél. : 01 40 49 73 49
ring@iresco.fr
<http://www.univ-paris8.fr/RING>

CEDID-IRD

Centre de documentation et d'information
scientifique pour le développement
213, rue Lafayette - 75480 Paris Cedex 01
Tél. : 01 48 03 75 94 /5/6
Contact : charmes@ird.fr
<http://www.ird.fr>

CIRAD

Campus du Jardin tropical
45 bis, avenue de la Belle Gabrielle -
94736 Nogent-sur-Marne
Tél. : 01 43 94 73 28 ; fax : 01 43 94 73 11
Contact : mercoiret@cirad.fr
<http://www.cirad.fr/fr/index.php>

***Centre d'études pour l'Afrique noire
(CEAN)***

BP 101
33405 Talence cedex, France
Tél. 05 56 84 42 82 ; fax : 05 56 84 43 24
Contact : d.darbon@cean.u-bordeaux.fr

***Centre français sur la population
et le développement (CEPED)***

Campus du jardin tropical de Paris -
Pavillon Indochine
45 bis avenue de la Belle Gabrielle -
94736 Nogent sur Marne Cedex
Tél. 01 43 94 72 90 ; fax : 01 43 94 72 92
Contact : desgrees@ceped.cirad.fr
<http://ceped.cirad.fr>

***Institut national d'études démographiques
(INED)***

133, bld Davout - 75020 Paris
Contact : tlocoh@ined.fr
Tél. : 01 56 06 22 18
<http://www.ined.fr>

***Université de Bordeaux 3 - Chaire Unesco
développement durable***

Relations Internationales - domaine universitaire
33607 Pessac Cedex
Tél. : 05 57 12 20 98 ; fax : 05 57 12 45 70
Contact : chaireunesco@u-bordeaux3.fr
<http://chaireunesco.u-bordeaux3.fr>

Instituts de recherche à l'étranger, partenaires de la coopération française

Centre de recherche, d'études, de documentations et d'information sur la femme

Avenue du Roi Abdelaziz El Saoud
Rue 7131 El Manar II 2092 Tunis - Tunisie
Tél. : 00.216.1.885.322 ; fax : 00.216.1.887.436

École nationale de statistiques et d'économie appliquée (ENSEA)

08 B.P. 3 Abidjan 08
Côte d'Ivoire
Tél. : 00 225 44 08 40 ; fax : 00 225 44 39 88

Instances multi-acteurs

Genre en Action

CEAN, IEP de Bordeaux
11 Allée Ausone - 33607 Pessac Cedex
Tél. : 06 71 11 45 66 ; fax : 05 56 84 43 24
coordination@genreenaction.net
<http://www.genreenaction.net>

HCCI

3 avenue de Lowendal - 75007 Paris
Tél. : 01 43 17 45 90 ; fax : 01 43 17 46 39
hcci@hcci.gouv.fr
<http://www.hcci.gouv.fr>

ONG et organisations de solidarité internationales

Collectifs

Coordination Sud

14 passage Dubail - 75010 Paris
Tél. : 01 44 72 87 12 ; fax : 01 44 72 93 73
pajot@coordinationsud.org
<http://www.coordinationsud.org>

FORIM

14 passage Dubail - 75010 Paris
Tél. : 01 44 72 02 88 ; fax : 01 42 09 13 98
forim@free.fr
<http://www.forim.fr>

ONG

Agronomes et Vétérinaires sans frontières (VSF-CICDA)

45 bis, av de la Belle Gabrielle -
94736 Nogent sur Marne Cx
Tél. : 01 43 94 72 01 ; fax : 01 43 94 72 17
<http://www.avsf.org>

Adéquations

32 bd de Strasbourg - 75010 Paris
Tél/fax : 01 46 07 04 94
contact@adequations.org

Afghanistan Libre

49 rue du Lieutenant Thomas - 93170 Bagnolet
Tél. : 01 48 59 12 27
<http://www.afghanistan-libre.org>

AFRANE

16 passage de la Main d'or - 75011 Paris
Tél. : 01 43 55 63 50 ; fax : 01 43 57 07 44
afrane.paris@gmail.com
<http://www.afrane.org>

AGRISUD

18 route de Lassijan - 33760 Frontenac
Tel. : 05 57 25 17 06 ; fax 05 57 25 17 06
Bureau à Paris : 01 58 50 41 63
agrisud@agrisud.org

Aide et Action

53 Boulevard de Charonne - 75545 Paris Cedex 11
Tél. : 01 55 25 70 00 ; fax : 01 55 25 70 29
joel.bedos@aide-et-action.org
<http://www.aide-et-action.org>

Amnesty International / France

72 - 76 Bd de la Villette - 75940 Paris Cedex 19
Tél. : 01 53 38 65 65 ; fax : 01 53 38 55 00
info@amnesty.fr
<http://www.amnesty.fr>

Artisans du Monde

53 bd de Strasbourg - 75010 Paris
Tél. : 01 56 03 93 50 ; fax : 01 47 70 96 35
c.dudignac@artisansdumonde.org
<http://www.artisansdumonde.org>

ASTER-International

107, rue d'Isle - 02100 Saint-Quentin
Tél. : 03 23 67 07 54 ; fax : 03 23 64 79 54
aster.aster@wanadoo.fr

Centre régional de documentation sur le développement et la solidarité internationale

19 rue de Wicardenne - 62200 Boulogne-sur-mer
Tél. : 03 21 31 12 02 ; fax : 03 21 31 12 02
crdtmboulogne@globenet.org
http://crdtm.canalblog.com

Courants de Femmes

61, rue de Rochechouart - 75009 Paris
courantsdefemmes@free.fr
http://www.courantsdefemmes.org

DIA

BP 17 - 13474 Marseille - Cedex 02
Tél. : 04 91 90 78 00 ; fax : 04 91 90 85 38
dia@dia-europe.org
http://www.dia-europe.org

Equilibres & Populations

75, rue des Saints-Pères - 75006 Paris
Tél. : 01 53 63 80 40 ; fax : 01 53 63 80 50
aurelie.gal_regniez@equipop.org
http://www.equipop.org

ENDA Tiers monde

5, rue des Immeubles Industriels - 75011 Paris
Tél. : 01 44 93 87 40 ; fax : 01 44 93 87 50
se@enda.sn
http://www.enda.sn

Enfants Réfugiés du Monde

34 rue Gaston Lauriau - 93512 Montreuil Cedex
Tél. : 01 48 59 60 29
n-dagnino@enfantsrefugiesdumonde.org
http://www.enfantsrefugiesdumonde.org

Fédération Mères pour la paix

BP 728 - 59655 Villeneuve d'Ascq Cedex
Tél. : 06 09 06 61 84
federation@merespourlapaix.org

GAMS

66 rue des Grands-Champs - 75020 Paris
Tél. : 01 43 48 10 87 ; fax : 01 43 48 00 73
association.gams@wanadoo.fr
http://perso.orange.fr/..associationgams

GRET

211-213 rue La Fayette - 75010 Paris
Tél. : 01 40 05 61 61 ; fax : 01 40 05 61 10
canals@gret.org
http://www.gret.org

Handicap International

14, avenue Berthelot - 75007 Lyon
Tél. : 04 78 69 67 00
svp@handicap-international.org
http://www.handicap-international.org

IFAID

17, cours des Aubiers - 33300 Bordeaux
Tél. : 05 56 50 08 67 ; fax : 05 56 39 60 34
projets@ifaid.org
http://www.ifaid.org

Ingénieurs sans Frontières

146, rue de Crimée - 75019 Paris
Tél. : 01 53 35 05 40 ; fax : 01 53 35 05 41
courrier@isf-france.org
http://www.isf-france.org

Initiative Développement

29, rue Ladmiraault - 86000 Poitiers
Tél. : 05 49 60 89 66 ; fax : 05 49 60 89 01
id@id-ong.org
http://www.id-ong.org

IRAM

49, rue de la Glacière - 75013 Paris
Tél. : 01 44 08 67 67 ; fax : 01 43 31 66 31
contact : a.lambert@iram-fr.org
http://www.iram-fr.org

Ligue des droits de l'Homme

138 rue Marcadet - 75018 Paris
Tél. : 01 56 55 51 00 ; fax : 01 42 55 51 21
http://www.ldh-france.org/themes.cfm

Les Pénélopes

21, rue Voltaire - 75011 Paris
Tél. : 01 43 71 09 37
penelopes@penelopes.org
<http://www.penelopes.org>

Médecins du Monde

62, Rue Marcadet - 75018 Paris
Tél. : 01 44 92 15 15
<http://www.medecinsdumonde.org>

pS-eau

32 rue Lepeltier - 75009 Paris
Tél. : 01 53 34 91 20 ; fax : 01 53 34 91 21
<http://www.pseau.org>
dessille@pseau.org

Réseau Impact

c/o GRET
Tél. : 01 40 05 50 03 ; fax : 01 40 05 61 10
brouillet@gret.org
<http://www.reseau-impact.org>

Syndicats

Confédération française démocratique du travail

4 boulevard de la Villette - 75955 Paris cedex 19
Tél. : 01 42 03 80 00 ; fax : 01 42 03 81 44
Contact : llaigo@cfdt.fr
<http://www.cfdt.fr>

Confédération générale du travail

263, rue de Paris - 93516 Montreuil
Tél. : 01 48 18 80 00 ; fax : 01 49 88 18 57
Contact : n.bregere@cgt.fr
<http://www.cgt.fr>

Collectivités territoriales

Conseil régional d'Île-de-France

33 rue Barbet de Jouy - 75007 Paris
Tél. : 01 53 85 53 85
Contact : lauren.gimenez@iledefrance.fr
<http://www.iledefrance.fr/>

Conseil régional de Bretagne

283, avenue du Général Patton - CS - 21 101
35711 Rennes Cedex 7
Tél. : 02 99 27 10 10 ; fax : 02 99 27 11 11
Contact : f.pondemer@region-bretagne.fr
<http://www.region-bretagne.fr> ;
<http://kiosque.region-bretagne.fr/breizhine>

Conseil général de Seine-Saint-Denis

124 rue Carnot - 93003 Bobigny Cedex BP 193
Tél. : 01 43 93 93 93
Contact : euronai@cg93.fr

Conseil général de l'Essonne

Boulevard de France - 91012 Evry
Tél. : 01 60 91 91 91 ; fax : 01 60 91 91 77
Contact : lferet@cg91.fr
<http://www.essonne.fr>

Ville de Grenoble

Service des Relations
internationales/Université/Recherche
2 passage du Palais de Justice, BP 1066
Grenoble Cedex 1
Tél. : 04 76 00 76 84 ; fax : 04 76 00 76 88
Contact : veronique.stefan@ville-grenoble.fr
<http://www.grenoble.fr>

Sigles et abréviations

- AFD : Agence française de développement
AFNOR : Association française de normalisation
ASIM : association de solidarité internationale issue des migrations (ou OSIM : Organisation)
ASTER : Actrices Sociales des Territoires Européens Ruraux
CAD : Comité d'aide au développement (OCDE)
CADHP : Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples
CCD : Commission coopération développement
CE : Commission européenne
CEDEF : Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CEA : Commission économique des Nations unies pour l'Afrique
CIEDEL : Centre international d'études pour le développement local
CFDT : Confédération française démocratique du travail
CGT : Confédération générale du travail
CICID : Comité interministériel pour la coopération internationale et le développement
CIDCE : Coopération internationale pour le développement et la solidarité
CIRAD : Centre international de recherche sur l'agriculture et le développement
Concord : confédération européenne des ONG
DCP : document cadre pays
DD : développement durable
DGCID : direction générale de la Coopération internationale et du développement
DSRP : document stratégique de réduction de la pauvreté
DUDH : Déclaration universelle des droits de l'Homme et du citoyen
ECOSOC : Conseil économique et social (ONU)
ENDA : Environnement et développement du tiers-monde
FAO : Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FNUAP : Fonds des Nations unies pour la population
FORIM : Forum des organisations de solidarité internationales issues des migrations
FSD : Fonds social de développement
FSP : Fonds de solidarité prioritaire
GRET : Groupe de recherche et d'échanges technologiques
HCCI : Haut Conseil de la coopération internationale
HCR : Haut commissariat aux réfugiés
IRAM : Institut de recherches et d'applications des méthodes de développement
IRD : Institut de recherche sur le développement
IPF : indice de participation des femmes
ISDH : indicateur sexo-spécifique du développement humain
MAAIONG : Mission d'appui à l'action internationale des ONG
OIF : Organisation internationale de la Francophonie
OIT : Organisation internationale du travail
ONG : organisation non gouvernementale

MAE : ministère des Affaires étrangères
OCDE : Organisation de coopération et de développement économique
OMD : Objectifs du Millénaire pour le développement
OMS : Organisation mondiale de la santé
ONU : Organisation des Nations unies
OIT : Organisation internationale du travail
OSI : Organisation de solidarité internationale
PED : pays en développement
PPTE : pays pauvres très endettés
RSE : responsabilité sociale et environnementale
SCAC : service de coopération et d'action culturelle
UE : Union européenne
Unesco : Organisation des Nations unies pour la science et la culture
Unicef : Fonds des Nations unies pour l'enfance
UNIFEM : Fonds des Nations unies pour les femmes
UPI : Union parlementaire internationale
ZSP : zone de solidarité prioritaire